



Sénégal

Profil de vulnérabilité





Sénégal

Profil de vulnérabilité



 **ONU** 
commerce
et développement

Genève, 2026

Les affirmations, les interprétations et les conclusions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations Unies, de ses fonctionnaires ou de ses États Membres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données de position qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Le matériel de cette publication peut être librement cité ou réimprimé, mais une pleine reconnaissance est demandée. Une copie de la publication contenant la citation ou la réimpression doit être envoyée au secrétariat de la CNUCED à l'adresse suivante : Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse).

Le texte a été traduit en français par Catherine Gachies-Stauble. Toutes les questions seront traitées par le traducteur qui accepte la responsabilité de l'exactitude de la traduction.

UNCTAD/ALDC/VP/INF/2025/3

Document préparé par la CNUCED en prévision de l'examen, en 2024, par le Comité des politiques de développement de la liste des pays les moins avancés des Nations Unies.

Ce profil a été préparé conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale qui a décidé qu'« après qu'un pays aura satisfait aux critères de radiation pour la première fois, le Secrétaire général des Nations Unies invitera le Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour préparer un profil de vulnérabilité sur le pays identifié à prendre en compte par le Comité des politiques de développement lors de son examen triennal ultérieur. »

Remerciements

Le présent *profil de vulnérabilité du Sénégal* a été élaboré par le Service de l'analyse des politiques et de la recherche de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED, sous la direction de Junior Davis, chef de Service, et sous la supervision directe de Rolf Traeger, chef de la Section des pays les moins avancés.

Le rapport a été rédigé par Giovanni Valensisi et Stefan Csordas. Nous remercions chaleureusement le professeur Mare Sarr (consultante de la CNUCED), Anya Slany, Humberto Laudaes, Bohan Yang (stagiaire de la CNUCED) et Stefanie West pour leurs contributions.

Nous remercions vivement la Direction générale de la planification et des politiques économiques (Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération du Sénégal) et la professeure Sakiko Fukuda-Parr (Comité des politiques de développement) pour leurs commentaires, ainsi que les participants à l'atelier de validation qui s'est tenu les 4 et 5 juillet 2023 à Dakar, au Sénégal, pour leurs précieuses contributions.

L'analyse présentée dans ce rapport a servi de base aux contributions de la CNUCED au document d'évaluation de la sortie de la catégorie des PMA, préparé conjointement avec le secrétariat du Comité des politiques de développement, et qui a éclairé les délibérations du Comité des politiques de développement lors de son examen triennal de 2024 de la liste des PMA.

David Einhorn a édité le texte, Catherine Gachies-Stauble l'a traduit en français, et Gilles Maury s'est chargé de la mise en page générale, des graphiques et de la publication assistée par ordinateur.

Notes

Sauf indication contraire, le terme « dollars » (USD) fait référence au « dollar des États-Unis d'Amérique ».

Le terme « milliard » signifie 1 000 millions.

Les taux annuels de croissance et de changement se réfèrent à des taux composés.

Sauf indication contraire, les exportations sont évaluées « franco à bord » et les importations à leur valeur « coût, assurance, fret (CAF) ».

L'utilisation d'un tiret (–) entre les dates représentant des années, par exemple 1981–1990, indique qu'il s'agit de la période tout entière, y compris la première et la dernière année. Une barre oblique (/) entre deux années, par exemple 1991/92, signifie qu'il s'agit d'un exercice financier ou d'une année de récolte.

Tout au long du profil, le terme « pays moins avancé (PMA) » fait référence à un pays figurant sur la liste des pays les moins avancés des Nations Unies.

Les termes « pays » et « économie », selon le cas, se réfèrent également à des territoires ou à des zones.

Tableaux

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément.

Un point (.) indique que les données sont sans objet.

Un tiret (–) indique que le montant est nul ou négligeable.

Les pourcentages ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison des arrondis.

Le Sénégal en bref

Sauf indication contraire, les données se réfèrent à 2022

Superficie des terres : 196 710 km ²	Population : 17,3 millions
Croissance démographique : +2,6 %	Population urbaine : 49 %
Densité : 87 personnes/km ²	Principales ethnies : Wolof 37 %, Pular 26 % et Sérères 17 %
PIB : 27,8 milliards de dollars	≈ 4 % du PIB de l'Afrique occidentale ≈ 1 % du PIB de l'Afrique
Croissance du PIB réel (2017–2022) : +4,3 %	Croissance du PIB réel par habitant (2017–2022) : +1,6 %
PIB par habitant : 1 604 dollars	≈ 89 % du PIB par habitant de l'Afrique occidentale ≈ 79 % du PIB par habitant de l'Afrique
Exportations de biens et de services : 7,5 milliards de dollars	Importations de biens et de services : 14,6 milliards de dollars
Ratio commerce/PIB : 79,9 %	IED, flux entrants : 2,6 milliards de dollars (9 % du PIB)

Critères des PMA selon l'examen triennal de 2024

Revenu national brut par habitant : 1 558 dollars	Seuil de reclassement : au-dessus de 1 306 dollars
Indice du capital humain : 66,7	Seuil de reclassement : supérieur à 66
Indice de vulnérabilité économique et environnementale : 42	Seuil de reclassement : inférieur à 32

Source : Secrétariat de la CNUCED d'après le CDP et le DAES (2024) et les données provenant de la base de données UNCTADstat et des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Abréviations

AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
ANS	Agenda National de Transformation
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
APD	Aide publique au développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CET	Tarif extérieur commun
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CPD	Comité des politiques de développement
CTCI	Classification internationale type pour le commerce
CVM	Chaîne de valeur mondiale
DGPPE	Direction générale de la Planification et des Politiques économiques
EDS	Enquête démographique et de santé
EDS-C	Enquête Démographique et de Santé Continue
EM-DAT	Base de données sur les catastrophes
ENES	Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FMI	Fonds monétaire international
G7	Groupe des Sept
HAI	Indice du capital humain
ICP	Indice des capacités productives
IED	Investissements étrangers directs
INFF	Cadre de financement national intégré
IPS	Indice de parité entre les sexes
IVE	Indice de vulnérabilité économique et environnementale
JETP	Partenariat pour une transition énergétique juste
MSI	Mesure de soutien international
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé

PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Parité de pouvoir d'achat
PSE	Plan Sénégal Émergent
PTF	Productivité totale des facteurs
PV	Profil de vulnérabilité
RNB	Revenu national brut
SH	Système harmonisé
SND	Stratégie Nationale de Développement
SPG	Système de préférences généralisées
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TSA	Tout sauf les armes
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNHCHR	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ZES	Zone économique spéciale
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine



Table des matières

Remerciements.....	iii
Notes.....	iv
Le Sénégal en bref	v
Abréviations	vi
1. Introduction	1
2. Analyse de la situation	5
2.1 Le parcours de transformation structurelle du Sénégal	5
2.2 Commerce international	16
2.3 Développement social et défis connexes	32
3. Les 5 P et les critères des pays les moins avancés : des progrès mais des vulnérabilités persistantes	43
3.1 Prospérité	44
3.2 Personnes	46
3.3 Planète.....	55
3.4 Paix	61
3.5 Partenariat.....	62
4. Vers un programme d'action pour un reclassement dynamique	69
4.1 Accélérer les changements structurels et renforcer la compétitivité.....	72
4.2 Investir dans le capital humain pour créer des emplois productifs	73
4.3 Tracer la voie d'une transition inclusive à faible émission de carbone.....	74
4.4 Mobiliser des ressources adéquates pour le développement durable.....	75
Bibliographie	78

Tableaux

Tableau 1. Sénégal : principaux partenaires commerciaux, moyenne sur 2020–2023	19
Tableau 2. Sélection d'opportunités potentielles de diversification des exportations pour le Sénégal, par demande mondiale	28
Tableau 3. Sénégal : population en âge de travailler par sexe, âge et éducation, 2018	34
Tableau 4. Sénégal : population active par sexe, âge et éducation, 2018	34
Tableau 5. Sénégal : Effectifs bruts et nets par sexe et par niveau d'enseignement, 2018/2019.....	52
Tableau 6. Sénégal : taux d'alphabétisation par sexe, lieu et revenu, 2018–2019	54

Encadré

Encadré 1. Sénégal 2050 : Agenda National de Transformation.....	2
Encadré 2. Indice des capacités productives de la CNUCED	13
Encadré 3. Liens entre les politiques commerciales et industrielles : le cas de l'agro-alimentaire	20
Encadré 4. Méthodologie d'identification des possibilités de diversification des produits	26
Encadré 5. Expériences de pays les moins avancés reclassés	70

Figures

Figure 1.	Calendrier du processus de reclassement des pays les moins avancés et de planification nationale du développement	2
Figure 2.	PIB réel par habitant côté dépenses au Sénégal, au Sri Lanka et en Malaisie, 1960–2019	6
Figure 3.	Sénégal : PIB réel et PIB réel par habitant, 1970–2023	6
Figure 4.	Croissance du PIB réel, 2000–2023	7
Figure 5.	Sénégal : décomposition de la croissance du PIB réel par travailleur en fonction du développement, 1971–2019	8
Figure 6.	Sénégal : composition sectorielle de la valeur ajoutée, 1970–2022	9
Figure 7.	Sénégal : contribution à la croissance des composantes de l'offre et de la demande 1992–2021	10
Figure 8.	Sénégal : dynamique de la part de l'emploi sectoriel et de la productivité du travail, 1991–2019	11
Figure 9.	Indice des capacités productives du Sénégal et des pays de comparaison, 2000–2022	14
Figure 10.	Composantes de l'indice des capacités productives du Sénégal et références correspondantes, 2022.....	15
Figure 11.	Sénégal : exportations de marchandises par grand groupe de produits, 1995–2023	17
Figure 12.	Nombre de lignes d'exportation actives, Sénégal et moyenne africaine, 2000–2019	17
Figure 13.	Sénégal : importations de marchandises par grand groupe de produits, 1995–2023	18
Encadré, figure 3.1.	Sénégal : production de produits horticoles	21
Encadré, figure 3.2.	Sénégal : volume total des prises et exportations de produits de la pêche, 2010–2020	21
Figure 14.	Exportations de marchandises du Sénégal vers l'Union européenne par traitement tarifaire et utilisation des préférences associées, 2008–2021.....	23
Figure 15.	Traitement tarifaire et utilisation des préférences pour les exportations sénégalaises vers l'Union européenne par catégorie de produits, 2020	23
Figure 16.	Intégration en amont et en aval dans les chaînes de valeur mondiales, 2000–2018	24
Figure 17.	L'espace produit du Sénégal, 2019.....	27
Figure 18.	Sénégal : les 10 principaux groupes de produits ayant un potentiel de diversification et une forte demande en Afrique.....	30
Figure 19.	Sénégal : les 10 principaux secteurs au potentiel d'exportation inexploité vers l'Afrique	31

Figure 20. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par sexe et par secteur, 2015 et 2019	35
Figure 21. Taux de pauvreté au Sénégal selon différents seuils de pauvreté internationaux, 1991–2018	38
Figure 22. Sénégal : part des revenus par décile de population, 2018.....	39
Figure 23. Sénégal : pourcentage des personnes interrogées ayant déclaré une perte de revenu due au COVID-19, par région.....	40
Figure 24. Sénégal : principales données microéconomiques sur l'impact de la crise COVID-19, au total et par région, 2022	41
Figure 25. Structure actuelle des critères d'identification et de reclassement des pays les moins avancés	43
Figure 26. Performance du Sénégal par rapport aux critères de reclassement selon l'examen triennal de 2024	44
Figure 27. Revenu national brut par habitant (méthode de conversion Atlas), 1970-2022	45
Figure 28. Sénégal : pourcentage de la population ayant accès aux services d'infrastructure de base en 2000, 2010 et 2020	46
Figure 29. Sénégal : nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes au cours des cinq années précédant l'Enquête démographique et de santé, 1997-2018 ...	48
Figure 30. Sénégal : taux de mortalité maternelle, 1992-2017	49
Figure 31. Sénégal : lieu de naissance	49
Figure 32. Tendances mondiales et régionales de la prévalence du retard de croissance, 2000–2020	50
Figure 33. Tendances du retard de croissance au Sénégal et dans les pays voisins, 2000–2020	51
Figure 34. Sénégal : indicateurs clés pour l'école primaire : taux brut de scolarisation, d'achèvement et d'abandon, 2011–2020	55
Figure 35. Indice de concentration des exportations, 1995–2020	56
Figure 36. Sénégal : fréquence des aléas naturels et nombre de personnes touchées, 1990–2022	58
Figure 37. Sénégal : nombre de catastrophes naturelles, par type, 1990– 2023	60
Figure 38. Sénégal : nombre d'incidents critiques et nombre de décès consécutifs par an et par type d'incident, 2000–2022.....	61
Figure 39. Le déficit de ressources du Sénégal, 1970–2022.....	62
Figure 40. Sénégal : principaux flux de financement externe, par type, 1980–2021	64
Figure 41. Évolution de l'aide publique au développement, des autres flux officiels et du financement privé du développement au Sénégal, 2007-2022.....	64
Figure 42. Sénégal : montants mobilisés auprès du secteur privé pour le développement, par mécanisme de levier, 2012–2022	66
Figure 43. Principaux indicateurs de l'endettement extérieur du Sénégal, 2000–2022	66
Figure 44. Sénégal : Composantes sélectionnées de l'encours de la dette extérieure en proportion du total, 2000–2022	67



1.

Introduction

Ce rapport présente le profil de vulnérabilité (PV) du Sénégal, conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale d l'ONU du 20 décembre 2004, qui stipule que « quand un pays aura répondu aux critères lui permettant d'être retiré de la liste pour la première fois, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies invitera le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à établir un profil de vulnérabilité du pays en question, (...) qui devra être pris en compte par le Comité des politiques de développement lors de son examen triennal suivant » (par. 3(b)). Étant donné que le Sénégal a rempli les critères de sortie pour la première fois en 2021, puis en 2024, la présente étude servira de document de base pour les délibérations du CPD sur la progression du Sénégal en vue de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA). En tant que tel, le profil de vulnérabilité poursuit un triple objectif :

1. Informer le Comité des politiques de développement (CPD) dans son évaluation des progrès économiques et sociaux réalisés par le Sénégal à travers des considérations fondées sur des éléments probants concernant les grandes vulnérabilités. Celles-ci complètent et vont au-delà des performances du pays au regard des trois critères d'éligibilité pris en compte pour l'inclusion/le retrait des PMA, à savoir le revenu par habitant, l'indice du capital humain (HAI) et l'indice de vulnérabilité économique et environnementale (IVE).
2. Fournir au gouvernement du Sénégal un large éventail de résultats susceptibles d'enrichir le débat sur préparatifs du reclassement et sur l'engagement des partenaires de développement dans ce contexte.

3. Formuler des recommandations politiques fondées sur des données probantes pour renforcer la résilience et remédier aux vulnérabilités identifiées, notamment par des idées concrètes sur les éléments potentiels d'une stratégie de transition en douceur vers le statut de pays post-PMA, conformément au mandat correspondant des résolutions 59/209 (20 décembre 2004) et 67/221 (21 décembre 2012) de l'Assemblée générale.

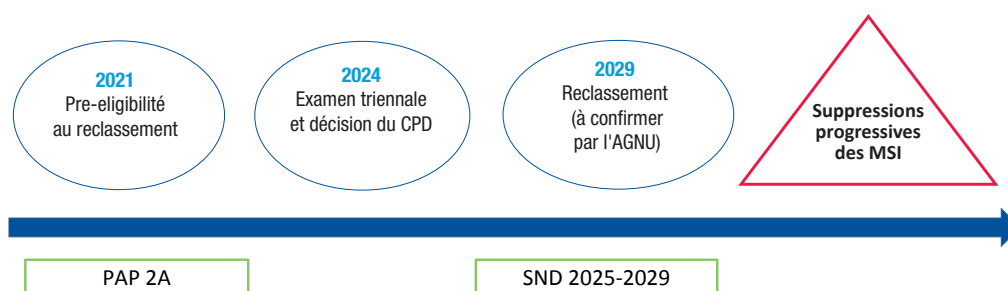
Le moment même où ce profil de vulnérabilité a été établi mérite mention particulière à cet égard. Les délibérations sur le PV ont lieu à un moment critique où le Sénégal (comme beaucoup d'autres pays en développement) fait face à ce que l'on appelle une « polycrise » qui englobe plusieurs éléments, dont les principaux sont les suivants : a) les effets socio-économiques et sanitaires persistants du COVID-19 ; b) les incidences de la guerre en Ukraine et la crise du coût de la vie qui en découle (en raison des chocs subis par les principaux marchés alimentaires, énergétiques et financiers) ; c) le ralentissement mondial et la vulnérabilité macroéconomique croissante ; et d) l'impact croissant du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ces facteurs de risque aggravants doivent être pris en compte de manière appropriée car ils freinent les progrès du Sénégal sur la voie du développement durable à court terme ainsi que la production potentielle, exacerbent les inégalités et accentuent les besoins de développement.

Parallèlement, les discussions sur le PV ont lieu à un moment crucial où le Sénégal vient de finaliser la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029 (figure 1), dans le cadre d'une nouvelle stratégie nationale de développement, Sénégal 2050 : Agenda National de Transformation,

qui a été lancée en 2024 (encadré 1). Compte tenu de l'importance des questions liées au reclassement des PMA pour la planification du développement à long terme - notamment la suppression progressive des mesures de soutien international (MSI)¹ - , ce calendrier offre une occasion précieuse d'intégrer la sortie des PMA dans le processus de planification nationale, en anticipant l'évolution probable

des conditions extérieures clés, en entreprenant la préparation précoce requise et en sensibilisant l'opinion. Il en résultera un nouveau « marché du développement » à même de conduire le pays vers un reclassement dynamique – c'est-à-dire une sortie de la catégorie des PMA s'inscrivant dans un processus de transformation économique plus large et à plus long terme.

Figure 1.
Calendrier du processus de reclassement des pays les moins avancés et de planification nationale du développement



Source : Secrétariat de la CNUCED.

Encadré 1.
Sénégal 2050 : Agenda National de Transformation

En 2024, le Sénégal a adopté un nouveau référentiel de politique de développement, intitulé Sénégal 2050 : Agenda National de Transformation (ANS). L'ANS consacre la stratégie de développement durable à long terme du Sénégal, dont la mise en œuvre est assurée par des plans d'exécution quinquennaux. La première phase de mise en œuvre est détaillée dans la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029, un plan d'investissement quinquennal visant à aligner les aspirations économiques et sociales de l'ANS et les programmes et projets de développement budgétés par le gouvernement sénégalais au cours de cette période. L'ANS s'articule autour de quatre axes :

1. une bonne gouvernance
 2. un aménagement et un développement durable du territoire
 3. un capital humain de qualité et une forte équité sociale
 4. une économie compétitive
- Les principaux objectifs de l'ANS sont de permettre au Sénégal d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure d'ici 2050 et de se classer parmi les 100 premiers pays dans l'Indice de développement humain. À cet effet, l'ANS vise à relever des défis dans des domaines essentiels tels

¹ Les pays appartenant à la catégorie des PMA ont accès à des mesures de soutien international spécifiques qui vont au-delà de celles dont bénéficient les autres pays en développement. Ces mesures peuvent être regroupées en trois domaines principaux : les MSI liées au commerce (telles que l'accès préférentiel au marché et les dispositions relatives au traitement spécial et différencié), la coopération au développement (par exemple, l'accès à des guichets spécifiques de financement concessionnel) et le soutien à la participation à des forums internationaux. Pour plus d'informations sur les MSI, voir le portail des Nations Unies sur les PMA à l'adresse <https://www.un.org/ldcportal/> (consulté le 29 juin 2024).

que le secteur de l'énergie, la sécurité alimentaire, la pauvreté et les inégalités, ainsi que la protection de l'environnement.

Figurent parmi les étapes importantes de la mise en œuvre de l'ANS : parvenir à un accès universel à l'électricité d'ici 2034, réduire le taux de mortalité maternelle à 70 d'ici 2050 et parvenir à un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2050.

Il convient tout d'abord de mentionner que cette étude s'appuie sur des sources de données nationales et internationales, en fonction de leur disponibilité, de leur comparabilité et de leur pertinence pour la discussion spécifique en question. Par conséquent, certains aspects de données ne coïncident pas toujours avec ceux provenant de sources internationales, notamment avec ceux utilisés par le CPD dans l'évaluation des critères des PMA ou dans les indicateurs supplémentaires de reclassement. Dans tous les cas, les différentes sources de données utilisées sont précisées dans le texte, les tableaux et les figures.

La section 2 du présent rapport analyse les tendances de la croissance et de la transformation structurelle du Sénégal, ainsi que ses performances commerciales au niveau mondial et régional.

Elle décrit également certains des défis liés au développement social et résume les principaux effets de la pandémie de COVID-19 et de la crise du coût de la vie. La section 3 recense les principaux domaines de vulnérabilité du Sénégal sur la base des 5 P des Objectifs de développement durable (ODD) - population, planète, prospérité, paix et partenariat - ainsi que des critères des PMA, notamment le revenu national brut (RNB) par habitant et les résultats ressortant de l'indice du capital humain (ICH) et de l'indice de vulnérabilité économique et environnementale (IVE). La section 4 adopte une position plus prospective et analyse les principaux défis de développement auxquels le Sénégal est confronté pour sortir avec dynamisme de la catégorie des PMA et au-delà. Elle présente également quelques éléments des priorités politiques potentielles à cette fin.



2.

Analyse de la situation

2.1 Le parcours de transformation structurelle du Sénégal

La présente section situe les performances du Sénégal en vue de sa sortie de la catégorie des PMA dans la perspective plus large du parcours de transformation structurelle à long terme du pays. L'objectif est d'aller au-delà d'une évaluation étroite des performances par rapport aux critères des PMA et d'inscrire cette évolution des indicateurs spécifiques dans le cadre du processus à long terme de transformation structurelle, qui devrait en fin de compte sous-tendre les progrès vers le seuil, dans l'esprit de ce que l'on appelle le « reclassement dynamique » (CNUCED, 2016).

Cette section commence par examiner les performances de croissance économique à long terme du Sénégal, puis se penche sur la dynamique de transformation structurelle sous-jacente. Elle conclut en utilisant l'indice des capacités productives (ICP) de la CNUCED pour évaluer les progrès réalisés par le Sénégal en matière de renforcement des capacités productives.

2.1.1 Croissance économique

Malgré sa situation stratégique et la stabilité de ses institutions politiques, le Sénégal a historiquement connu une trajectoire de croissance économique faible et volatile qui l'a placé parmi les économies à la croissance la plus lente d'Afrique. La figure 2 montre l'ampleur de la stagnation à long terme du Sénégal. En 1960, le Sénégal, la

Malaisie et le Sri Lanka avaient à peu près le même produit intérieur brut (PIB) réel par habitant du côté des dépenses (resp. 3 003, 2 929 et 3 029 dollars), mesuré en dollars de 2017 à parité de pouvoir d'achat (PPA).² En 2019, le revenu par habitant de la Malaisie s'élevait à près de 28 000 dollars (9 fois plus que celui du Sénégal), et celui du Sri Lanka à 13 000 dollars (quatre fois plus que le Sénégal).

La tendance à long terme du revenu par habitant masque cependant une tendance plus nuancée. Comme le montre la figure 3, le PIB réel a quintuplé entre 1970 et 2023, avec une accélération prononcée — même par habitant — à partir de la fin des années 1990, comme dans d'autres PMA africains (CNUCED, 2021a). Les opportunités de croissance offertes par la dévaluation du franc de la Communauté financière africaine (FCFA) en 1994 et la compétitivité accrue des produits sénégalais, combinées à une conjoncture économique favorable, ont entraîné des tendances de croissance positives. Le rythme de croissance du Sénégal s'est ensuite accéléré, tiré par l'expansion réussie des industries orientées vers l'exportation, par l'afflux des transferts de fonds et les améliorations rapides de la productivité agricole. Au cours du nouveau millénaire, le Sénégal a ainsi réalisé d'importants progrès économiques, faisant plus que doubler son PIB entre 2000 et 2023. Toutefois, cela s'est traduit par une augmentation de seulement 42 % du PIB par habitant en termes réels, en raison d'une croissance démographique relativement rapide, supérieure à 2,6 % par an.

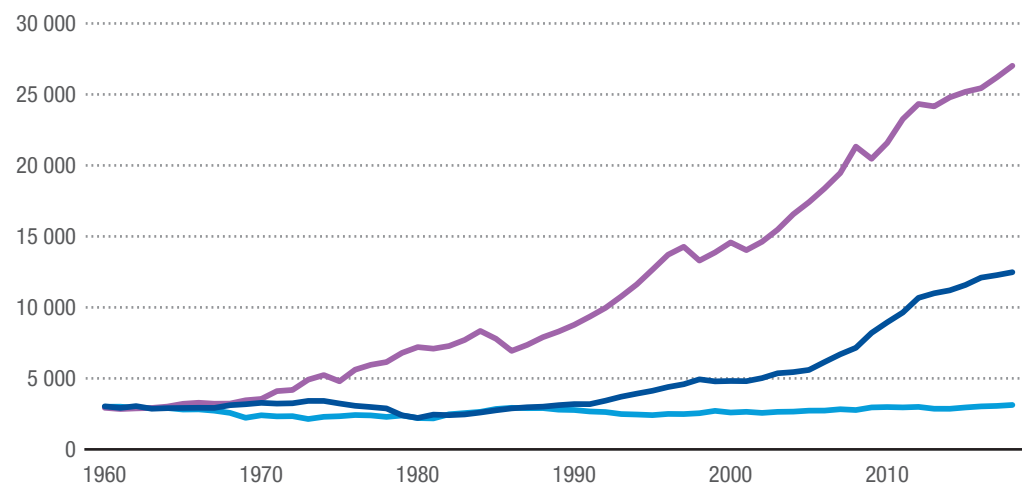
² Dans ce contexte, le PIB par habitant du côté des dépenses de la PPA, est conçu comme une mesure comparative des niveaux de vie, entre les pays et dans le temps (Feenstra et al., 2015).



Figure 2.
PIB réel par habitant côté dépenses au Sénégal, au Sri Lanka et en Malaisie,
1960–2019

(en dollars PPA de 2017)

— Malaisie — Sénégal — Sri Lanka

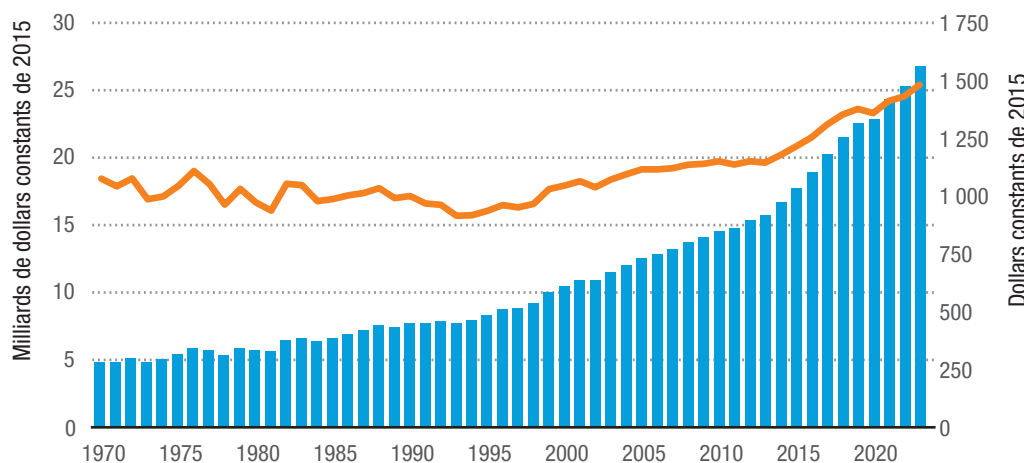


Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données Penn World Table 10.0.



Figure 3.
Sénégal : PIB réel et PIB réel par habitant, 1970–2023

■ PIB (milliards de dollars constants de 2015) — PIB par habitant (en dollars constants de 2015)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2024].

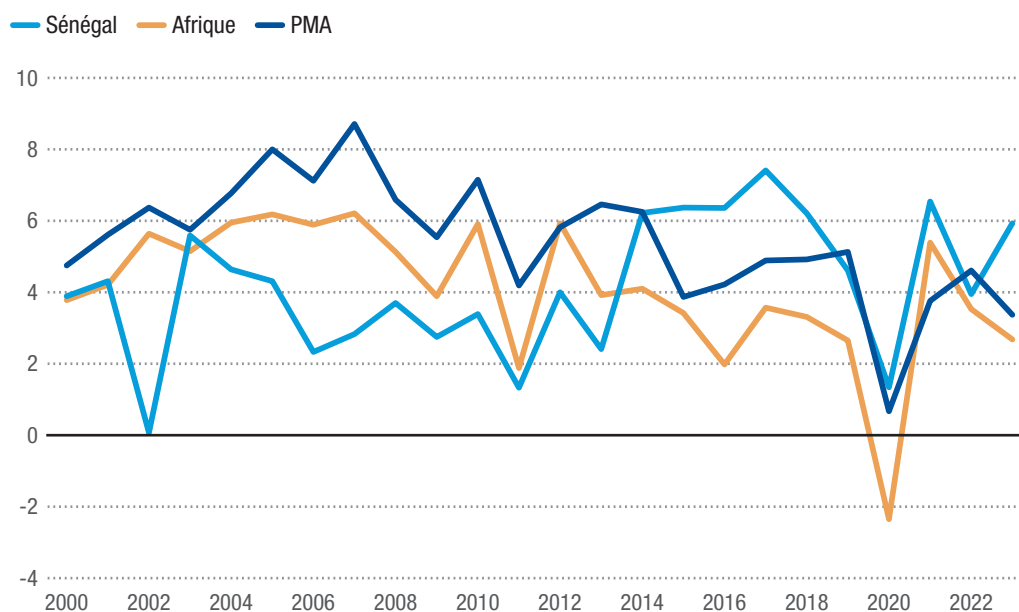
Si l'on se concentre sur le XXI^e siècle, la croissance du PIB réel au Sénégal a été, pour l'essentiel, inférieure à celle de l'Afrique et du groupe des PMA. Cependant, l'économie sénégalaise s'est engagée sur une nouvelle voie de croissance depuis 2014, avec le début de la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE), ainsi que le changement d'année de base du PIB en 2018 qui a conduit à une révision

à la hausse d'environ 30 %. La figure 4 montre que l'activité économique sur la période 2014-2019 a augmenté d'environ 6 % par an, à un moment où la croissance en Afrique (et, dans une moindre mesure, dans les PMA) s'est ralentie. Cette phase d'essor s'est brutalement interrompue en 2020, lorsque la pandémie de COVID-19 a perturbé des secteurs clés, tels que le tourisme, la restauration, la pêche, le

commerce, l'éducation et les transports. En conséquence, la croissance du PIB a ralenti pour atteindre 1,3 % en 2020 (-1,3 % par habitant), même si l'impact négatif des mesures d'endiguement a été partiellement compensé par une hausse de 8,2 % de la production agricole. Cette hausse est due à des conditions météorologiques favorables et au déploiement rapide du Programme de résilience économique et sociale, qui représente environ 7 % du PIB (Nations Unies, 2023). Le ralentissement consécutif à la crise du COVID-19 a été moins prononcé qu'en Afrique ou dans les PMA, et le rebond du Sénégal en 2021 a été de 6,5 %. En 2022, un ralentissement modéré a été attribuable aux sanctions imposées par la Communauté économique des États

de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Mali (un partenaire commercial clé du Sénégal), aux effets persistants de la pandémie et aux répercussions de la guerre en Ukraine (DPEE, 2022). En dépit de cette résilience macroéconomique encourageante, on peut craindre que la série de chocs subis par le Sénégal au cours des trois dernières années — de la pandémie de COVID-19 mentionnée précédemment aux sanctions contre le Mali, en passant par la crise du coût de la vie déclenchée par les retombées de la guerre en Ukraine — ait entraîné des coûts socio-économiques importants, suscitant certaines craintes quant à l'aggravation des inégalités et aux disparités des perspectives de développement social.

Figure 4.
Croissance du PIB réel, 2000–2023
(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2024].

2.1.2 Dynamique de la transformation structurelle

Le rythme de la croissance économique est certes un facteur important d'amélioration du bien-être, mais le modèle de ce dynamisme est tout aussi important d'un point de vue structurel. En partant

d'un niveau agrégé, la comptabilité du développement fournit un cadre, dérivé de la théorie néoclassique de la croissance, permettant de retracer les variations du PIB par travailleur jusqu'à leurs déterminants immédiats, à savoir l'accumulation des facteurs de production et la productivité totale des facteurs (PTF) (Caselli, 2005;

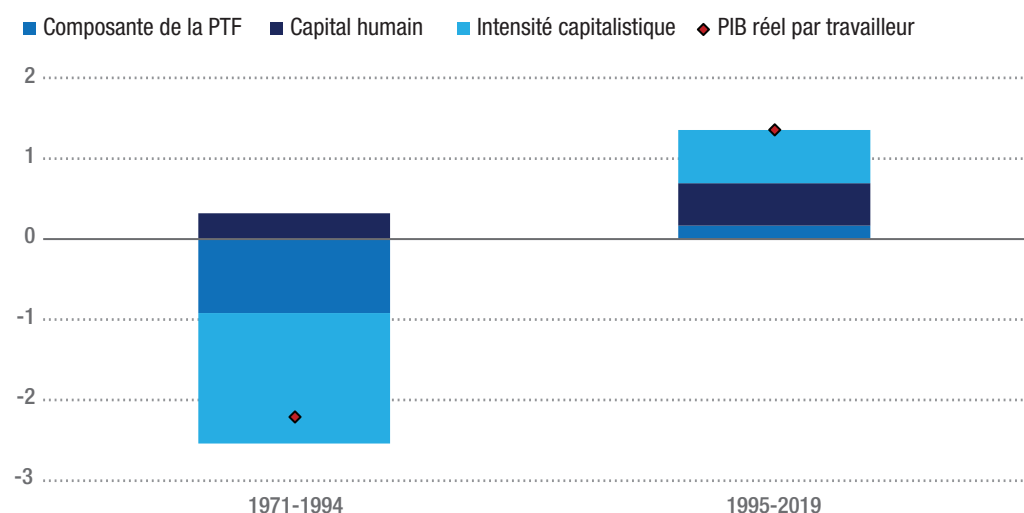
Feenstra et al., 2015).³ Bien qu'elle ne soit pas exempte de critiques, la comptabilité du développement peut être utile pour faire ressortir le rôle de l'accroissement de l'intensité capitalistique (c'est-à-dire l'augmentation du stock de capital physique par travailleur) et de l'accumulation de capital humain.⁴ La figure 5 présente le résultat de cet exercice pour le Sénégal.

Au cours de la période 1971–1994, l'analyse montre que la faible contribution positive

de l'accumulation de capital humain a été plus que compensée par le déclin du capital par travailleur (c'est-à-dire une intensité capitalistique négative) et de la PTF. En revanche, au cours de la période 1995–2019, l'accumulation de capital physique et humain a joué un rôle positif significatif. La PTF a également contribué à la croissance du PIB par travailleur, mais dans une bien moindre mesure.⁵



Figure 5.
Sénégal : décomposition de la croissance du PIB réel par travailleur en fonction du développement, 1971–2019
(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données Penn World Table 10.0.

³ En bref, la dérivation de la décomposition de la comptabilité du développement dans la figure 5 est obtenue à partir d'une fonction de production agrégée à rendement d'échelle constant, désignée comme suit :

$$Y = A_t (L_t H_t)^\alpha K_t^{1-\alpha}$$

dans laquelle Y_t , L_t , H_t et K_t représentent respectivement le revenu, le travail, le capital humain et le capital physique au moment t , tandis que A_t est la PTF. Par différentiation totale, on obtient :

$$\dot{y} = \alpha + \alpha \dot{H} + (1 - \alpha) \dot{k},$$

où le point indique le taux de croissance de la variable correspondante, et où y et k indiquent respectivement le revenu et le capital par travailleur. Le PIB par travailleur est considéré ici en faisant abstraction des considérations liées à la participation au marché du travail et à la croissance démographique.

⁴ Les trois principales lignes de critiques du cadre de la comptabilité du développement portent sur a) sa nature axée sur l'épargne, qui ne prévoit aucun rôle pour la demande globale dans la détermination des décisions d'investissement ; b) le fait qu'il élimine les interactions possibles entre des sources de croissance distinctes (par exemple, l'intensification du capital et la PTF) ; et c) l'adéquation de la notion de fonction de production agrégée à des contextes où les niveaux de productivité diffèrent d'un secteur à l'autre (Abramovitz, 1989; Banerjee and Duflo, 2005; Taylor, 2004).

⁵ Les conclusions de cette analyse sont globalement cohérentes avec celles tirées pour la période 2009-2018 par la Direction générale de la Planification et des Politiques Économiques, qui a identifié la croissance de la main-d'œuvre comme le principal moteur de l'expansion du PIB (DGPPE, 2019). Les données internationales ont été privilégiées dans ce cas car elles permettent de distinguer la contribution du capital humain.

Un facteur déterminant de la dynamique de la productivité est le rythme et la direction du changement structurel, c'est-à-dire le processus de réaffectation intersectorielle des intrants et les changements correspondants dans la composition de la production ; qui accompagnent généralement la croissance long terme économique. Ce processus est essentiel pour assurer la convergence et le rattrapage du développement à long terme, car les gains de productivité qui en découlent contribuent à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie (Diao et al., 2021; Kuznets, 1966; Rodrik, 2013).

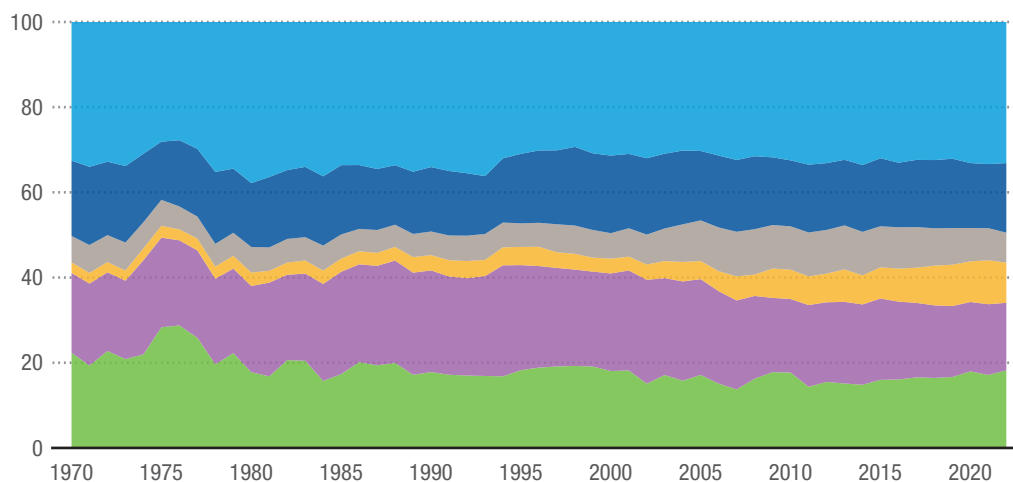
D'une manière générale, le changement structurel a progressé à un rythme lent dans la plupart des PMA, et le Sénégal ne fait pas exception. Malgré l'expansion

à long terme de la taille de l'économie, la composition de la valeur ajoutée n'a pas changé radicalement (figure 6). Le déclin du poids de l'agriculture a été essentiellement reflété par l'expansion des transports ainsi que de l'exploitation minière, de la construction et des services publics. Dans le même temps, la part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier est passée d'environ 19 % au début des années 1970 à un pic de 26 % en 1994, pour redescendre ensuite à environ 16 % du total (un niveau légèrement inférieur à celui du début des années 1970). En raison de ces tendances, l'économie sénégalaise est aujourd'hui marquée par la prédominance du secteur des services, qui représente plus de 57 % du PIB du pays, contre environ 18 % et 25 %, pour le secteur primaire et l'industrie, respectivement.



Figure 6.
Sénégal : composition sectorielle de la valeur ajoutée, 1970–2022
(en pourcentage)

■ Agriculture, chasse, sylviculture, pêche ■ Industrie ■ Exploitation minière, construction et services publics ■ Transport, entreposage et communications ■ Commerce de gros, commerce de détail, restaurants et hôtels ■ Autres activités



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2024].

Afin d'explorer les dynamiques structurelles qui sous-tendent la croissance au Sénégal, la figure 7 présente la contribution à la croissance par les composantes d'offre et de demande pour 1990–2021. Tous les secteurs ont contribué à l'expansion de la valeur ajoutée, à l'exception des industries extractives, de la construction et des

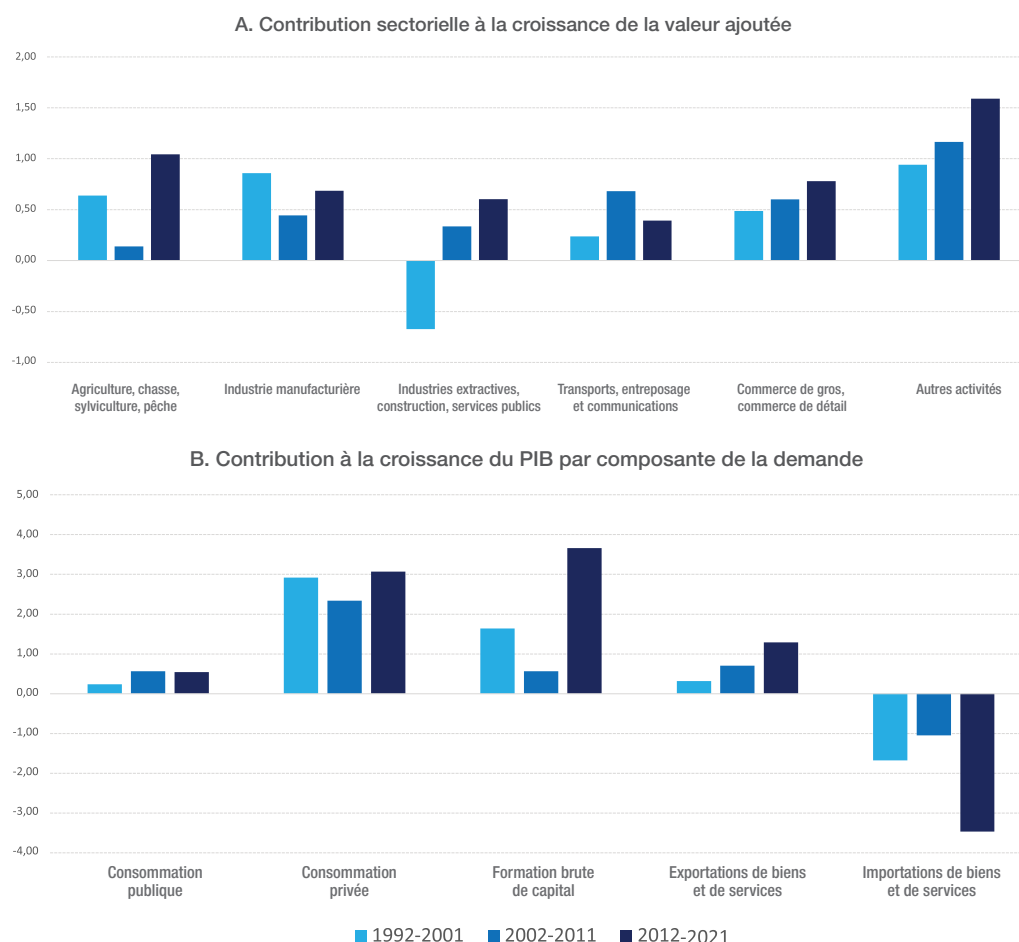
services publics dans les années 1990. Tout au long de la période considérée, les services ont été - de loin - le principal moteur de l'expansion économique (volet A de la figure 7). Le secteur intitulé « Autres activités », qui correspond à la catégorie résiduelle des services (sections J à P selon la Classification internationale type,

par industrie, Rév. 3), est celui qui a le plus contribué à la croissance tout au long de la période considérée, mais d'autres segments des services ont également soutenu de manière significative l'expansion économique des deux dernières décennies. Il est intéressant de noter que dans les trois sous-périodes considérées, l'industrie manufacturière a constitué le principal moteur de la croissance de la valeur ajoutée industrielle, devant l'industrie minière, la construction et les services publics. Du côté des dépenses (volet B), les chiffres révèlent que la consommation privée a été le principal moteur de la croissance au Sénégal au cours des trois dernières

décennies, suivie par la formation brute de capital. Il est important de noter qu'après le déclin de 2002–2011, la formation brute de capital a vu sa contribution à la croissance augmenter sur la période 2012–2021, soulignant l'accélération des investissements au cours de la dernière décennie, alors que le ratio investissement/PIB atteignait en moyenne 30 %. La contribution du secteur des exportations à la croissance a également connu une expansion significative au fil du temps (en particulier au cours de la dernière décennie), même si cela a été davantage compensé par la fuite de la demande provenant des importations.



Figure 7.
Sénégal : contribution à la croissance des composantes de l'offre et de la demande 1992–2021
(variation annuelle en pourcentage)

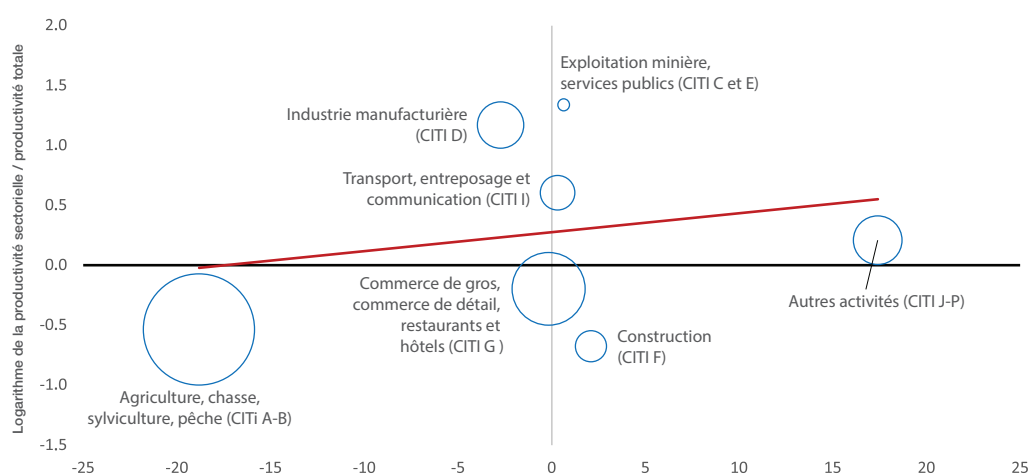


Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2023].

La structure de l'emploi a changé de manière significative au cours des trois dernières décennies, une part croissante des travailleurs ayant migré du secteur primaire, conformément au postulat du modèle d'économie duale de Lewis (1954). Afin d'illustrer le processus de réaffectation de la main-d'œuvre correspondant, la figure 8 montre les changements dans la part de l'emploi sectoriel entre 1991 et 2019 sur l'axe horizontal, et la productivité du travail sectorielle (logarithme) par rapport à la productivité du travail de l'ensemble de l'économie en 2019 (dernière année pour laquelle des données sectorielles désagrégées sont disponibles) sur l'axe vertical. La figure montre que la réaffectation de la main-d'œuvre de l'agriculture a entraîné une contraction de la part de l'emploi de cette dernière de près de 20

points de pourcentage (en presque 30 ans). Si la réduction de la part de l'emploi agricole suit le schéma typique des changements structurels, il est important de noter que la plupart des travailleurs quittant l'agriculture ont trouvé un emploi dans le secteur tertiaire, tandis que l'industrie manufacturière a connu une contraction de sa part d'emploi, malgré une productivité sectorielle du travail comparativement élevée.⁶ Du fait de cette tertiarisation, le secteur des services emploie un peu plus de la moitié de la population active totale en 2019, le segment résiduel des services « autres activités » enregistrant un gain de 17 points de pourcentage de sa part d'emploi entre 1991 et 2019. En outre, les services semblent jouer un rôle encore plus déterminant pour l'emploi des femmes, puisqu'ils absorbent plus des deux tiers de la main-d'œuvre féminine (ANSD, 2016).

Figure 8.
Sénégal : dynamique de la part de l'emploi sectoriel et de la productivité du travail, 1991–2019



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et la Division de statistique de l'ONU [date de consultation : juillet 2022].

Note : La taille de la bulle est proportionnelle à la part de l'emploi de chaque secteur en 1991.

La figure 8 souligne également la persistance d'écarts de productivité intersectoriels importants, comme dans la construction et l'agriculture, où la productivité moyenne du travail représente environ un septième de celle de l'industrie manufacturière ou des industries extractives et des services publics. Néanmoins, les secteurs dont la

productivité du travail est relativement faible restent parmi les plus importants pour la création d'emplois : l'agriculture (avec une part d'emploi de 30 %), les autres activités (27 %) et le commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels (21 %).

⁶ Cela semble également être le cas pendant la période de mise en œuvre du PSE (2014 - 2019).

L'ensemble de ces éléments combinés suggère qu'à ce jour, le modèle de changement structurel du Sénégal n'a que faiblement contribué au dynamisme et à la sophistication croissante de l'économie. Non seulement la croissance de la productivité au sein d'un même secteur a été plutôt lente et inégale, mais la tertiarisation prématurée de l'économie a laissé une grande marge de manœuvre inexploitée pour réaffecter la main-d'œuvre vers des secteurs à plus forte productivité, par le biais d'un changement structurel favorisant la croissance (McMillan et Rodrik, 2011, CNUCED, 2021a). Bien que les écarts de productivité intersectoriels se soient quelque peu réduits du fait que davantage de travailleurs ont cherché des emplois en dehors de l'agriculture, l'augmentation potentielle de la productivité du travail a été atténuée par le fait que nombre d'entre eux ont dû se rabattre sur des activités à productivité relativement faible. Ce schéma, qui est commun à de nombreux autres pays africains, a conduit à remettre en question le schéma classique de la transformation structurelle dans la région (Dihel et Goswami, 2016 ; Ghani et O'Connell, 2016). Si certaines études (Dihel et Goswami, 2016 ; Ghani et O'Connell, 2016) suggèrent que les services générateurs d'innovation pourraient être le moteur du développement, d'autres (Rodrik, 2016) considèrent que les services sont incapables de jouer ce rôle, compte tenu de la faible productivité du secteur, qui ne progresse que lentement.

Sans négliger le potentiel d'innovation et d'augmentation des rendements dans les services à forte productivité - en particulier ceux ayant des retombées positives potentielles, tels que les services financiers, numériques et commerciaux - il convient de noter que ceux-ci ont tendance à jouer un rôle limité en termes de création d'emplois au Sénégal. En outre, ces services ont tendance à être spécialisés et à forte intensité de connaissances, et

il est donc peu probable qu'ils absorbent la plupart des travailleurs non qualifiés qui quittent l'agriculture à faible productivité. Au Sénégal, au contraire, la mobilité de la main-d'œuvre peu qualifiée semble avoir été largement motivée par le travail indépendant dans des activités liées aux services, avec de faibles barrières à l'entrée, mais aussi une productivité relativement faible. En effet, selon les données trimestrielles du PIB publiées par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), la part de la valeur ajoutée représentée par le secteur informel est passée de 46 % du total en 2015 à plus de 51 % en 2020, tandis que la contribution des ménages est passée de 6 % à près de 13 %. Cette dynamique, portée par ce que l'on a appelé des « entrepreneurs par nécessité », représente un défi en termes d'exploitation de l'innovation et d'amélioration de la sophistication de l'économie, ce qui augmenterait de manière décisive sa productivité totale (CNUCED, 2018).

Pour ce qui est de l'avenir, il est essentiel de comprendre qu'il s'agit d'un moment crucial pour la transformation structurelle et la transition énergétique du Sénégal. Le pays est en passe de devenir un important producteur de combustibles fossiles dans les années à venir, avec la mise en production de ses gisements de pétrole et de gaz récemment découverts. L'exploitation de ces ressources, qui devrait commencer en 2024, pourrait atteindre environ 140 000 barils dans le champ pétrolier de Sangomar et plus de 28 millions de mètres cubes de gaz par an dans le champ de gaz naturel de Tortue-Teranga (Nations Unies, 2023).⁷ Il pourrait s'agir d'un important moteur de croissance, le gouvernement prévoyant dans son projet de loi de finances un total de 33 703 000 000 FCFA (environ 56 millions de dollars) de recettes provenant des hydrocarbures pour 2023. Afin d'éviter que ces développements n'exacerbent la dépendance du Sénégal

⁷ Le champ pétrolier de Sangomar a été découvert en 2014 et les champs de gaz naturel de Grand Tortue/Ahmeyin et de Yakaar-Teranga en 2015 et 2016 respectivement.

à l'égard des matières premières, il sera essentiel d'assurer l'émergence de liens productifs solides entre le secteur extractif et la transformation en aval. À cet égard, il est encourageant de constater que le gouvernement prévoit d'utiliser ces ressources non seulement pour générer des revenus, mais aussi pour accélérer les progrès vers l'accès universel à l'électricité, renforcer la sécurité énergétique et stimuler la valeur ajoutée nationale grâce à la production d'engrais. La stratégie « gas to power » du pays devrait permettre de réduire les coûts énergétiques pour les ménages et les entreprises, avec des effets positifs sur la compétitivité. En outre, la production d'électricité à base de gaz serait en mesure de compléter la pénétration croissante des technologies renouvelables - qui représentent actuellement quelque 29 % du bouquet énergétique - et réduire les émissions de gaz à effet de serre qui y sont liées, le gaz remplaçant progressivement les sources d'énergie plus polluantes telles que le charbon et le mazout. D'un point de vue macroéconomique, il sera tout aussi important de veiller à ce que les rentes tirées de ces ressources naturelles soient mobilisées efficacement et réinvesties dans le capital physique et humain, soutenant ainsi la diversification de l'économie par rapport

à une dépendance persistante à l'égard des secteurs basés sur les ressources naturelles, et de stimuler la transformation structurelle (CNUCED, 2022a).

2.1.3 Indice des capacités productives

Si le rythme de la croissance économique est assurément un facteur important de bien-être, la structure de cette dynamique est tout aussi importante. En particulier, il ressort de plusieurs études que la durabilité de la croissance est largement déterminée par la mesure dans laquelle les pays développent leurs capacités de production, telles que définies dans l'encadré 2 (CNUCED, 2006). Le développement des capacités productives s'opère à la fois au sein des entreprises/secteurs, car le lien entre profit et investissement favorise l'intensification capitaliste et les gains de productivité, et entre les secteurs, l'acquisition de capacités, elle-même dépendante du schéma de production existant, ouvrant la voie à l'émergence de nouveaux produits et d'activités à plus forte valeur ajoutée (CNUCED, 2020a). La CNUCED a élaboré un indice composite pour rendre compte de ce processus articulé d'expansion des capacités productives d'un pays (encadré 2).



Encadré 2. Indice des capacités productives de la CNUCED

L'indice des capacités productives (ICP) de la CNUCED constitue la première tentative de mesure des capacités productives de toutes les économies, y compris les PMA, les pays développés et les pays en développement. L'indice s'appuie sur la conceptualisation des capacités productives définies comme « les ressources productives, les capacités entrepreneuriales et les liens de production qui, ensemble, déterminent la capacité d'un pays à produire des biens et des services et lui permettent de croître et de se développer » (CNUCED, 2006 : II).

En tant que tel, l'ICP est un indice composite de 46 indicateurs regroupés en huit composantes, à savoir les ressources naturelles, le capital humain, l'énergie, les transports, les technologies de l'information et de la communication, les institutions, les changements structurels et le secteur privé. La publication UNCTAD (2020b) fournit une description détaillée de la méthodologie de construction de l'ICP. Aux fins du présent rapport, il suffit de noter que - après imputation et/ou prévision des données manquantes, le cas échéant - une analyse en composantes principales est appliquée pour réduire la dimensionnalité des données. Les coefficients de pondération obtenus sont ensuite

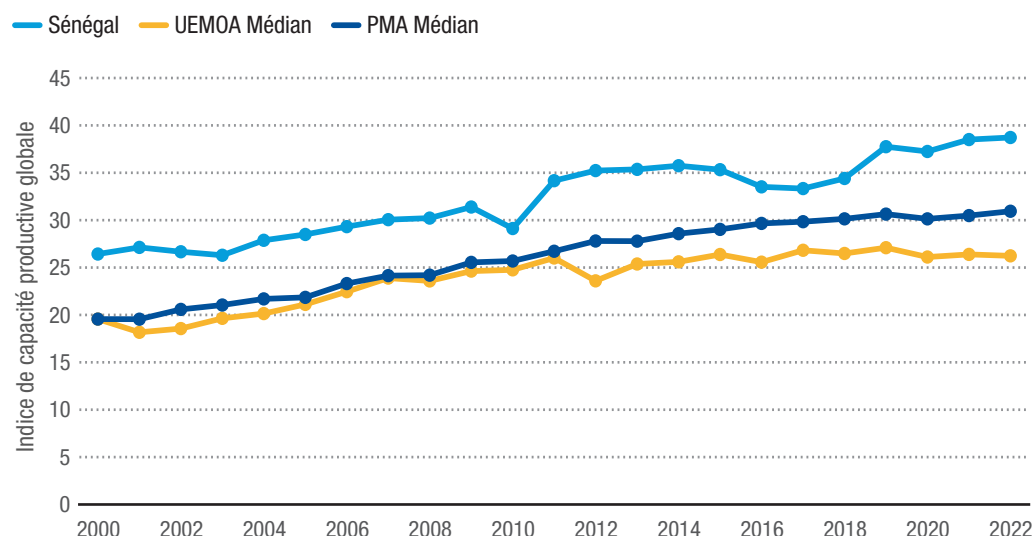
utilisés dans la pondération des indicateurs individuels pour former chaque composante de l'ICP, qui est ensuite standardisée à l'aide de la normalisation maximale et minimale. Le score de l'ICP global est finalement obtenu comme une moyenne géométrique des huit composantes, la moyenne géométrique étant choisie pour réduire le niveau de substituabilité entre les dimensions. L'échelle ICP, tant pour l'indice global que pour ses sous-indices, va de 0 à 100, 100 étant la valeur maximale.

La figure 9 montre l'évolution des résultats de l'ICP pour le Sénégal, le PMA médian et le pays médian de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour 2000–2022. Le score ICP des trois régions évolue à la hausse à un rythme à peu près similaire, ce qui indique des améliorations comparables dans le temps. Si le Sénégal surpasse systématiquement le PMA médian, qui lui-même surpasse

le pays médian de l'UEMOA, il convient également de noter que le score ICP du Sénégal pour 2022 le place en 138^e position sur 193 pays. Cela indique que, malgré certains avantages relatifs par rapport à d'autres PMA, le Sénégal doit encore s'améliorer pour renforcer sa compétitivité et rattraper la plupart des autres économies en développement et développées.



Figure 9.
Indice des capacités productives du Sénégal et des pays de comparaison, 2000–2022



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2022].

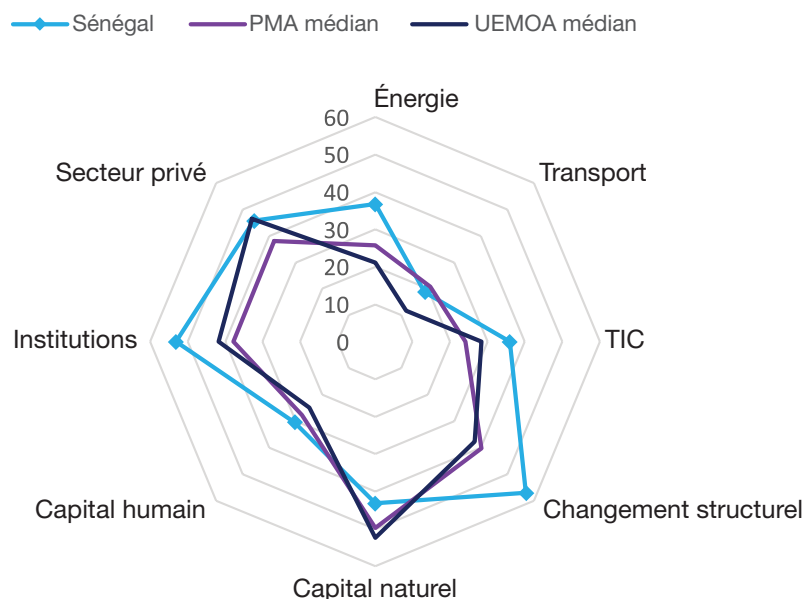
Note : L'échelle de l'indice des capacités productives va de 0 à 100, 100 étant le meilleur score.

Afin de mieux identifier les points forts et les points faibles comparés, il est instructif de mettre en lumière les sous-composantes de l'indice composite. La figure 10 confirme que, bien que la capacité de production du Sénégal soit supérieure à celle des régions comparables en termes d'énergie, de technologies de l'information et de la communication, de changement structurel et d'institutions, le pays reste confronté

à de sérieuses contraintes du côté de l'offre dans le domaine des transports et dépend fortement des secteurs basés sur les ressources naturelles. Un autre obstacle au développement durable est le faible résultat du pays en matière de capital humain (malgré des améliorations significatives sur la période 2000–2018) et de développement du secteur privé.



Figure 10.
Composantes de l'indice des capacités productives du Sénégal et références correspondantes, 2022



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2022].

Note : L'échelle de l'indice des capacités productives va de 0 à 100, 100 étant le meilleur score.

Les valeurs résultant de l'ICP confirment que les mauvaises infrastructures, telles que la production insuffisante d'électricité et les réseaux routiers déficients, freinent le développement du Sénégal et ont un effet négatif sur la productivité globale de l'économie (Isaksson et Ng, 2006). Les efforts d'amélioration et de renforcement des infrastructures au Sénégal expliquent la nécessité de positionner le Sénégal comme un pôle logistique industriel régional en développant sa capacité productive pour réaliser un bond industriel.

Grâce à la mise en œuvre du PSE, des investissements considérables sont en cours pour développer des projets d'infrastructure, notamment l'Aéroport international Blaise Diagne, l'extension de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, la route Thiès-Touba, le Train Express Régional

(TER), la zone industrielle de Diamniadio, la réhabilitation du réseau ferroviaire Dakar-Bamako, le désenclavement des zones rurales, l'investissement dans l'équipement rural, et le développement de nouveaux centres touristiques. Malgré ces récentes réalisations, le Sénégal présente toujours un déficit d'infrastructures notable et accuse un retard par rapport à la plupart des économies émergentes. Le réseau routier sénégalais est estimé à environ 14 500 km, dont 4 500 km sont bitumés (31 % du total).⁸ Les communautés rurales ont un accès limité à l'eau, aux transports, à l'énergie et aux services économiques, et de grandes disparités régionales persistent. En outre, le secteur agricole, qui emploie plus de 40 % de la population, dépend toujours des cultures pluviales et est donc très vulnérable aux mauvaises conditions météorologiques.

⁸ Les estimations sont issues de l'étude Senegal Road Assessment : <https://lca.logcluster.org/23-senegal-road-assessment>.

2.2 Commerce international

2.2.1 La structure des échanges du Sénégal

Avec un commerce extérieur représentant environ 60 % du PIB - soit seulement 1 point de pourcentage de plus qu'en 2020 (ANSD, 2021a) - le Sénégal est une petite économie ouverte. Selon la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE), en valeur absolue, les exportations totales de biens et services sont passées de 3 419 milliards de FCFA (environ 5,8 milliards de dollars) en 2019, à 4 156 milliards de FCFA (environ 6,7 milliards de dollars) en 2022 et devraient atteindre 4 523 milliards de FCFA (environ 7,3 milliards de dollars) en 2023. Parallèlement, les importations de biens et services ont également augmenté, passant de 5 882 milliards de FCFA en 2019 à 9 063 milliards de FCFA en 2022, avec seulement un léger recul attendu en 2023 (9 005 milliards de FCFA).

Ces chiffres soulignent que le Sénégal, comme la plupart des PMA, se caractérise par un déficit commercial structurel (et en fait croissant) pour les biens comme pour les services. Selon l'ANSD (2022), la balance commerciale a atteint 2 600 milliards de FCFA (15,7 % du PIB) en 2022, contre 2 000 milliards de FCFA (13,3 % du PIB) en 2021. Cela reflète le déficit commercial croissant du Sénégal vis-à-vis du continent européen, son principal fournisseur, et un excédent croissant vis-à-vis du continent africain, sa principale destination d'exportation.

En ce qui concerne le commerce des biens, selon les données de la CNUCED, les exportations de marchandises du

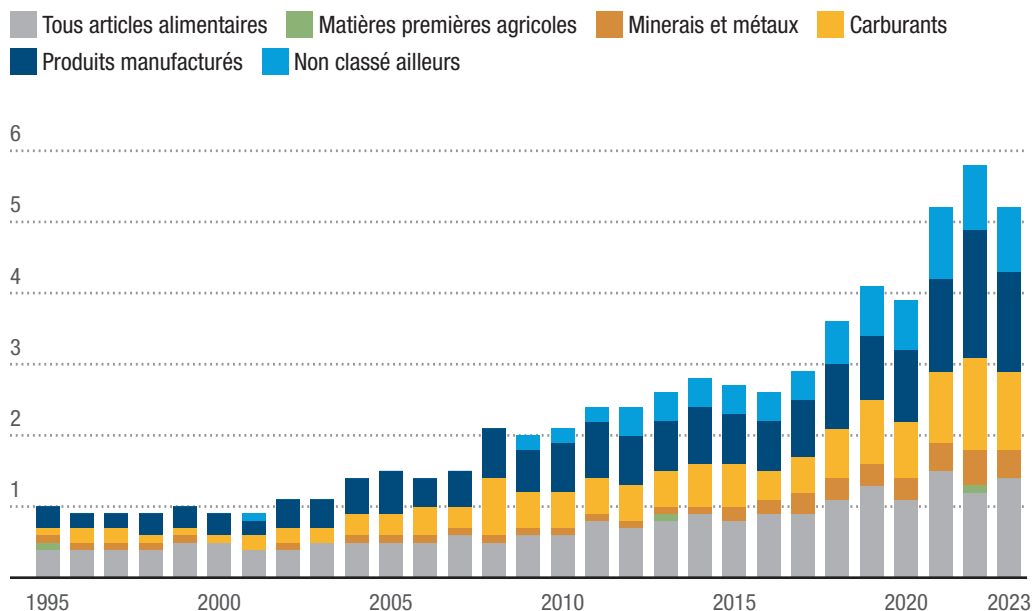
Sénégal ont plus que quintuplé entre 1995 et 2023, dépassant alors les 5,3 milliards de dollars selon des estimations préliminaires. Cette tendance générale à la hausse est le résultat d'une bonne performance au cours de la période de mise en œuvre du PSE, interrompue en 2015–2016 par la forte baisse des prix du carburant et des autres matières premières, et en 2020 en raison de l'impact brutal de la pandémie de COVID-19.

L'expansion des exportations de marchandises a été principalement tirée par les produits pétroliers raffinés, l'acide phosphorique, les minéraux et métaux (or, zirconium, titane etc.), les produits de la mer, les produits à base d'arachide, l'horticulture, le ciment et les engrais minéraux. Depuis 2010, le Sénégal a connu une forte augmentation des exportations de produits horticoles, notamment vers le marché européen. Comme cette liste le fait apparaître, la structure des exportations a traditionnellement été relativement diversifiée et répartie entre de grands groupes de produits, les produits alimentaires, les combustibles et les produits manufacturés représentant respectivement 30, 20 et 25 % du total (figure 11).

Une conclusion similaire sur la nature relativement diversifiée des exportations du Sénégal peut également être tirée de l'analyse de l'indice de concentration des exportations du pays (abordé à la section 3.3.1) ou en examinant le nombre de produits exportés. En 2019, le Sénégal a exporté 2 531 produits sur 5 018 lignes d'exportation au niveau de la classification à six chiffres du système harmonisé (SH), une valeur supérieure à la moyenne africaine de 1 566 produits (figure 12).

Figure 11.
Sénégal : exportations de marchandises par grand groupe de produits, 1995–2023

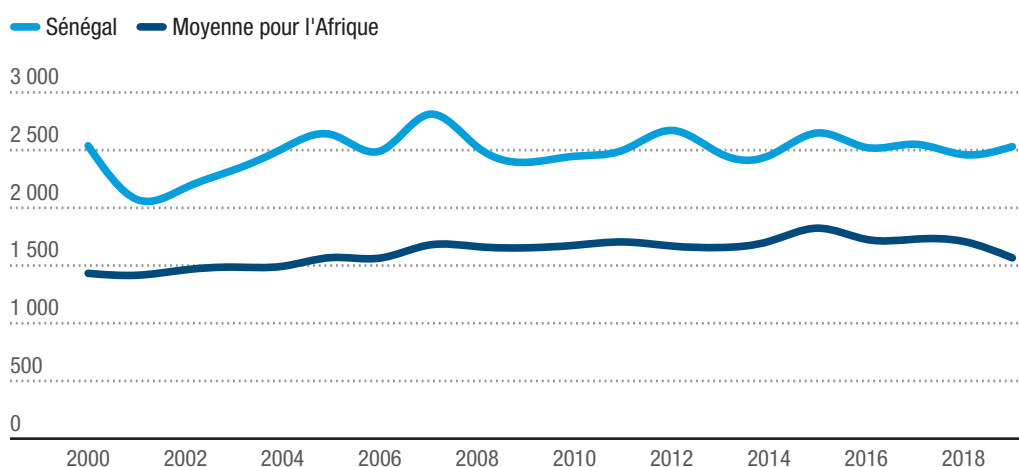
(en milliards de dollars)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2023].

Note : Tous les produits alimentaires comprennent la classification type pour le commerce international (CTCI) 0+1+22+4 ; les matières premières agricoles comprennent la CTCI 2 moins 22, 27 et 28 ; les minerais et métaux comprennent la CTCI 27+28+6 ; les combustibles comprennent la CTCI 3 ; et les produits manufacturés les CTCI 5 à 8 moins 667 et 68.

Figure 12.
Nombre de lignes d'exportation actives, Sénégal et moyenne africaine, 2000–2019



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après les données de la Base pour l'Analyse du Commerce International du Centre d'Etudes Prospectives d'Informations Internationales (BACI-CEPII), [date de consultation : juillet 2022].

Malgré la diversification de ses exportations, le Sénégal reste un pays en développement dépendant des produits de base, comme la

plupart de ses voisins et 70 % des PMA, les produits de base représentant environ 75 % des exportations totales de marchandises.⁹

⁹ Selon la CNUCED, un pays est considéré comme dépendant des produits de base si plus de 60 % de ses exportations de marchandises sont constituées de produits primaires.

Bien que la structure relativement diversifiée de ses exportations ait épargné au Sénégal les effets les plus pernicioieux de la dépendance à l'égard des produits de base - tels que la forte volatilité des termes de l'échange, le syndrome hollandais ou l'éviction des investissements dans le capital humain et physique - certains des pièges de la dépendance à l'égard des produits de base sont trahis par la dynamique relativement lente des changements structurels du pays et son modèle d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (voir la section 2.2.2). En effet, la majeure partie des produits d'exportation du Sénégal tend à être soit à forte intensité de ressources naturelles, soit à forte intensité de capital et ne génèrent donc que peu d'emplois hautement qualifiés, et des liens limités en faveur du reste de l'économie. Le modèle actuel de spécialisation est donc incapable de créer des voies vers des exportations à forte intensité de main-d'œuvre qui pourraient contribuer à absorber les travailleurs non qualifiés et

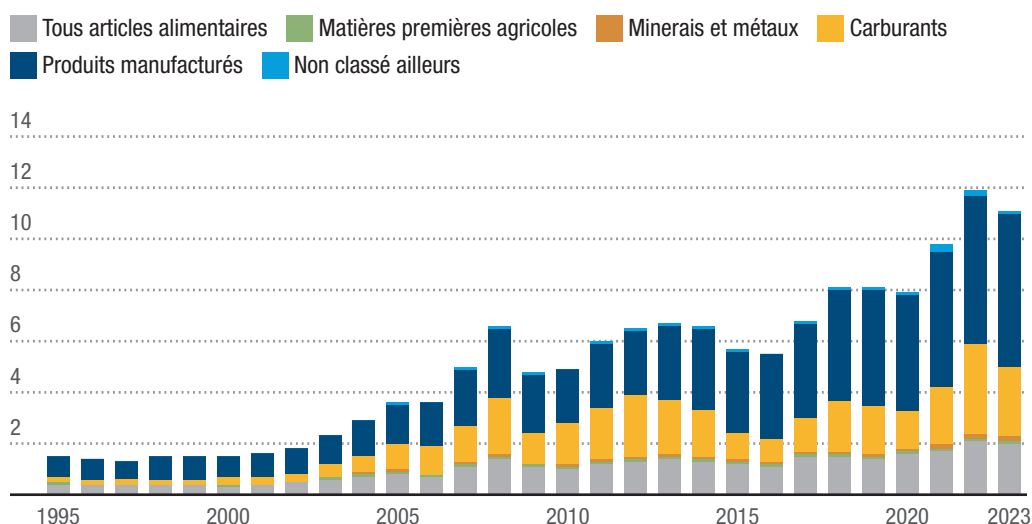
sans formation qui constituent la majeure partie de la main-d'œuvre sénégalaise. Un problème majeur de l'avantage comparatif du Sénégal dans les produits primaires et les activités manufacturières basées sur les produits primaires est qu'il pourrait enfermer le pays dans un piège à faible valeur ajoutée, étant donné que la plupart des biens exportés subissent peu de transformations ou des transformations assez simples.

Quant aux importations de marchandises du Sénégal, elles dépasseront les 10 milliards de dollars en 2023, selon les données de la CNUCED (figure 13). Ces exportations ont été multipliées par plus de sept entre 1995 et 2023, grâce au dynamisme de la consommation intérieure et des investissements. La majeure partie des importations de marchandises est constituée de produits pétroliers, de produits manufacturés (en particulier de biens d'équipement et de biens intermédiaires), ainsi que de produits alimentaires.



Figure 13.
Sénégal : importations de marchandises par grand groupe de produits, 1995–2023

(en milliards de dollars)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat, [date de consultation novembre 2024].

Note : Tous les articles alimentaires comprennent la CTCI 0+1+22+4 ; les matières premières agricoles comprennent la CTCI 2 moins 22, 27 et 28 ; les minerais et les métaux comprennent la CTCI 27+28+6 ; les combustibles comprennent la CTCI 3 ; et les produits manufacturés les CTCI 5 à 8 moins 667 et 68.

En termes de partenaires commerciaux, les ventes à l'étranger du Sénégal sont

principalement destinées aux continents africain, asiatique et européen, les

principales destinations des exportations étant le Mali, la Suisse, l'Inde, la Chine et la Côte d'Ivoire (tableau 1). Globalement, le continent africain, et en particulier la région de l'Afrique de l'Ouest, reste la principale destination des exportations sénégalaises, qui n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années. Selon les données de la CNUCED, les exportations sénégalaises vers les pays africains sur la période 2020-2023 se sont élevées en moyenne à 2,2 milliards de dollars par an, ce qui représente une part de marché de 44 %. Les pays de la CEDEAO (40 %), et en particulier ceux de l'UEMOA (36 %), sont traditionnellement les principaux clients du Sénégal. Parmi ces pays, le Mali - pour lequel le Sénégal représente un pays de transit clé - reste le principal marché d'exportation avec une part de 29 % malgré les sanctions imposées au Mali par la CEDEAO en 2021 à la suite du coup d'État militaire dans ce pays. Les livraisons aux pays de l'UEMOA se composent principalement de produits pétroliers, de ciment et, dans une moindre mesure, de produits alimentaires manufacturés (BCEAO, 2021). Contrairement aux exportations vers l'Afrique, les exportations

du Sénégal vers l'Europe et l'Asie (chacune représentant pour cent du total) ont subi une forte baisse en 2020 en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Toutefois, elles ont rebondi de manière significative en 2021 et se sont encore développées en 2022.

Inversement, les principaux fournisseurs du Sénégal sont la Chine, la France, la Fédération de Russie, l'Inde et la Belgique (tableau 1). Dans l'ensemble, les pays européens restent le premier fournisseur du Sénégal avec une moyenne de 4,1 milliards de dollars en 2020-2023, soit une part de marché de 41 %. Les importations en provenance d'Europe se composent principalement de produits pétroliers, de biens d'équipement et de produits pharmaceutiques. Après une décennie d'expansion, les importations en provenance d'Asie rivalisent désormais avec celles en provenance d'Europe, qui s'élèvent également à 4,2 milliards de dollars, soit 41 % du total. Seuls 12 % des importations du Sénégal proviennent d'Afrique, les pays de la CEDEAO fournissant environ 7 % du total, dont 2 % en provenance des pays de l'UEMOA.

Tableau 1.
Sénégal : principaux partenaires commerciaux, moyenne sur 2020-2023
(en pourcentage)

Principales destinations des exportations	Pourcentage des exportations de marchandises	Principaux fournisseurs d'importations	Pourcentage des importations de marchandises
Mali	29.2	Chine	19.6
Inde	11.7	Fédération de Russie	9.8
Suisse	11.0	France	8.0
Chine	5.5	Inde	6.0
Australie	3.8	Belgique	5.2
États-Unis	3.4	Pays-Bas	5.0
Côte d'Ivoire	3.3	Nigeria	4.3
Espagne	3.1	Émirats arabes unis	3.9
Émirats arabes unis	2.1	Espagne	3.4
Guinée	1.6	Turquie	3.2

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2024].

Compte tenu de l'aggravation du déficit commercial, il est d'une importance capitale pour le Sénégal de renforcer sa capacité d'exportation par le biais des marges intensives et extensives, tout en créant des emplois productifs dans les zones rurales ou périurbaines. Il est intéressant de noter que le PSE a recensé des secteurs stratégiques clés susceptibles de soutenir des expansions significatives de la production, de l'emploi et des exportations qu'il vise à promouvoir et à développer dans le cadre de la politique industrielle et commerciale du plan. L'agro-industrie constitue un exemple utile, comme le

montre l'encadré 3. Le gouvernement entend stimuler la valeur ajoutée nationale dans le secteur, notamment par la création d'agro-pôles dans tout le pays. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer rigoureusement l'efficacité de toutes les initiatives connexes, certains signes sont prometteurs. En outre, l'expérience du secteur agroalimentaire souligne l'ampleur des interventions connexes visant à stimuler les capacités de production et d'exportation, ainsi que l'importance de la cohérence entre les interventions de politique commerciale et industrielle.



Encadré 3.

Liens entre les politiques commerciales et industrielles : le cas de l'agro-alimentaire

L'une des caractéristiques du Plan Sénégal Émergent (PSE) est que le gouvernement a recensé des secteurs stratégiques clés capables d'impulser une dynamique d'augmentation de la production, de l'emploi et des exportations. Le gouvernement entend promouvoir et développer ces secteurs dans le cadre de sa politique industrielle et commerciale. Le secteur de l'agroalimentaire en est un bon exemple. Pour parvenir à l'autosuffisance en riz et en oignons, optimiser le secteur de l'arachide et développer les secteurs des fruits et légumes, le gouvernement a renforcé son soutien aux communautés rurales en fournissant des semences de qualité, des engrais, des équipements agricoles et des systèmes d'irrigation dans les régions du nord et du sud, ce qui a contribué à renforcer le potentiel de production de ces filières. a) Le choix du riz et des oignons, de l'arachide et des fruits et légumes de contre-saison est motivé par les raisons suivantes : a) couvrir l'ensemble du territoire sénégalais avec ces produits, soit par le nombre de producteurs impliqués soit par le nombre de consommateurs concernés ; b) réduire progressivement la dépendance aux importations alimentaires ; c) développer les exportations ; et d) créer de nouveaux emplois et des perspectives de revenus supplémentaires.

Au cours de la dernière décennie, la production agricole a considérablement augmenté au Sénégal grâce à de bonnes conditions météorologiques et à une politique proactive (encadré, figure 3.1). Le pays a déjà atteint ou est en passe d'atteindre ses objectifs de production (notamment pour l'oignon ou l'arachide) et d'exportation (pour les fruits et légumes). Ces améliorations ont déjà commencé à se répercuter sur les exportations, avec de nouveaux produits exportés, en particulier des produits horticoles, ce qui contribue à la diversification de la base d'exportation.

Cependant, de nombreux problèmes subsistent. La politique de développement agricole semble essentiellement limitée à des objectifs de production. Les activités post-récolte (telles que le stockage et la commercialisation), ainsi que les activités de transformation (pour des cultures comme le millet ou la noix de cajou), semblent être négligées malgré le statut prioritaire de l'agro-industrie dans le PSE. À terme, le principal défi sera de maintenir les efforts en matière de maîtrise de l'eau, de modernisation et de mécanisation de l'agriculture, de fourniture d'intrants de qualité en quantité suffisante (semences et engrais), de mise en œuvre d'activités d'atténuation et de lutte contre le changement

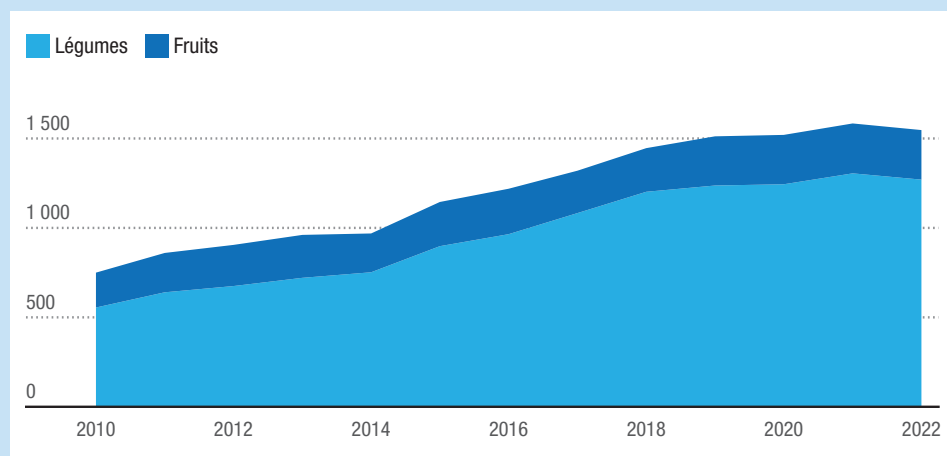


climatique et de renforcement des infrastructures de stockage et de conservation. Il faudra également accélérer la mise en œuvre des réformes visant à soutenir le développement de l'agro-industrie et de veiller à une bonne exécution du Plan stratégique de développement des statistiques agricoles et rurales.

Encadré, figure 3.1.

Sénégal : production de produits horticoles

(en tonnes)

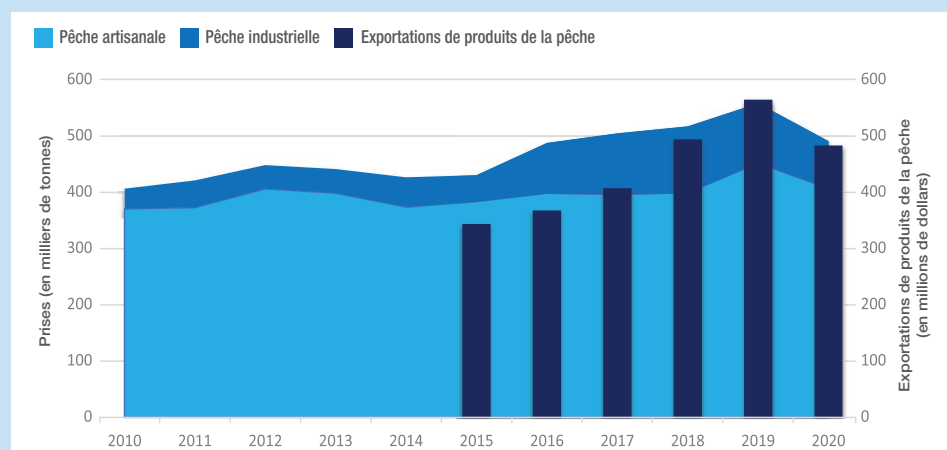


Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données du portail de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

La pêche est une autre activité importante du secteur agroalimentaire (encadré, figure 3.2). Bien qu'il soit un important pourvoyeur d'emplois (directs et indirects) et une source majeure de devises étrangères (12 % des exportations de marchandises en 2020), le secteur connaît des difficultés dues à la surexploitation, une situation qui pourrait menacer les exportations à long terme. Malgré les efforts considérables déployés pour réglementer le secteur au cours des deux dernières décennies, la réforme est toujours en cours, en particulier en ce qui concerne le sous-secteur artisanal, qui représente de 80 à 90 % de l'ensemble des prises, selon l'année (Sarr et al., 2022).

Encadré, figure 3.2

Sénégal : volume total des prises et exportations de produits de la pêche, 2010–2020



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED pour 2010–2019, d'après les données de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie/Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ANSD/BCEAO), Situations Economiques et Sociales 2019 et 2022 ; et pour 2020 de la DGPPE (2022).

L'accès préférentiel au marché étant l'une des principales mesures de soutien international (MSI) accordées aux PMA, il est intéressant ici de résumer brièvement les tendances des traitements tarifaires et de l'utilisation des préférences au Sénégal. Ceci, à son tour, peut donner une idée de la mesure dans laquelle le Sénégal bénéficie de cette MSI, et par conséquent des impacts potentiels de la suppression progressive de cette dernière en cas de sortie de la catégorie des PMA. En ce qui concerne les exportations du Sénégal vers le Canada, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis, environ 35 % des exportations sénégalaises sont soumises à un tarif de la nation la plus favorisée (NPF) nul. C'est généralement le cas pour la plupart des exportations de minéraux et de combustibles, mais aussi pour certains produits végétaux de chaussures et de chapeaux. Parmi les autres produits d'exportation assujettis aux droits de douane originaires du Sénégal, une grande majorité — entre 50 % et 60 % des exportations totales de marchandises — bénéficie d'un traitement préférentiel (qu'il s'agisse d'un traitement spécifique aux PMA ou d'autres régimes préférentiels, comme la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique), tandis que 3 % à 5 % supplémentaires entrent sur les marchés de destination aux taux de la NPF.¹⁰ La sous-utilisation des préférences semble donc être relativement limitée, un constat confirmé par une étude de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) portant sur un échantillon plus large de pays accordant des préférences (OMC, 2019).¹¹ Bien que circonscrit, le phénomène

de sous-utilisation des préférences reste préoccupant, notamment vis-à-vis de certaines destinations (comme l'Inde et la Suisse), et/ou de certaines typologies de produits, dont les fruits et légumes.

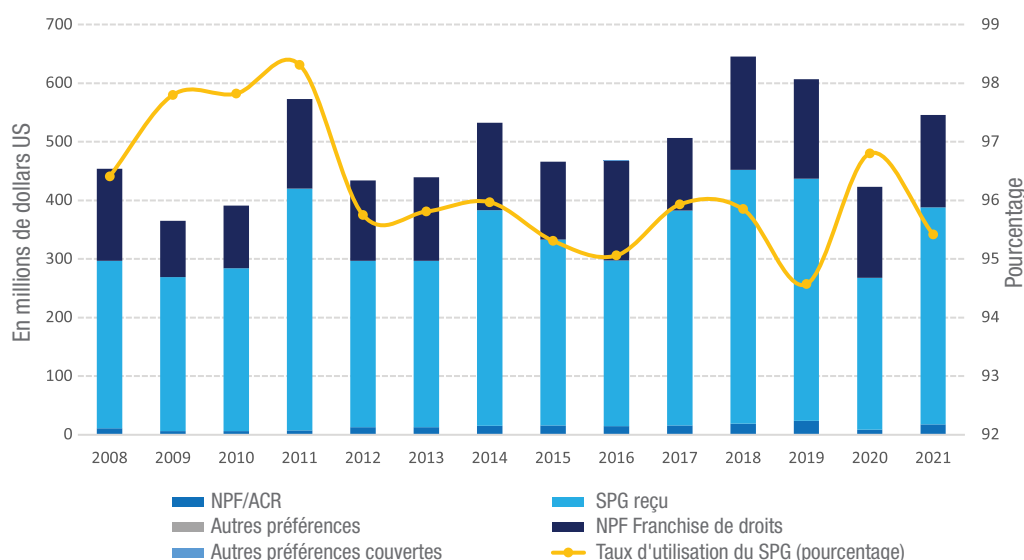
Si l'on se concentre sur les exportations du Sénégal vers l'Union européenne, qui représentent environ 12 % du total, la figure 14 montre qu'environ 30 % des exportations du Sénégal concernent des produits pour lesquels le taux NPF est nul. Le taux d'utilisation des préférences pour les autres produits taxables reste supérieur à 95 % tout au long de la période considérée. Toutefois, la ventilation de l'analyse par catégorie de produits révèle une hétérogénéité considérable (figure 15). L'utilisation des préférences est proche de 100 % pour les produits d'exportation les plus importants du Sénégal, notamment les animaux vivants, les légumes, les aliments préparés, les chaussures, les graisses et les oléagineux. Mais les taux d'utilisation sont beaucoup beaucoup plus faibles pour des produits tels que les minéraux, les métaux de base, les machines et équipements électriques, les cuirs et peaux, les produits chimiques, les textiles, les plastiques et le caoutchouc. Bien qu'une grande partie des exportations connexes soient de toute façon soumises à un taux NPF nul, une telle sous-utilisation des préférences trahit une opportunité manquée en termes d'accès au marché. Cette faible utilisation est généralement liée à des règles d'origine restrictives, à une mise en conformité coûteuse/difficile avec d'autres mesures non tarifaires (notamment les normes sanitaires et phytosanitaires) et aux exigences directes en matière de transport (OMC, 2021).

¹⁰ Le reste des exportations est assujetti aux droits NPF.

¹¹ L'analyse de l'OMC a porté sur la liste suivante de pays, d'économies ou de régions accordant des préférences : Australie, Canada, Chili, Chine, Union européenne, Inde, Japon, République de Corée, Norvège, Suisse, Province chinoise de Taïwan, Thaïlande et États-Unis.

Figure 14.

Exportations de marchandises du Sénégal vers l'Union européenne par traitement tarifaire et utilisation des préférences associées, 2008–2021

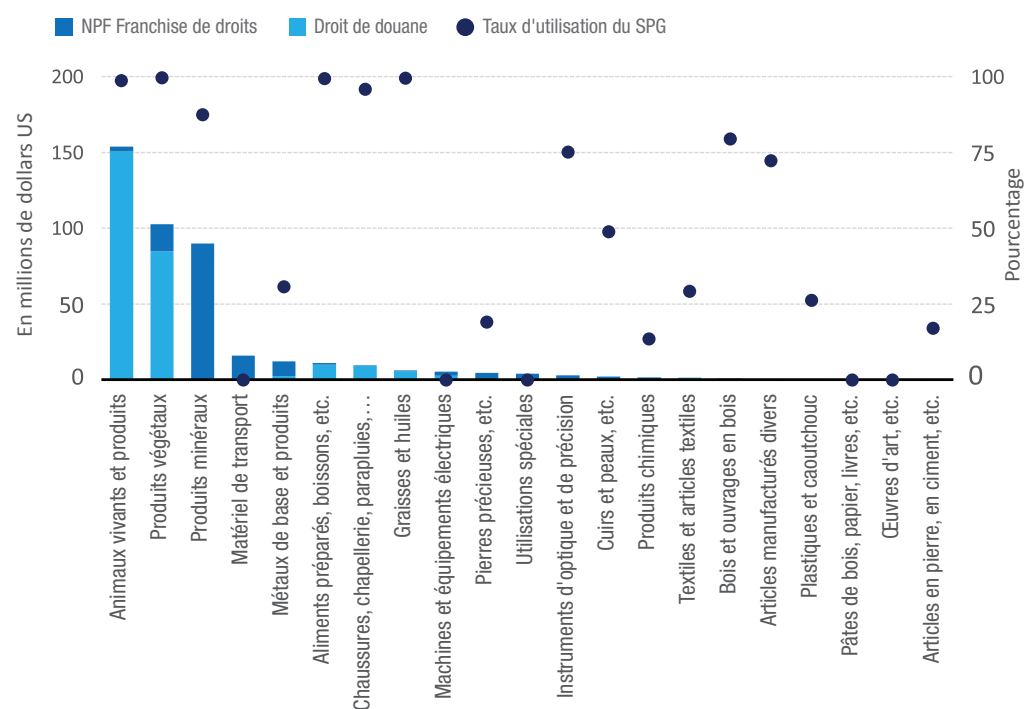


Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la CNUCED sur l'utilisation du SPG [date de consultation : décembre 2022].

Note : ACR : accords commerciaux régionaux.

Figure 15.

Traitement tarifaire et utilisation des préférences pour les exportations sénégalaises vers l'Union européenne par catégorie de produits, 2020



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la CNUCED sur l'utilisation du SPG [date de consultation : décembre 2022].

2.2.2 Participation à la chaîne de valeur mondiale

L'analyse de la chaîne de valeur mondiale permet d'affiner l'examen du commerce du Sénégal en se concentrant sur la valeur ajoutée que l'économie génère dans ses échanges avec le reste du monde.

Une telle analyse est essentielle car, avec la progression de la mondialisation, s'appuyer uniquement sur les données brutes d'exportation et d'importation peut être trompeur en raison d'un double comptage, étant donné que l'ajout de valeur le long de la chaîne de valeur (par exemple, la fourniture d'intrants, de biens intermédiaires et de biens d'équipement) provient généralement d'une série de juridictions nationales. La participation à la chaîne de valeur mondiale est mesurée par l'intégration en amont et en aval. La

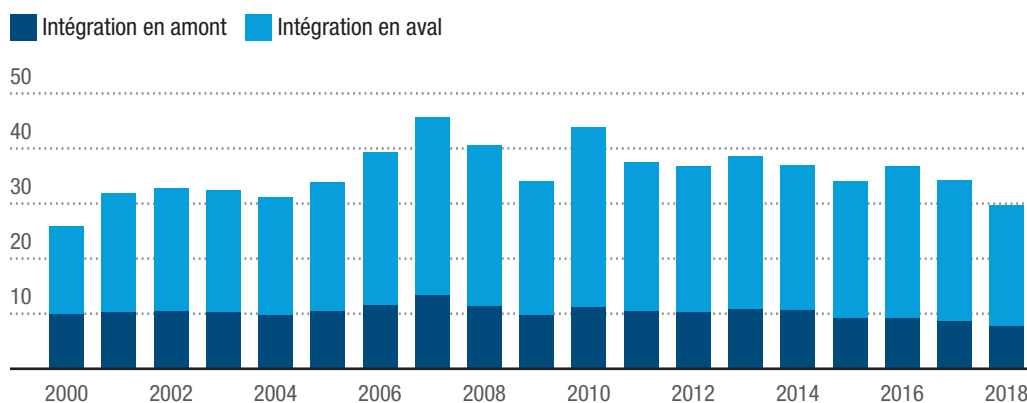
première est mesurée par la part de la valeur ajoutée d'origine étrangère incorporée dans les exportations d'un pays, tandis que la seconde est mesurée par la part de la valeur ajoutée nationale des exportations d'un pays qui est transformée et réexportée par le pays importateur. La figure 16 montre l'évolution de l'intégration en amont et en aval du Sénégal pour la période 2000–2018. Le diagramme montre que la participation du pays à la CVM a oscillé entre 26 % et 47 % de ses exportations, soit une participation non négligeable aux chaînes de valeur mondiales. La caractéristique la plus notable de la participation Sénégal aux CVM est le rôle prédominant de l'intégration en aval, qui est en moyenne deux à trois fois plus importante que l'intégration en amont. En outre, l'intégration en aval a augmenté au fil du temps de 6 points de pourcentage.



Figure 16.

Intégration en amont et en aval dans les chaînes de valeur mondiales, 2000–2018

(en pourcentage des exportations brutes)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données sur les chaînes de valeur mondiales UNCTAD-Eora [date de consultation : septembre 2022].

Par opposition, la participation en amont du Sénégal a été minime, ce qui suggère qu'en moyenne, seule une part mineure de la valeur ajoutée étrangère est transformée et incorporée dans les exportations sénégalaises. Pour une petite économie ouverte comme le Sénégal, les amplitudes respectives de l'intégration en aval et en amont sont révélatrices de la dépendance du pays à l'égard des exportations de produits primaires. Ainsi, les valeurs

relativement élevées et croissantes des exportations de valeur ajoutée nationale, combinées aux valeurs relativement faibles et décroissantes de la valeur ajoutée étrangère, corroborent le fait que le pays n'a pas été en mesure de participer de manière significative à la production en aval. Sa participation aux chaînes de valeur mondiales a été et reste principalement axée sur la fourniture de ressources

naturelles, d'intrants intermédiaires et de produits manufacturés simples.

Comparé à d'autres grandes économies d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria) et du reste du continent (Kenya et Afrique du Sud), le Sénégal a eu un niveau intermédiaire de participation aux chaînes de valeur mondiales au cours des deux dernières décennies. Son économie était relativement bien intégrée dans les CVM (33 % des exportations brutes, avec une part de 25 % et 8 % pour l'intégration en aval et en amont, respectivement).

Parmi les pays considérés, l'Afrique du Sud a la plus forte participation en amont et en aval, et a connu croissance régulière et soutenue de sa part d'exportations à valeur ajoutée nationale et à valeur ajoutée étrangère au fil du temps. Les quatre plus grandes économies d'Afrique de l'Ouest ont toutefois pris du retard par rapport à l'Afrique du Sud et au Kenya, avec une croissance plus lente de l'intégration en aval et une stagnation de l'intégration en amont. Deux caractéristiques saillantes peuvent être identifiées pour le Sénégal. Tout d'abord, en termes d'intégration en aval, et malgré sa faible dotation en ressources naturelles, l'économie sénégalaise se situe au même niveau que toutes les autres grandes économies d'Afrique de l'Ouest. Deuxièmement, malgré son niveau d'intégration en amont plutôt faible, le Sénégal a un degré de participation en amont dans les CVM plus élevé que les pays dépendant des ressources naturelles tels que le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Seuls le Kenya et l'Afrique du Sud ont une plus grande participation en amont aux chaînes de valeur mondiales, ce qui est probablement dû à leurs secteurs manufacturiers plus dynamiques et plus productifs.

Dans le même ordre d'idées, le Sénégal présente un schéma et un niveau d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales similaires à ceux des autres PMA d'Afrique (CUA et OCDE, 2022). Comme la plupart des pays africains, sa participation en aval (22,8 % contre

25 % pour les PMA africains) a été plus importante que sa participation en amont (10 % contre 9,6 % pour les PMA africains). La structure de la participation aux chaînes de valeur mondiales souligne le rôle essentiel joué par la transformation des ressources primaires et de l'agriculture dans la contribution du Sénégal aux CVM. Elle met également en évidence le rôle marginal de l'industrie manufacturière en général.

2.2.3 Potentiel d'exportation et évaluation de l'espace produit

La présente section examine les possibilités de diversification des exportations pour le Sénégal. La détermination de ces opportunités d'exportation potentielles est fondée sur la méthode de l'espace produit (Hidalgo et al., 2007 ; Hausman et Klinger, 2007), qui examine la structure de la production incorporée dans le réseau reliant les pays aux produits qu'ils exportent. Dans ce contexte, l'espace produit est une visualisation du réseau décrivant la connectivité entre les produits sur la base des similitudes du savoir-faire requis pour les produire (c'est-à-dire la probabilité de co-exportation des deux produits). Inversement, la complexité d'une économie (produit) représente un indicateur de sophistication basé sur le degré de diversification et de complexité de son panier d'exportation (combien d'autres pays peuvent produire le produit et quelle est leur complexité économique globale). L'application de la méthode de l'espace produit vise à fournir une première indication des groupes de produits réalisables qui pourraient guider les éléments d'une stratégie de transition en douceur et la prise de décision en matière de politique industrielle. L'analyse est basée sur le Rapport sur le développement économique en Afrique de la CNUCED (UNCTAD, 2022b) complété par l'évaluation du potentiel d'exportation du Centre du commerce international et l'ouvrage The Atlas of Economic Complexity.

Le présent profil de vulnérabilité ne répertorie que les produits qu'il est possible de produire, en étroite proximité avec les

produits d'exportation existants présentant un avantage comparatif révélé (ACR) > 1, une complexité économique supérieure à la moyenne et des conditions de croissance de la demande favorable ¹² (voir l'encadré 4 pour la méthodologie). La méthodologie est une version révisée de celle utilisée par l'Atlas of Economic Complexity et prend également en compte la valorisation des

produits au sein des produits, mesurée par les valeurs unitaires rapportées au niveau à six chiffres du Système harmonisé (SH).¹³ Les produits ayant des valeurs unitaires plus élevées sont également interprétés comme des produits « nouveaux », car ils diffèrent généralement fortement en termes de qualité et d'utilisation.



Encadré 4.

Méthodologie d'identification des possibilités de diversification des produits

Les indicateurs et hypothèses suivants sont appliqués pour identifier les possibilités de diversification des produits :

- **La proximité dans l'espace produit**

La méthodologie de l'espace produit (Hidalgo et al., 2007 ; Hausman et Klinger, 2007), qui établit la distance entre le panier d'exportation actuel d'un pays et un nouveau produit, est basée sur la fréquence à laquelle les pays exportent ces produits simultanément. Les nouveaux produits doivent être proches dans l'espace produit afin d'avoir une plus grande probabilité de succès. À cet égard, la mesure de la proximité entre les produits A et B dans l'espace produits est calculée par la probabilité conditionnelle qu'un pays exporte les produits A et B. La proximité entre deux produits va donc de 0 % dans le cas où aucun pays ne produit les deux produits, à 100 % dans le cas où tous les pays qui produisent un bien produisent également l'autre. Les « produits réalisables » sont des produits proches présentant une probabilité de 80 % que le pays dispose de capacités technologiques et de connaissances similaires pour les fabriquer.

- **Indice de complexité du produit**

L'un des résultats escomptés de la diversification des exportations devrait être une augmentation de la complexité économique d'une économie, mesurée par son indice de complexité économique, traduisant un changement structurel. Par conséquent, seuls les produits d'une complexité supérieure à la moyenne sont considérés comme favorisant une diversification qui profite au changement structurel.

- **Demande d'importation**

Il doit y avoir une demande mondiale réelle pour ces produits. La demande d'importation en 2018/2019 est ici utilisée comme indicateur de l'opportunité du marché, qui est, par hypothèse, la même pour chaque pays.

Les données sont issues du référentiel COMTRADE des Nations Unies, sur la base des données d'importation de commerce bilatéral classées à l'aide de la nomenclature de produits du Système harmonisé de 1992 (niveau à six chiffres) couvrant la période 2018/2019 (moyenne). Les flux commerciaux bilatéraux dans la même classification à six positions sont triés par valeur unitaire de la valeur commerciale.

¹² Mesuré par une part croissante des importations sectorielles dans les importations mondiales totales.

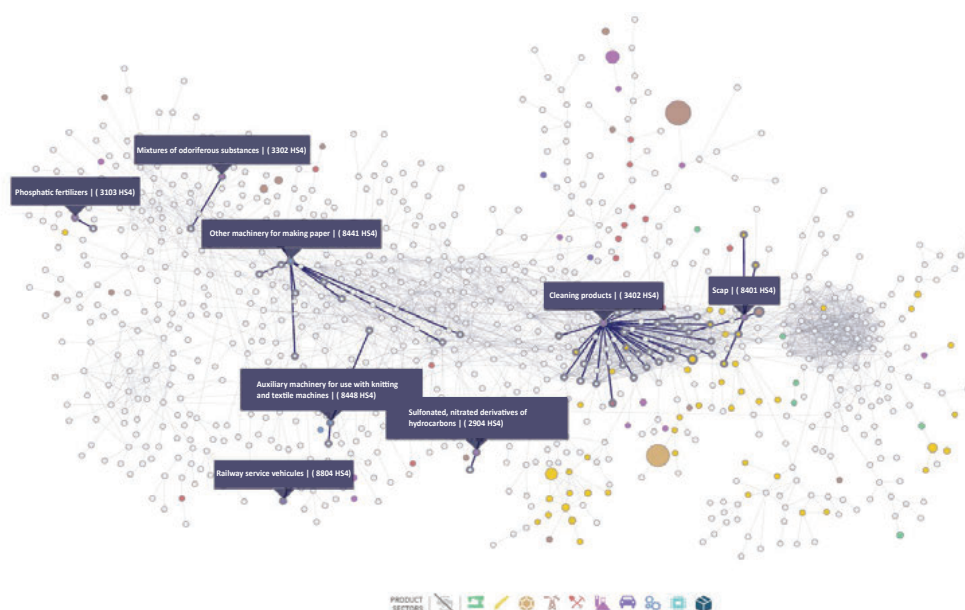
¹³ L'Atlas of Economic Complexity couvre environ 5 000 marchandises codifiées à six chiffres, sur la base du Système harmonisé de 1992. Disponible à l'adresse <https://atlas.cid.harvard.edu/> (consulté le 26 juin 2024).

La méthode de l'espace produit, proposée par Hidalgo et al. (2007) permet de relier les produits entre eux, ce qui facilite l'identification des voies de diversification future vers des produits plus complexes.¹⁴ Si la représentation de l'espace de produit peut orienter les politiques actives, elle ne doit cependant pas être appliquée comme un instrument politique automatisé. L'élaboration de politiques de diversification

nécessite une évaluation approfondie qui inclut des considérations économiques, sociales et environnementales des nouveaux produits et services potentiels. La figure 17 illustre l'espace produit du Sénégal pour 2019, en mettant en évidence certains des produits actuellement exportés (avec un ACR>1) qui présentent une complexité de produit élevée et une grande proximité avec de nouveaux produits potentiels.



Figure 17.
L'espace produit du Sénégal, 2019



Source : Atlas of Economic Complexity, disponible à l'adresse <https://atlas.cid.harvard.edu/> (consulté le 26 juin 2024).

Note : Chaque nœud correspond à un produit (Système harmonisé, niveau quatre) et sa taille est proportionnelle au commerce du pays. Les nœuds gris correspondent aux produits qui ne sont pas exportés par le Sénégal ; les autres nœuds sont codés par couleur selon le secteur où le Sénégal a un avantage comparatif révélé >1 : vert pour les textiles ; jaune pour l'agriculture, beige pour la pierre ; brun pour les minéraux ; rouge pour les métaux ; violet pour les produits chimiques ; mauve pour les véhicules ; bleu pour les machines ; et bleu clair pour l'électronique. Les secteurs sélectionnés ayant une grande proximité avec les nouveaux secteurs sont mis en évidence.

Les secteurs où la demande et le nombre de produits proches sont les plus élevés sont les suivants : machines et appareils mécaniques (SH 84 : 38 milliards de dollars), produits chimiques organiques (SH 29 : 24 milliards de dollars), machines et appareils électriques (SH 85 : 22,2 milliards de dollars), produits pharmaceutiques (SH 30 :

22,2 milliards de dollars), fonte, fer et acier (SH 72 : 22,1 milliards de dollars) et matières plastiques (SH 39 : 21,3 milliards de dollars). Le secteur sénégalais de la chimie, qui comprend les produits pharmaceutiques et les matières plastiques, présente le plus fort potentiel de diversification, ce que confirme également l'Atlas of Economic Complexity.¹⁵

¹⁴ L'espace produit est une représentation géométrique des produits fondée sur la notion de proximité entre différents biens.

¹⁵ Voir <https://atlas.cid.harvard.edu/countries/191/product-table> (consulté le 26 juin 2024). La liste des produits identifiés dépend des hypothèses de ce qui est considéré comme « proche » et de la complexité des nouveaux produits, ce qui explique certaines des différences dans la liste des produits potentiels pour la diversification.

Bien que l'importante valeur d'opportunité de ces industries manufacturières soit fortement liée au calcul technique et à la grande proximité des produits connexes dans l'espace produit,¹⁶ elle montre également le fort potentiel du secteur manufacturier en matière de diversification et de réduction de la volatilité de la concentration des produits d'exportation uniques. L'incitation à l'investissement et à la production dans la fabrication mécanique promet des retombées de l'utilisation de la technologie, des connaissances et des compétences. Le tableau 2 énumère les principaux groupes de produits (classés en fonction de la demande mondiale) dans les secteurs des machines, des produits chimiques et de l'industrie alimentaire. La diversification par l'agriculture et l'industrie agroalimentaire reste une voie importante pour réduire la vulnérabilité de la population aux sécheresses et au changement climatique. Les plus grandes possibilités de diversification des produits agricoles se trouvent dans les secteurs des viandes

et abats comestible (SH 02 : 5,4 milliards de dollars), des produits laitiers (SH 04 : 4,9 milliards de dollars), des céréales (SH 10 : 4,2 milliards de dollars) et des fruits et fruits à coques comestibles (SH 08 : 3,6 milliards de dollars). Les industries de transformation des aliments présentant un potentiel de diversification prometteur comprennent les préparations de légumes et de fruits (SH 20 : 1,4 milliard de dollars), les préparations de viande et de poisson (SH 16 : 1,3 milliard de dollars) et les sucres et sucreries (SH 17 : 600 millions de dollars).

Les plus grands marchés potentiels en termes de demande sont l'Asie et l'Europe. Néanmoins, l'Afrique reste un marché stratégique important en raison de la croissance démographique et de l'augmentation du PIB, ainsi que des bonnes possibilités d'accès au marché et d'investissement dans cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).



Tableau 2.
Sélection d'opportunités potentielles de diversification des exportations pour le Sénégal, par demande mondiale
(en millions de dollars)

Code SH	Description SH	Demande mondiale
Machines et appareils mécaniques (SH 84)		
8407	Moteurs à piston à allumage par étincelles	4 177.1
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques	2 182.7
8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, ndnca	2 135.1
8428	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention	1 941.3
8419	Équipement pour le traitement de matières impliquant un changement de température	1 615.4
Produits chimiques organiques (SH 29)		
3002	Sérums et vaccins	16 667.9
2933	Composés hétérocycliques à hétéroatomes d'azote exclusivement	4 576.9
3004	Médicaments, conditionnés pour la vente	4 312.8
3907	Polyacétals	3 686.3
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, etc.	3 131.5
Transformation des aliments (SH 16-22)		
1602	Préparations et conserves de viande	1 022.6
2004	Légumes préparés ou conservés	642.2

¹⁶ Dans la fabrication de machines et d'appareils mécaniques en particulier, il existe un grand nombre de produits connexes, et donc une forte probabilité qu'un pays exporte des produits similaires en même temps.



Code SH	Description SH	Demande mondiale
1702	Autres sucres	574.9
2008	Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons	271.7
1604	Préparations et conserves de poissons	261.8

Source : CNUCED (2022b).

2.2.4 Intégration régionale et Zone de libre-échange continentale africaine

Comme indiqué précédemment, l'Afrique reste la principale destination des exportations du Sénégal, d'où l'importance de tirer parti du marché régional et de mettre en œuvre la ZLECAf pour stimuler la transformation structurelle. Alors que la ZLECAf donne accès à un marché de 1,3 milliard de personnes, avec un PIB estimé à 2 600 milliards de dollars, le Sénégal appartient également à deux communautés économiques régionales - la CEDEAO, composée de 15 pays, et l'UEMOA, une union de huit pays - qui partagent le FCFA comme monnaie.¹⁷ Cette appartenance à des organisations sous-régionales donne accès à un marché communautaire d'environ 300 millions de consommateurs, renforce la compétitivité intracommunautaire des entreprises, et facilite la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Elle contribue à la stabilité macroéconomique des pays membres par la surveillance mutuelle, l'établissement d'un tarif extérieur commun et l'harmonisation des politiques sectorielles.

Un certain nombre d'études antérieures ont souligné la possibilité pour la ZLECAf de soutenir les objectifs d'industrialisation de l'Afrique et de favoriser l'émergence de chaînes de valeur régionales viables, notamment en ce qui concerne les produits manufacturés. Des analyses économiques ex ante ont suggéré que la ZLECAf pourrait générer des gains de bien-être substantiels et ouvrir de nouvelles possibilités de diversification (Abrego et al., 2019 ; Depetris Chauvin et al., 2017 ; FMI, 2019 ; Mevel et Karingi, 2013 ; Saygili et al., 2017 ; CNUCED, 2021b ; Banque mondiale, 2020 ; CEA, à paraître). Bien que les résultats précis varient d'une étude à l'autre en fonction des hypothèses théoriques, des choix méthodologiques, des bases de référence et des scénarios adoptés, ils s'accordent sur les points suivants :

- La libéralisation des tarifs douaniers en Afrique créerait des gains de bien-être significatifs — environ 1 % du revenu réel, bien qu'avec de grandes variations entre les pays — mais ceux-ci sont largement dépassés par les avantages de la réduction des barrières non tarifaires.
- La ZLECAf stimulerait considérablement le commerce intra-africain et (dans

¹⁷ La politique commerciale commune de l'UEMOA repose sur les éléments suivants :

- Un marché commun mis en place le 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été étendu à tous les pays de la CEDEAO en 2004.
- Une union douanière mise en place le 1er janvier 2000 sur la base d'un tarif extérieur commun (TEC) applicable à tous les pays membres de l'UEMOA et comprenant quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015. C'est à cette date que le TEC de l'UEMOA a été remplacé par le TEC de la CEDEAO, qui consacre l'élargissement de l'union douanière aux 15 pays de la CEDEAO. Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique par l'établissement d'une union douanière, la mise en place d'une plateforme pour construire une politique commerciale commune et des négociations commerciales régionales telles que les accords de partenariat économique avec l'Union européenne ; en stimulant la capacité de production et d'investissement régionale ; et en consolidant le marché régional.
- Règles d'origine et de concurrence communes, harmonisation de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits d'accises, harmonisation et reconnaissance mutuelle des normes, mesures communes de sauvegarde et de protection - c'est-à-dire une taxe de protection dégressive (mesure de protection contre les effets induits par l'adoption du tarif extérieur commun), une taxe spéciale à l'importation (visant à protéger un pays contre les variations erratiques des prix des produits agricoles) et des droits antidumping (ANSD, 2021b).

une moindre mesure) les exportations totales de l'Afrique, en particulier si les coûts commerciaux et les barrières non tarifaires sont également appréhendés.

- Les pertes de recettes tarifaires seraient limitées pour la majorité des pays africains et, lorsque la réduction des barrières non tarifaires est également prise en compte, tous les pays africains enregistrent des gains nets significatifs (Mevel et Karingi, 2013 ; Banque mondiale, 2020).
- L'essentiel de l'augmentation du commerce intra-africain serait imputable aux produits manufacturés, ce qui laisse penser que la ZLECAf favorise la diversification économique.

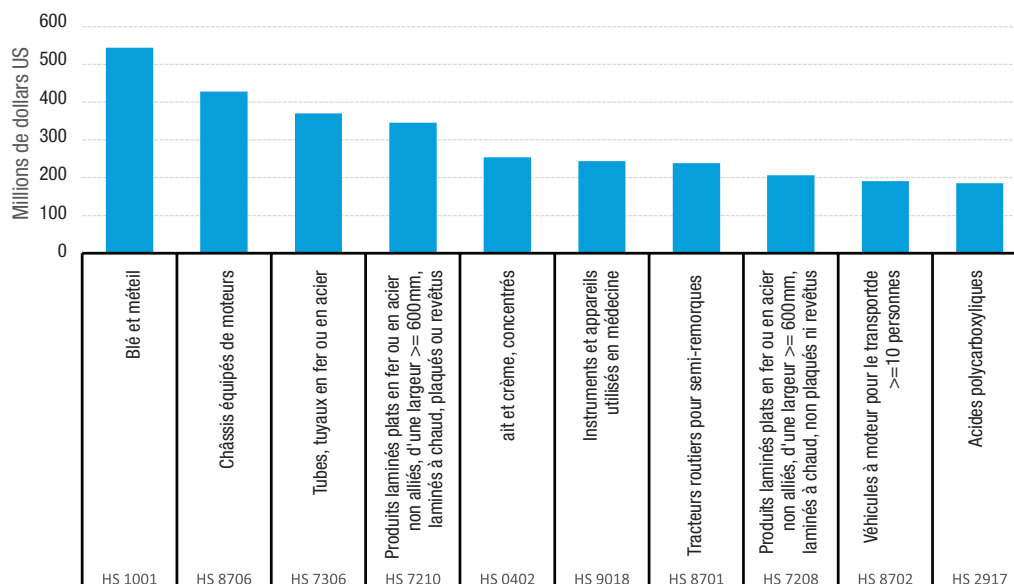
Afin de compléter l'ensemble de données probantes ci-dessus, la méthodologie du potentiel d'exportation est appliquée dans cette section avec une référence

particulière au marché régional. Les secteurs à forte demande en Afrique qui offrent des possibilités de diversification des produits sont les machines et les appareils mécaniques tels que les machines pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques (SH 8477 : 200 millions de dollars), le fer et l'acier (p. ex. les produits laminés plats en fer ou en acier non allié (SH 7210 : 300 millions de dollars)), et les véhicules (p. ex. les châssis équipés de moteurs (SH 8706 : 400 millions de dollars)). La figure 18 présente les 10 principaux groupes de produits offrant des possibilités d'exportation en Afrique, résumés au niveau des produits à quatre chiffres. Les marchés potentiels les plus importants en termes de demande sont l'Égypte, avec 26 % de la demande totale, suivie du Maroc (11 %) et du Nigeria (11 %).



Figure 18.

Sénégal : les 10 principaux groupes de produits ayant un potentiel de diversification et une forte demande en Afrique



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après UNCTAD 2022b.

Note : les produits potentiels pour la diversification sont classés en fonction de la valeur de la demande. Système harmonisé : SH.

Une étape importante pour augmenter les exportations consiste non seulement à promouvoir la diversification, mais aussi à s'attaquer aux obstacles au commerce qui empêchent les exportations actuelles de se développer. En Afrique, les obstacles proviennent des barrières

tarifaires et non tarifaires telles que le manque d'infrastructures de qualité, les exigences réglementaires divergentes, le manque d'informations sur les opportunités d'exportation et le manque de contacts commerciaux. Ces obstacles sont à l'origine d'un important potentiel inexploité de 21,9

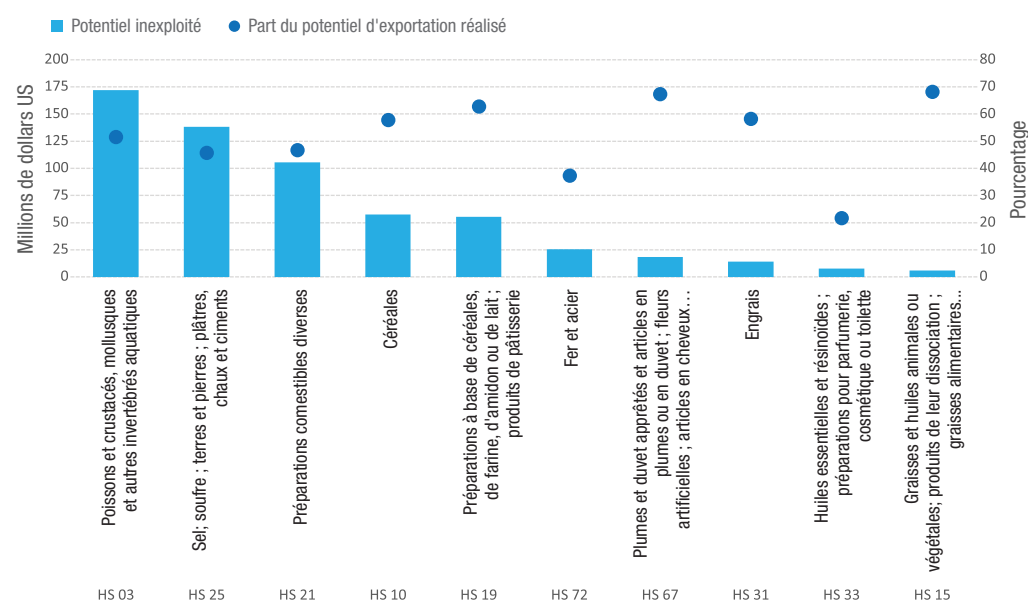
milliards de dollars pour le commerce intrarégional (UNCTAD, 2021c).

À cet égard, selon l'étude UNCTAD 2021c, le Sénégal dispose actuellement d'un potentiel inexploité d'exportations vers l'Afrique de 658 millions de dollars, soit environ 49 % de ses exportations réelles vers l'Afrique. Les secteurs présentant le plus grand potentiel d'exportation inexploité en termes absolus sont les poissons et les crustacés (SH 03 : 172 millions de dollars, 52 % des exportations réelles), le sel et le soufre (SH 25 : 183 millions de dollars, 46 %), les préparations comestibles diverses (SH 21 : 105 millions de dollars, 47 %) et les céréales (SH 10 : 57 millions de dollars, 58 %) (figure 19). Le ciment Portland présente la plus grande différence absolue entre les exportations potentielles et réelles en termes de valeur, ce qui laisse une marge pour réaliser des exportations supplémentaires d'une valeur de 122 millions de dollars.¹⁸ Le secteur des aliments transformés, des préparations pour soupes

et bouillons (SH 210410 : 109 millions de dollars) et des extraits de malt (SH 190190 : 57 millions de dollars) promettent également une croissance des exportations grâce à la suppression des barrières commerciales.

Le Sénégal devrait également gagner quelque 81 millions de dollars (ce qui équivaut à une augmentation supplémentaire de 6 %) grâce à la libéralisation tarifaire partielle, dans le cadre de laquelle les PMA libéralisent sur une période de 10 ans et les non-PMA sur cinq ans. Cela montre que la lutte contre les barrières non tarifaires et l'amélioration de l'information sur les marchés pourraient être les principaux moteurs de croissance des exportations vers l'Afrique. Compte tenu de ces perspectives optimistes, le Sénégal pourrait envisager d'adhérer à l'initiative de commerce guidé, que la ZLECAf pilote actuellement dans huit pays africains : Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie (CEA, à paraître).

Figure 19.
Sénégal : les 10 principaux secteurs au potentiel d'exportation inexploité vers l'Afrique



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après UNCTAD 2022b.

Note : Système harmonisé : SH

¹⁸ Voir Centre du commerce international, Export Potential Trade Map, disponible à l'adresse <https://exportpotential.intracen.org/en/products/tree-map?fromMarker=i&exporter=686&toMarker=re&market=1&whatMarker=k> (consulté le 26 juin 2024).

2.3 Développement social et défis connexes

Avec un âge moyen de la population de 19 ans, le Sénégal a une population très jeune, dont plus de la moitié a moins de 20 ans (52 %), tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 3,6 % de la population totale du pays. Selon l'ANSD, en 2021, plus de la moitié de la population sénégalaise vivait en zone rurale (environ 53 %) contre 47 % en milieu urbain. En particulier, près d'un quart de la population (23,2 %) vit dans la région de Dakar (capitale Dakar et ses environs), une zone qui ne couvre que 0,3 % de la superficie totale du pays. En 2021, le Sénégal avait une valeur d'indice de développement humain (IDH) de 0,511, ce qui le place dans le groupe des pays à faible développement humain, classé 170 sur 191 pays.¹⁹ Malgré les améliorations remarquables réalisées au cours des deux dernières décennies — l'IDH était de 0,394 en 2001 et de 0,482 en 2011 — la valeur de l'IDH pour 2021 reflète une légère baisse (-0,002) par rapport à 2020.

Ces chiffres confirment que si le Sénégal a enregistré des améliorations significatives en termes de développement social ces dernières années, les résultats connexes restent préoccupants. Le regain de dynamisme économique a profité à une grande partie de la population sénégalaise, notamment en milieu urbain, mais les disparités et les inégalités régionales restent un problème. En outre, de larges pans de la population sénégalaise restent vulnérables aux chocs négatifs, notamment les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et la crise du coût de la vie déclenchée par les ondes de choc de la guerre en Ukraine.

Dans ce contexte, alors qu'une série d'indicateurs liés aux dimensions du développement social seront examinés dans la section 3 (en particulier en relation avec l'indice du capital humain), la présente

section vise à fournir davantage de contexte sur les caractéristiques socio-économiques sous-jacentes du Sénégal, en commençant par des observations sur la structure du marché du travail, l'informalité et la pauvreté, tout en présentant - dans la mesure du possible - des données probantes sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et de la crise du coût de la vie en cours.

2.3.1 Structure du marché du travail

Cette section utilise les données de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) réalisée par l'Agence nationale de la statistique (ANSD) pour examiner la structure du marché du travail. Selon l'ANSD, plus de la moitié (55,8 %) de la population en âge de travailler (15 ans ou plus) a participé au marché du travail au quatrième trimestre 2021. Le taux d'activité a diminué de 2,1 points de pourcentage par rapport à la même période en 2020 et varie en fonction de la situation géographique (57,2 % en milieu urbain contre 54,3 % en milieu rural) et du sexe (64,5 % pour les hommes contre 48,8 % pour les femmes).

Le taux d'emploi, qui est mesuré comme la proportion de la population ayant un emploi par rapport à la population en âge de travailler, était de 39,3 % au quatrième trimestre 2021, en baisse de 4 points de pourcentage par rapport au quatrième trimestre 2020, il était estimé à 43,3 %. Le taux était plus élevé dans les zones urbaines (45 %) que dans les zones rurales (33 %). En outre, les femmes, qui représentent plus de la moitié de la population en âge de travailler, ont un taux d'emploi nettement inférieur à celui des hommes : 53 % des hommes en âge de travailler ont un emploi, contre seulement 28,2 % des femmes. L'emploi salarié représente 39,4 % de la population active et varie selon le sexe, les hommes salariés recevant un salaire contre 29,4 % des femmes salariées. L'emploi salarié est également plus

¹⁹ Le classement du Sénégal selon l'IDH est inférieur de 10 rangs à son classement selon le RNB par habitant, ce qui suggère que le bien-être économique pourrait se traduire plus efficacement en résultats de développement humain.

répandu dans les zones urbaines (48,5 %) que dans les zones rurales (25,9 %).

Fin 2021, à l'issue de la crise COVID-19, le taux de chômage était estimé à 24,5 %, soit une augmentation de 7,8 points de pourcentage par rapport à 2020. Les chômeurs, tels que définis par le Bureau international du travail (BIT), comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui, au cours de la période de référence, n'ont pas travaillé, sont disponibles pour travailler pendant une période de deux semaines, et ont entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédant la date de référence de l'enquête. Cependant, cette définition est restrictive étant donné que le marché du travail sénégalais n'est pas bien structuré pour la recherche d'emploi. Par conséquent, les chômeurs qui sont disponibles mais ne recherchent pas activement un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptés dans les chômeurs et donc pris en compte pour déterminer le niveau de chômage dans le pays. Le chômage est plus élevé dans les zones rurales, où le taux est estimé à 29,8 % contre 19,1 % dans les zones urbaines. Le chômage touche également davantage les femmes (35,8 %) que les hommes (13,0 %).

En ce qui concerne la répartition par groupe d'âge sur le marché du travail, le tableau 3 présente les données disponibles les plus récentes de l'ENES 2020. Les données montrent que la population en âge de travailler est majoritairement féminine (51 %) et jeune. Les personnes âgées de moins de 35 ans représentaient près de 60 %

de la population en âge de travailler, et les personnes âgées de moins de 25 ans en représentaient environ un tiers. En outre, 74,2 % de la population en âge de travailler n'a jamais été scolarisée (57,7 %) ou a simplement un niveau d'éducation primaire (16,5 %). La proportion de personnes ayant un niveau d'éducation supérieur est estimée à moins de 5 %. Le faible niveau d'éducation de la population en âge de travailler est plus accentué dans les zones rurales, où plus de 85 % ont, au plus, un niveau d'école primaire, et moins de 1 % ont un niveau d'enseignement supérieur.

Sur le plan géographique, la population active est répartie de manière assez égale entre les zones urbaines et rurales, avec une concentration légèrement plus importante dans les centres urbains (51,1 %). D'autre part, le profil d'âge de la population active diffère considérablement de celui de la population en âge de travailler, dans la mesure où la part de la population jeune âgée de moins de 35 ans ne représente pas plus de 50 % de la population active, contre 58 % de la population en âge de travailler. Cette faible participation au marché du travail s'explique par le fait qu'une proportion importante de jeunes est encore à l'école. Pour la même raison, la proportion de personnes ayant suivi un enseignement secondaire est plus importante dans la population en âge de travailler que dans la population active, la participation à la population active des personnes ayant suivi un enseignement secondaire étant la plus faible de tous les groupes d'éducation.


Tableau 3.
Sénégal : population en âge de travailler par sexe, âge et éducation, 2018

(en pourcentage)

	National	Urban	Rural
Sexe			
Hommes	48,7	50,7	46,5
Femmes	51,3	49,3	53,5
Âge			
[15-24]	33,7	33,1	34,3
[25-34]	24,7	26,1	23,1
[35-44]	16,9	17,4	16,4
[45-59]	15,2	14,8	15,7
> 60	9,6	8,7	10,5
Éducation			
Aucune	57,7	40,1	76,5
Préscolaire/Primaire	15,2	20,4	9,6
Secondaire	22,4	31,1	13
Supérieure	4,8	8,4	0,8

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal réalisée par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie.

La répartition de la main-d'œuvre par sexe révèle également une plus grande sous-utilisation de la main-d'œuvre féminine. Les femmes ne représentent que 42,4 % de la population active alors qu'elles constituent près de 51 % de la population en âge de travailler. Cette sous-utilisation de la main-d'œuvre féminine est plus importante dans les zones urbaines, où les hommes représentent environ 58 % de la main-

d'œuvre. Les données présentées dans le tableau 4. suggèrent que les femmes et les jeunes sont sous-représentés de manière disproportionnée dans la main-d'œuvre sénégalaise, qui est en grande partie non qualifiée et mal formée, en particulier pour les secteurs manufacturiers et générateurs de productivité qui sont censés stimuler la croissance économique.


Tableau 4.
Sénégal : population active par sexe, âge et éducation, 2018

(en pourcentage)

	National	Urban	Rural
Sexe			
Hommes	56,6	58,2	54,9
Femmes	43,4	41,8	45,1
Âge			
[15-24]	21,4	17,4	25,6
[25-34]	29	31,7	26,3
[35-44]	22,8	24,7	20,8
[45-59]	20	20,4	19,6
> 60	6,8	5,8	7,8
Éducation			
Aucune	63,6	45,4	82,6
Préscolaire/Primaire	17,6	25,6	9,3
Secondaire	14,4	21,4	7,2
Supérieure	4,3	7,6	0,9

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal réalisée par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie.

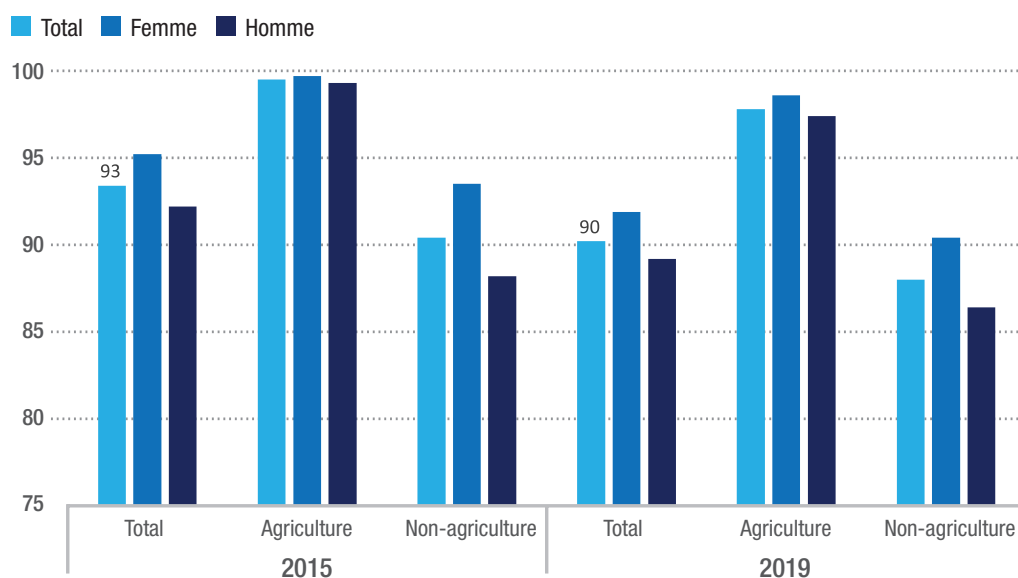
2.3.2 Emploi informel

L'économie sénégalaise est caractérisée par une très forte présence du secteur informel, dont la part dans le PIB est estimée à 45,8 % en 2020 (calculs basés sur les données du PIB de l'ANSD). L'économie informelle est intrinsèquement difficile à catégoriser de manière précise, car elle englobe généralement un large éventail d'acteurs et d'activités. Par conséquent, il n'existe pas de définition communément admise et comparable au niveau international de ce qui constitue le secteur informel. Selon le cadre juridique et comptable national, le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production qui ne tiennent pas une comptabilité conforme aux normes comptables du Système Comptable Ouest-Africain (SYSCOA). En revanche, selon l'OIT - qui est responsable de l'indicateur 8.3.1 des ODD (proportion de l'emploi informel

dans l'emploi total, dans les secteurs non agricoles, par sexe) - l'emploi informel comprend les travailleurs à leur propre compte, les autoproducteurs, les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise et les employés occupant des emplois informels (c'est-à-dire des professions qui ne sont pas réglementées par la législation du travail, la fiscalité ou la protection sociale) au sein d'entreprises formelles ou informelles.

Le secteur informel est présent dans presque toutes les branches de l'économie et constitue un important fournisseur d'emplois. En ce qui concerne l'indicateur ODD 8.3.1, la figure 20 montre que l'emploi informel représente environ 90 % de l'emploi au Sénégal en 2019, avec une légère baisse par rapport à 2015. L'emploi informel semble être omniprésent dans le secteur agricole et représente environ 88 % de l'emploi dans les activités non agricoles.

Figure 20.
Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par sexe et par secteur, 2015 et 2019
(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données ILOstat [date de consultation : décembre 2022].

Les femmes, les jeunes et les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel ou d'avoir emploi

informel. Globalement, 94 % des femmes entrepreneurs opèrent dans le secteur informel, contre 86 % des hommes. Plus de 90 % de l'emploi des jeunes se situe dans

le secteur informel.²⁰ Le niveau d'éducation est également un facteur déterminant dans la mesure où le taux d'informalité des entités économiques diminue avec le niveau d'éducation des entrepreneurs. En effet, si la quasi-totalité des entrepreneurs sans éducation gèrent des entités économiques informelles, cette proportion diminue avec le niveau d'instruction (OIT 2020).

En recrutant une grande partie de la main-d'œuvre non qualifiée, le secteur informel présente une faible barrière à l'entrée pour les femmes et la plupart des jeunes qui sortent du système scolaire avec peu de qualifications. La demande de main-d'œuvre formelle étant insuffisante pour absorber la plupart des travailleurs peu qualifiés, le secteur informel finit par constituer un pilier essentiel dans la lutte contre la précarité, le chômage et le sous-emploi. Cependant, il ressort de l'ENES, (ANSD, 2016) que les travailleurs de l'emploi informel sont confrontés à de grandes difficultés en termes de travail décent et connaissent une plus grande précarité, une exposition accrue aux risques (y compris les heures de travail excessives et l'absence de protection), ainsi qu'aux faibles salaires ou profits. De plus, malgré la mise en œuvre par le gouvernement de la Contribution Globale Unique, le secteur informel ne contribue que marginalement (3 %) aux recettes fiscales nationales (DPEE, 2018).

Ainsi, bien que le secteur informel fournisse des emplois indispensables, des questions subsistent quant à sa contribution à long terme au développement durable et à la transformation structurelle. Le paysage entrepreneurial sénégalais tend à être dominé par une multitude de micro- et petites entreprises, avec quelques grands acteurs représentant des parts de marché considérables (et notamment plusieurs entreprises publiques), et l'absence d'entreprises de taille intermédiaire - ce que l'on appelle le « chaînon manquant » (CNUCED, 2018). La prédominance des petites entreprises tend à être encore

plus prononcée parmi les établissements informels, dont beaucoup sont créés par des entrepreneurs agissant par nécessité, plutôt que par des entrepreneurs motivés par des opportunités. Les niveaux de productivité de ces unités de production informelles ont tendance à être faibles en raison du manque d'infrastructures adéquates, de la difficulté d'accès aux financements, aux intrants, et à la technologie, et du manque de capitaux.

Le crédit intérieur au secteur privé a augmenté de manière significative, passant de 11 % du PIB en 2001 à 29 % en 2020, mais reste bien en deçà du niveau d'autres pays africains comme le Maroc, la Tunisie ou l'Afrique du Sud. En outre, les difficultés de crédit affectent de manière disproportionnée les petites entreprises et les entreprises informelles. Bien qu'elles représentent 99 % des entités économiques du Sénégal et environ 70 % de la main-d'œuvre, les micro, petites et moyennes entreprises ne reçoivent que 8 % du financement total des institutions financières (IFC, 2020).

Les difficultés susmentionnées impliquent également que les petites entreprises sont confrontées à des obstacles plus importants pour réaliser des économies d'échelle adéquates et investir dans des actifs à long terme, tels que les machines et les technologies de pointe. En conséquence, si les petites entreprises informelles peuvent jouer un rôle dans l'adoption et la diffusion des technologies au bas de la pyramide entrepreneuriale (par exemple, par le biais du commerce de chargeurs solaires), ce sont les entreprises plus grandes et principalement formelles qui sont susceptibles de stimuler la croissance de la productivité et la mise à niveau technologique (CNUCED, 2018). De même, si l'utilisation d'outils numériques simples et de plateformes de commerce électronique (comme « Marketplace » de Facebook) est à la portée d'un assez grand nombre d'entreprises, même informelles, ce sont souvent les entrepreneurs mieux

²⁰ La cartographie de l'OIT (2020) a montré que la proportion d'unités économiques informelles diminue avec l'augmentation de l'âge de l'entrepreneur et de l'ancienneté de l'entreprise.

établis ou les grandes entreprises qui peuvent se permettre d'investir dans des compétences complémentaires afin d'exploiter les technologies numériques de manière plus approfondie et plus transformatrice (CNUCED, 2020a).

La relation entre les établissements formels et informels est toutefois variée et multiforme, allant de la menace perçue d'une concurrence déloyale à la sous-traitance d'une partie de la production. En outre, la dichotomie entre établissement formel et informel est beaucoup plus floue qu'on ne le pense. L'appartenance d'une entreprise au secteur formel ou informel est essentiellement le résultat d'une décision stratégique de la part de l'entrepreneur, basée sur les coûts et les avantages de la formalisation. Ceci est lié, en partie, au temps et aux coûts financiers du processus de formalisation, mais aussi aux coûts et avantages financiers et non financiers d'être une entité formelle, que ce soit en termes de réglementation ou d'accès au financement et à la technologie. La paperasserie et la lourdeur des procédures d'enregistrement peuvent certainement représenter un obstacle important, d'où l'importance des initiatives de facilitation des affaires telles que eRegulations Sénégal, un service d'information en ligne géré par l'Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux. Pourtant, certains éléments indiquent également que les structures incitatives créées par les réglementations à l'entrée peuvent affecter la taille des établissements informels et la performance des entreprises après leur enregistrement (Amin et Islam, 2015 ; Williams et al., 2017). Pour certaines entreprises, au moins, l'informalité peut être le résultat d'une décision stratégique délibérée sur le « degré optimal de participation aux institutions formelles » (Maloney, 2004). Il est important de comprendre la nature de ce processus, à la fois pour tenter de discerner la contribution potentielle des entreprises informelles à la transformation structurelle, et pour améliorer la conception des politiques d'entreprise.

2.3.3 Pauvreté et inégalité

La dernière enquête nationale représentative sur les conditions de vie des ménages (Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages) a été réalisée en 2018-2019 et visait à appréhender la pauvreté monétaire et non monétaire au Sénégal. Contrairement aux précédentes enquêtes auprès des ménages, l'enquête 2018-2019 a suivi une méthodologie harmonisée et commune à l'ensemble des pays de l'UEMOA. Si cette innovation méthodologique permet la comparaison entre les économies de l'UEMOA, elle pose des problèmes de comparabilité dans le temps, dans la mesure où, ces dernières années, seules les enquêtes portant sur les années 2005 et 2011 sont pleinement comparables (Banque mondiale, 2023).

Partant de ce principe, le graphique 21 présente la tendance à long terme du taux de pauvreté pour les trois seuils de pauvreté internationaux de la Banque mondiale : 2,15 dollars (extrême), 3,65 dollars (revenu moyen inférieur) et 6,85 dollars (revenu moyen supérieur) par jour, respectivement, tous mesurés à la PPA de 2017. Malgré une certaine prudence justifiée par la comparabilité limitée dans le temps, la figure indique une tendance à la baisse de la pauvreté pour tous les seuils de pauvreté, la baisse mesurée par rapport aux deux seuils de pauvreté internationaux les plus bas étant beaucoup plus prononcée que pour le seuil le plus élevé. Ainsi, en 2018, environ 1,5 million de Sénégalais (9,3 % de la population) vivaient dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire en dessous de 2,15 dollars par jour), 5,8 millions gagnaient moins de 3,65 dollars par jour (37,4 % de la population) et 11,6 millions de personnes gagnaient moins de 6,85 dollars par jour (74,3 % de la population). Les données font également apparaître que la croissance rapide (en particulier entre 2011 et 2018) s'est accompagnée d'une nette augmentation du revenu médian et d'une diminution correspondante de l'écart de pauvreté. En effet, selon l'enquête de 2018, l'écart de pauvreté pour le seuil de

pauvreté de 2,15 dollars par jour était de 0,017, ce qui signifie qu'une redistribution théorique d'environ 2 % des revenus

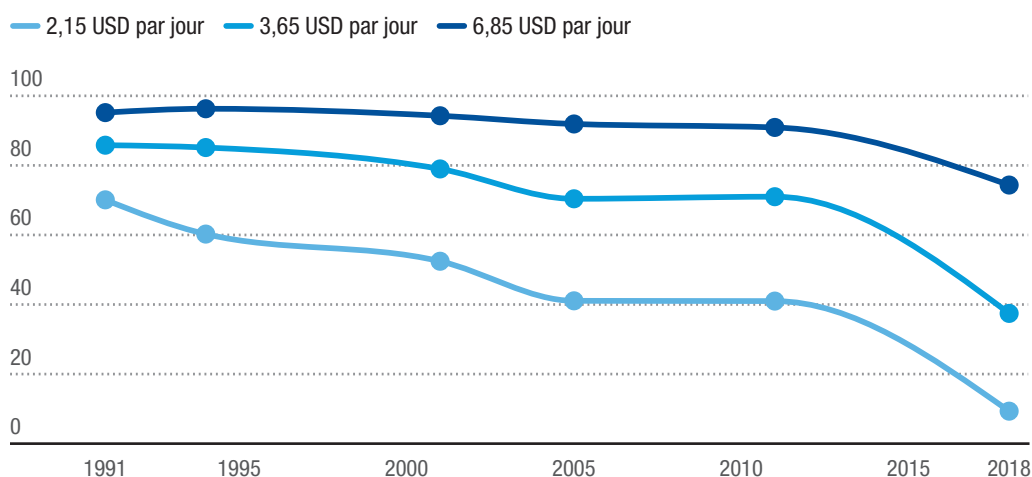
suffirait à faire passer tout le monde au-dessus du seuil d'extrême pauvreté.



Figure 21.

Taux de pauvreté au Sénégal selon différents seuils de pauvreté internationaux, 1991–2018

(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la plateforme de la Banque mondiale sur la pauvreté et les inégalités.

Note : Cette figure traduit le fait qu'en raison de changements dans les méthodologies des enquêtes auprès des ménages, seules les données des enquêtes de 2005 et 2011 sont entièrement comparables. Les trois seuils de pauvreté internationaux sont définis par la Banque mondiale comme suit : 2,15 dollars (extrême pauvreté), 3,65 dollars (revenu moyen inférieur) et 6,85 dollars (revenu moyen supérieur) par jour, respectivement, tous mesurés à la parité de pouvoir d'achat de 2017.

Bien que les données ci-dessus révèlent une tendance à l'amélioration du bien-être et à la baisse des taux de pauvreté, l'inégalité semble être restée une caractéristique persistante de l'économie sénégalaise. Malgré un dynamisme économique rapide, le coefficient de Gini n'a diminué que marginalement entre 2001 et 2018, passant de 0,41 à 0,38.²¹ De même, sur la même période, le ratio de Palma est passé de 2,0 à 1,7.²² Si l'on considère l'enquête de 2018 (c'est-à-dire la dernière disponible), la figure 22 montre la répartition des revenus par déciles de population. Le décile le plus pauvre de la population a perçu environ 2,9 % des revenus, tandis que le décile le plus riche a perçu 30 %

du total (deux fois plus que le deuxième décile le plus riche de la population).

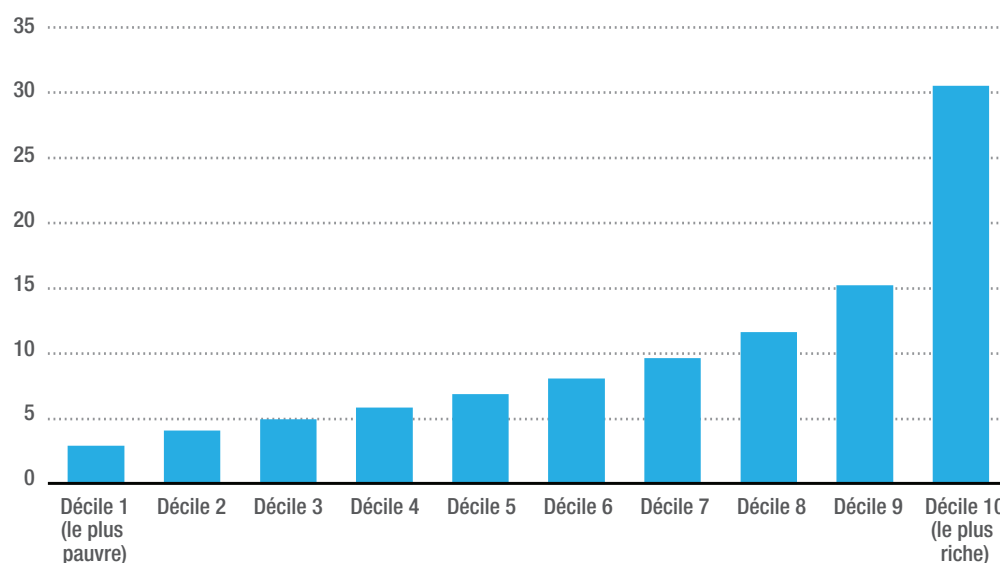
Dans le même ordre d'idées, les données disponibles font état d'énormes inégalités spatiales, notamment entre les zones urbaines et rurales. Selon le bilan commun de pays 2023 des Nations Unies, plus de la moitié de la population rurale est en dessous du seuil de pauvreté national (53,6 %), tandis que le taux de par habitant est de 9,7 % à Dakar et de 29,9 % dans les autres zones urbaines (Nations Unies, 2023). De même, les ménages ruraux accusent un retard par rapport aux ménages urbains en termes d'accès aux services de base tels que les services d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable.

²¹ Le coefficient de Gini est compris entre zéro et 100. Un coefficient de zéro représente le scénario de l'égalité complète, dans lequel la consommation de chacun est identique. Un coefficient de Gini de 100 représente le scénario d'inégalité totale, dans lequel une personne consomme tout.

²² Le ratio de Palma est défini comme le rapport entre la part de revenu/consommation perçue par les 10 % les plus riches de la population divisée par la part de tous les revenus perçus par les 40 % les plus pauvres.



Figure 22.
Sénégal : part des revenus par décile de population, 2018
 (en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la plateforme de la Banque mondiale sur la pauvreté et les inégalités.

Bien qu'extrêmement utile, l'enquête nationale sur les ménages de 2018 est désormais très susceptible de sous-estimer l'incidence de la pauvreté au Sénégal, car elle ne tient pas compte de l'impact significatif de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences en termes de précarité. Des enquêtes rapides basées sur des entretiens téléphoniques assistés par ordinateur, par exemple, ont montré que 85 % des personnes interrogées ont subi une perte de revenu, avec une incidence relativement similaire entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre les femmes et les hommes (ONU FEMMES, et al. 2020 ; UNICEF, 2021). La crise a également affecté les habitudes de consommation des ménages, 68 % d'entre eux déclarant avoir réajusté leurs dépenses habituelles en fonction de contraintes budgétaires plus strictes. Les exemples de stratégies d'adaptation comprennent généralement la réduction de la qualité de la nourriture ou de la taille des repas, le report ou l'annulation des achats de vêtements et de jouets, mais

aussi le recours à l'emprunt ou l'acceptation de petits emplois supplémentaires.

Les entretiens en face à face menés par Afrobaromètre entre décembre 2020 et janvier 2021 auprès d'un échantillon représentatif de 1 200 ménages sénégalais confirment que, même si le nombre de cas de COVID-19 a été relativement circonscrit (en partie grâce aux efforts et aux campagnes d'information du gouvernement), l'impact socio-économique de la pandémie a été beaucoup plus sévère que l'impact sur la santé publique.²³ Au niveau national, 46 % des personnes interrogées ont déclaré avoir perdu des revenus à cause de la pandémie, avec des pourcentages presque égaux dans les zones urbaines et rurales, mais une grande variabilité entre les régions. La part des personnes interrogées déclarant une perte de revenu due au COVID-19 dans les régions de Kaolack et de Diourbel était presque deux fois plus élevée que dans les régions de Fatick et de Sedhiou

²³ L'enquête Afrobaromètre (série 8) utilise un plan de sondage en grappes stratifié à plusieurs degrés et par zone pour générer un échantillon représentatif de tous les citoyens en âge de voter. Tout au long de la discussion, des pondérations d'échantillon ont été utilisées pour calculer l'incidence des différentes réponses, afin d'obtenir une image représentative.

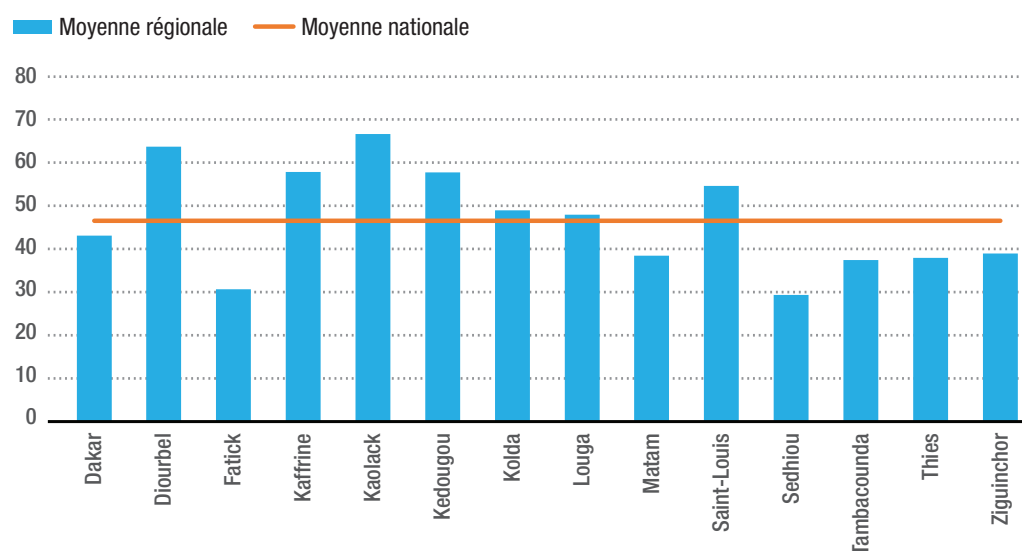
(figure 23). En outre, les répercussions économiques de la pandémie semblent avoir touché de manière disproportionnée les catégories les plus pauvres. Si près de 60 % des petits commerçants et des travailleurs non qualifiés ont déclaré avoir

subi une baisse de revenus, ce pourcentage était inférieur à 30 % chez les employés de bureaux et à 15 % chez les personnes employées dans le domaine de la sécurité (politique, armée, sécurité privée).



Figure 23.

Sénégal : pourcentage des personnes interrogées ayant déclaré une perte de revenu due au COVID-19, par région



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la série 8 des enquêtes Afrobaromètre.

Plus généralement, près de la moitié des personnes interrogées ont déclaré que l'état de l'économie était « très mauvais » (19 %) ou « mauvais » (27 %), tandis que 13 % ont répondu « ni bon ni mauvais ». Par ailleurs, au niveau national, environ deux tiers des personnes interrogées estiment que la situation économique s'est dégradée par rapport à l'année précédente, avec des pics de près de 80 % à Saint Louis et Ziguinchor (figure 24, partie A). Les données microéconomiques d'Afrobaromètre montrent également que le ralentissement économique déclenché par la pandémie s'est accompagné d'une détérioration du bien-être matériel, allant de la pauvreté monétaire à l'insécurité alimentaire et au-delà, compliquant l'accès aux médicaments et aux traitements médicaux. Au niveau national, lorsqu'on leur a demandé à quelle fréquence elles (ou les membres de leur famille) avaient été confrontées à un manque d'argent au cours des 12 derniers

mois, 27 % des personnes interrogées ont répondu « toujours », 31 % ont répondu « plusieurs fois » et 29 % ont répondu « parfois » (figure 24, partie B). Dakar, Thiès et Diourbel sont les seules régions où l'incidence déclarée du manque fréquent ou permanent d'argent (c'est-à-dire « plusieurs fois » et « toujours ») est inférieure à 50 %. À l'autre bout du spectre, dans les régions de Sédhiou et de Ziguinchor, plus de 90 % des personnes interrogées ont déclaré manquer d'argent fréquemment ou en permanence.

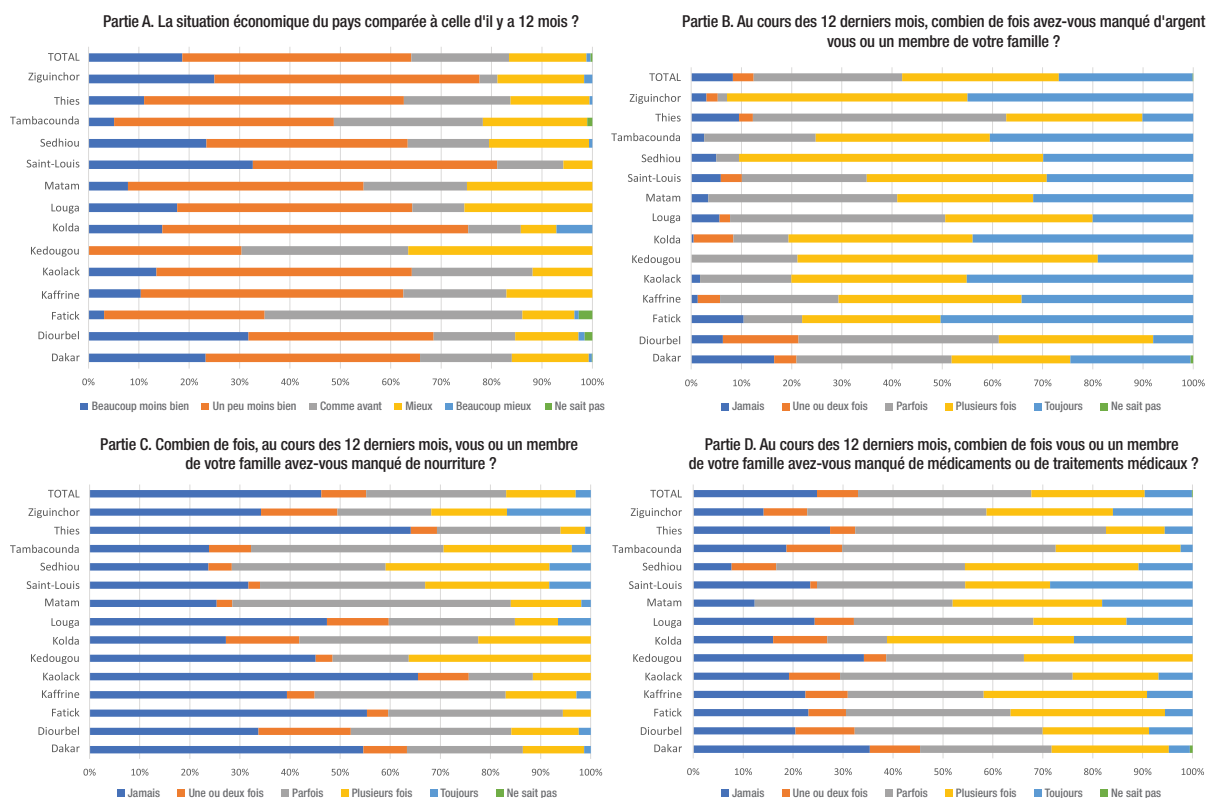
Les réponses à l'enquête suggèrent que l'accès à une alimentation suffisante et aux médicaments a été un peu moins touché que le revenu monétaire, mais la crise a tout de même eu un impact important sur ces aspects. Au niveau national, 3 % et 14 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir accès à une nourriture suffisante « toujours » ou « souvent », respectivement. Cependant, ces chiffres sont beaucoup

plus élevés dans les régions de Kedougou, Sedhiou et Ziguinchor, où une personne interrogée sur trois a souffert de la faim (figure 24, partie C). En outre, 28 % des personnes interrogées dans l'ensemble du pays ont déclaré avoir « parfois » été confrontées à des pénuries alimentaires. Au niveau national, 9 et 23 % des ménages ont déclaré un manque d'accès aux médicaments ou aux traitements médicaux resp. « toujours » ou « souvent », et 35 % « parfois » (figure 24, partie D). Là encore, l'enquête révèle de grandes disparités entre les régions, plus de la moitié des personnes interrogées à Kolda faisant état d'un manque cruel d'accès aux médicaments ou

aux traitements médicaux, alors qu'à Thiès, cette proportion était inférieure à 20 %.

Globalement, en 2022, la Banque mondiale estime que l'incidence de la pauvreté au Sénégal aux seuils de pauvreté internationaux de 2,15 dollars, 3,65 dollars et 6,85 dollars (tous mesurés en PPA de 2017) était respectivement de 9,1 %, 36,9 % et 73,3 %. Ces niveaux sont pratiquement les mêmes qu'en 2018. Toutefois, ces estimations doivent être prises avec prudence, car on ne peut exclure la possibilité de séquelles économiques persistantes, les personnes passant d'une pauvreté transitoire à une pauvreté persistante en raison d'une série de chocs temporaires.

Figure 24.
Sénégal : principales données microéconomiques sur l'impact de la crise COVID-19, au total et par région, 2022
(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la série 8 des enquêtes Afrobaromètre.



3.

Les 5 P et les critères des pays les moins avancés : des progrès mais des vulnérabilités persistantes

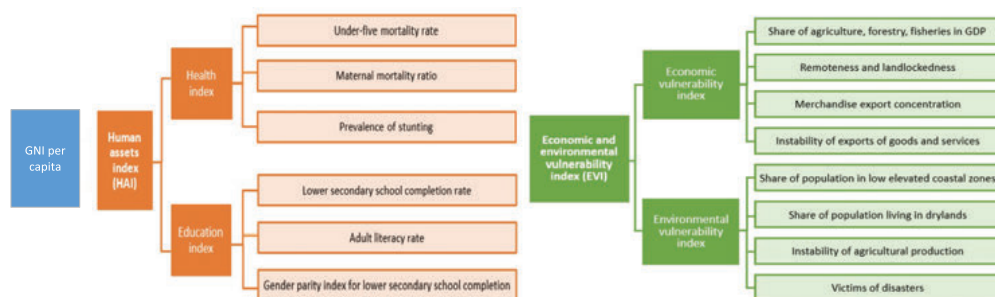
Après avoir décrit le contexte de transformation plus large dans lequel la sortie de la catégorie des PMA aura lieu, cette section évalue plus spécifiquement les performances du Sénégal dans le cadre des 5 P du développement durable : population, planète, prospérité, paix et partenariat. En tant que principes directeurs du développement durable, les 5 P visent à assurer le bien-être humain, le développement économique et la protection de l'environnement, et à aborder certains aspects tels que la paix, l'État de droit et la gouvernance, dans le cadre d'une approche de partenariat pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La discussion sur les trois premiers P - prospérité, population et planète - peut être liée à l'évaluation de la performance du Sénégal par rapport aux critères de reclassement (et d'inclusion) des PMA : le critère du revenu par habitant, l'indice du capital humain (ICH) et l'indice de vulnérabilité économique et environnementale (IVE). Les deux P restants, la paix et le partenariat,

seront plutôt abordés en examinant un ensemble plus large d'indicateurs.

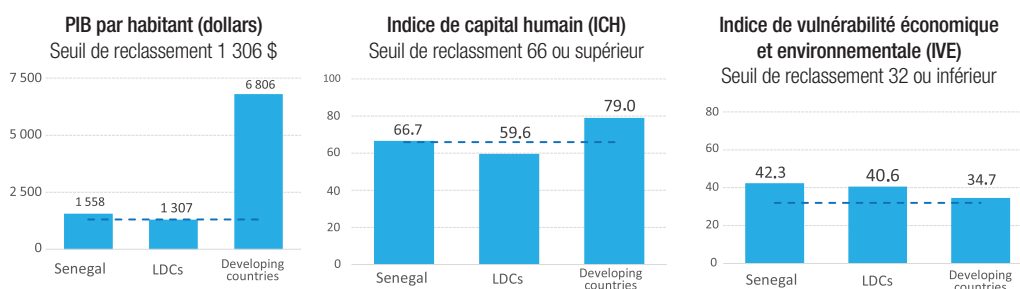
Il convient de préciser qu'une discussion détaillée des mécanismes de reclassement et de la méthodologie de calcul des critères dépasse le cadre de ce rapport ; les lecteurs intéressés peuvent se référer aux analyses réalisées par la CNUCED (2016) ainsi que par le CDP et le DAES (2021). La structure des critères des PMA actuellement applicables a été définie lors de l'examen triennal de 2024 mené par le CDP et est résumée à la figure 25. Selon cette définition des critères, en 2024, le Sénégal a rempli les critères de reclassement pour la deuxième fois en dépassant le seuil de revenu pour le reclassement (son RNB par habitant étant de 1 558 dollars par rapport à un seuil de 1 306 dollars ou plus) et en atteignant - bien que de justesse - le seuil ICH, avec un résultat de 66,7 par rapport à un seuil de 66 ou plus. Cependant, le score de 42,3 de l'IVE du pays était considérablement supérieur au seuil de reclassement de 32 ou moins, ce qui signifie que le Sénégal n'a pas rempli ce critère spécifique (figure 26).



Figure 25.
Structure actuelle des critères d'identification et de reclassement des pays les moins avancés



Source : Le secrétariat de la CNUCED a adapté le document du DAES, LDC Identification Criteria and Indicators, disponible à l'adresse suivante <https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-criteria.html> (consulté le 26 juin 2024).


Figure 26.
Performance du Sénégal par rapport aux critères de reclassement selon l'examen triennal de 2024


Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données du DAES, « The LDC Category after the 2024 Triennial Review », disponible à l'adresse <https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/LDC-category-2024.pdf>.

Note : Les lignes en pointillé dans chaque panneau reflètent le seuil de reclassement correspondant.

3.1 Prospérité

De nombreuses questions qui pourraient être examinées dans la rubrique de la prospérité ont été abordées dans les sections précédentes du présent document. Cette section se concentre par conséquent sur les tendances du RNB par habitant - qui est l'indicateur spécifique qui sous-tend le premier critère de reclassement des PMA - complété par quelques considérations sur l'accès aux services d'infrastructure de base. Même si ces dernières dimensions ne sont pas explicitement prises en compte dans les critères applicables aux PMA, elles témoignent néanmoins du caractère inclusif de la prospérité et des schémas de privation multidimensionnelle que le développement durable est censé corriger en définitive.

Au cours des deux dernières décennies, le Sénégal a fait des progrès en termes d'amélioration de la prospérité moyenne de sa population, comme indiqué précédemment. Dans l'ensemble, la tendance à la hausse qui s'est dessinée pour le PIB par habitant se reproduit pour le RNB par habitant. Entre 1970 et 2022, le RNB par habitant du Sénégal est passé de 320 dollars à 1 640 dollars, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,36 % (contre un taux de croissance du PIB par habitant de 2,7 %). En termes réels — c'est-à-dire en mesurant le RNB par habitant en dollars constants de 2015 au lieu d'utiliser la méthode de conversion Atlas —

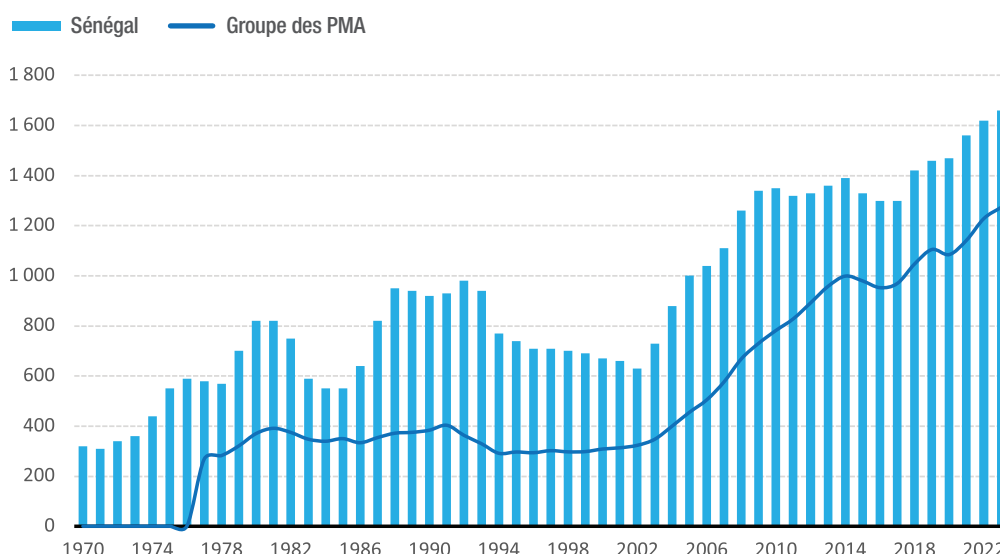
l'expansion du RNB par habitant correspond à une augmentation de 0,43 % par an.

Comme le montre la figure 27, la tendance à long terme du Sénégal reflète trois phases distinctes. Dans les années 1970 et au début des années 1980, le RNB par habitant du Sénégal a augmenté à un rythme relativement rapide, mais cette progression s'est brusquement interrompue avec les crises de la dette du début des années 1980. Depuis lors et jusqu'en 2002, le RNB par habitant a connu des hauts et des bas, mais à la fin du XXe siècle, il se situait à peu près au même niveau qu'au début des années 1980 (environ 600 dollars par personne). Le point d'inflexion a eu lieu avec le nouveau millénaire, lorsque le RNB par habitant a doublé en moins d'une décennie, avant de progresser plus lentement depuis les conséquences de la crise financière mondiale de 2008-2009.

Comme le montre la figure 27, cette tendance ressemble largement à celle du RNB par habitant pour l'ensemble du groupe des PMA. Bien que le RNB par habitant du Sénégal ait augmenté à un rythme légèrement inférieur à celui du groupe des PMA, son niveau est toujours resté bien supérieur à celui de ce groupe, le dépassant d'environ 35 % au cours de la dernière décennie. Toutefois, bien que le rebondissement suivant la pandémie ait été relativement fort, il reste à voir si les perspectives optimistes soutenues par l'augmentation de la production de combustibles fossiles se matérialiseront.



Figure 27.
Revenu national brut par habitant (méthode de conversion Atlas), 1970-2022
 (dollars courants)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale [date de consultation : novembre 2024].

Bien que le revenu monétaire soit un moteur important des résultats du développement durable, les signes antérieurs de la persistance des inégalités et des disparités régionales suggèrent qu'il est important d'aller au-delà d'une évaluation moyenne du RNB et d'examiner également les poches potentielles de précarité multidimensionnelle.²⁴ À cet égard, pour compléter l'évaluation basée sur le RNB par habitant, il est instructif d'examiner la part de la population ayant accès aux services d'infrastructure de base.

La figure 28 fournit un résumé utile à cet égard, en examinant la part de la population ayant accès a) à des combustibles et technologies propres pour la cuisine, b) à l'électricité, c) à des services d'eau potable de base, et d) à des services d'assainissement au moins élémentaires. La figure présente les valeurs moyennes pour 2000, 2010 et 2020, tandis que les barres d'erreur sont utilisées pour souligner la différence d'accès dans les zones rurales et urbaines, la population rurale ayant un accès plus difficile aux services de base correspondants.

La figure 28 met en évidence les progrès significatifs réalisés par le Sénégal dans l'extension de l'accès aux services d'infrastructure de base, à l'exception notable des combustibles propres et des technologies de cuisine. L'accès à l'électricité a presque doublé entre 2000 et 2020, passant de 38 à 70 % de la population. L'accès aux services d'eau potable de base s'est amélioré, passant de 60 à 85 % de la population au cours de la même période, tandis que l'accès aux services d'assainissement de base est passé de 38 à 57 %. Cependant, bien que les progrès en matière d'infrastructures soient clairement visibles dans les zones urbaines et rurales (de nouveau à l'exception des technologies de cuisine propres), la figure 28 souligne néanmoins la persistance des disparités entre les zones rurales et les zones urbaines. Seuls 47 % des habitants des zones rurales, par exemple, avaient accès à l'électricité en 2020, contre 95 % dans les zones urbaines. Dans le même ordre d'idées, seuls 75 % de la population rurale disposaient au moins des services de base en matière d'eau potable,

²⁴ Selon les données de 2019, la population nationale vivant dans la pauvreté multidimensionnelle était estimée à 50,8 %, avec d'importantes variations spatiales. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle variait de 18,3 % dans la région de Dakar à 85,7 % à Kafrine (OPHI, 2022).

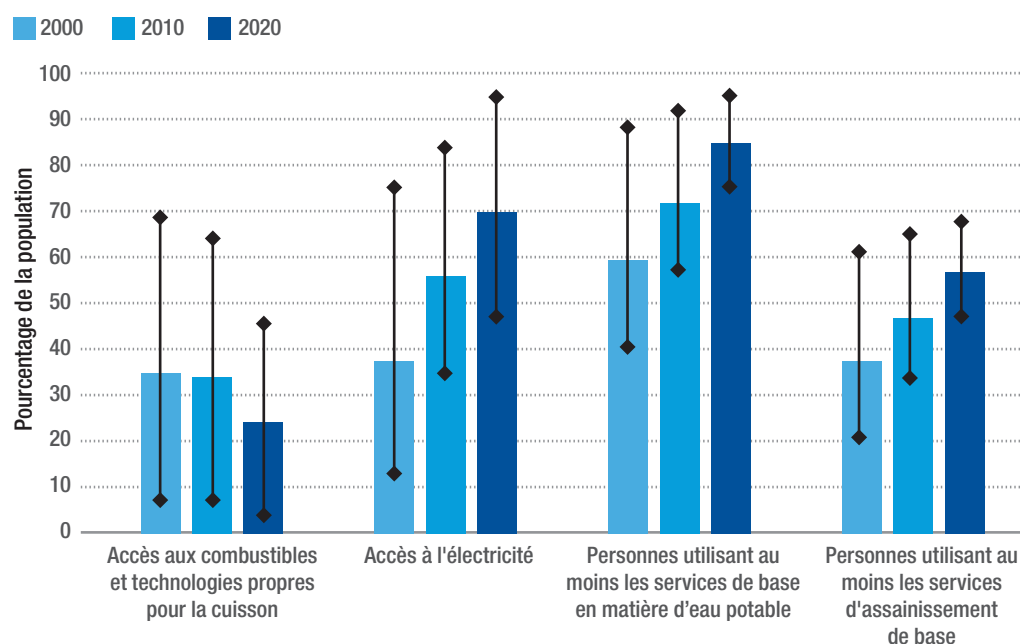
contre 95 % de la population urbaine. Les pourcentages correspondants pour les services d'assainissement de base étaient respectivement de 46 % et 68 %. Ces chiffres sont globalement conformes

à ceux cités dans le Bilan commun de pays 2023 du Sénégal, et basés sur le Programme commun de surveillance UNICEF-OMS 2021 (Nations Unies, 2023).



Figure 28.

Sénégal : pourcentage de la population ayant accès aux services d'infrastructure de base en 2000, 2010 et 2020



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale [date de consultation : novembre 2022].

Note : Les barres d'erreur sont utilisées pour souligner la différence d'accès dans les zones rurales et urbaines, la population rurale ayant moins accès aux services de base correspondants.

Le message central de cette évaluation souligne les progrès indéniables du Sénégal en matière de prospérité. Les chiffres de 2021 confirment que les fondamentaux macroéconomiques du pays sont restés solides malgré les effets persistants de la pandémie de COVID-19. Cependant, le contexte mondial délicat de 2022 et 2023 a mis à l'épreuve la résistance macroéconomique du Sénégal et a ralenti sa croissance économique. Un dynamisme continu et des efforts renouvelés pour stimuler la fourniture d'infrastructures sont clairement nécessaires si le pays veut s'attaquer à la précarité multidimensionnelle. Il est d'autant plus urgent de maintenir les investissements dans les infrastructures résistantes au changement climatique pour faire avancer

le programme d'adaptation au climat et renforcer la résilience face aux effets multiformes du changement climatique.

3.2 Personnes

Les personnes sont au centre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ainsi que de l'approche par les capacités qui sous-tend l'IDH), il n'est donc pas surprenant que l'un des critères de reclassement des PMA, l'indice du capital humain (ICH), fasse directement référence à des questions telles que la santé et l'éducation. Alors que la section 2.3 a abordé certaines dimensions clés de la situation socio-économique du Sénégal, la présente section se concentre sur les indicateurs spécifiques

de développement social synthétisés dans l'ICH. En ce qui concerne la santé, il s'agit notamment de la prévalence du retard de croissance, du taux de mortalité infantile (moins de 5 ans) et du taux de mortalité maternelle. Pour l'éducation, les indicateurs comprennent le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire, le taux d'alphabétisation des adultes et l'indice de parité entre les sexes (IPS) pour le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire.

Ici encore, une mise en garde s'impose dès le départ en ce qui concerne le reste de la présente section : en raison du manque de données récentes, les considérations ci-après ne reflètent pas les dégradations vraisemblables induites par la pandémie de COVID-19 ou par la crise du coût de la vie. Un autre motif d'inquiétude a été évoqué précédemment : les chocs subis par les ménages vulnérables au cours des deux dernières années ont probablement déclenché des stratégies d'adaptation défavorables, telles que la déscolarisation des enfants ou la réduction des dépenses d'alimentation et de santé. Si ces comportements peuvent n'être que temporaires, ils risquent au contraire d'avoir des conséquences persistantes, entraînant une détérioration permanente des résultats en matière de santé et d'éducation.

3.2.1 Résultats en matière de santé

Le Sénégal a réaffirmé son engagement à faire de la santé un secteur prioritaire où tous les ménages bénéficient d'un accès universel à des services de qualité. La mise œuvre des Plans nationaux de développement sanitaire et social (PNDSS) 2009–2018 et 2019–2028 a permis au pays de réaliser des progrès significatifs, comme en témoigne le score relativement élevé, entre autres, de l'indicateur relatif à la santé de l'indice du capital humain. Parmi les améliorations notables, on peut citer la baisse significative du nombre de cas de paludisme et le recul continu de la prévalence du VIH dans la population

générale (avec un taux de prévalence de 0,5 pour 1 000 habitants en 2020) ; la baisse de la mortalité maternelle, infantile, infanto-juvénile et néonatale ; et l'amélioration des programmes de vaccination des enfants grâce à l'introduction de nouveaux vaccins. À cela s'ajoute l'éradication du poliovirus sauvage depuis 2004 et l'absence de décès liés à la rougeole depuis 2014. Ainsi, diverses interventions ont été mises en œuvre pour améliorer la santé maternelle et infantile, accroître la couverture sanitaire universelle et renforcer les activités de nutrition communautaire dans les zones rurales et les centres de santé. Il convient toutefois de mentionner que la pandémie de COVID-19 a très probablement entraîné une grave détérioration des résultats sanitaires en raison de la pression supplémentaire qu'elle a exercée sur le système de santé et de la capacité à maintenir des services essentiels. Ces aggravations potentielles ne sont pas encore prises en compte par les statistiques disponibles mais pourraient bien être importantes. Partant de ce principe, les indicateurs clés qui sous-tendent l'évolution de l'ICH et qui sont examinés plus en détail dans cette section sont la mortalité infantile, la mortalité maternelle et la prévalence du retard de croissance.

Taux de mortalité infantile (enfants de moins de 5 ans)

Selon les données officielles retenues pour l'examen triennal 2024, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au Sénégal s'élevait à 37 enfants pour 1 000 habitants en 2020, contre une valeur médiane de 51,9 dans l'ensemble des PMA. Au cours de la dernière décennie, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une baisse significative au Sénégal, passant de 72 % en 2010 à 54 % en 2014 et 51 % en 2018 (figure 29). Par ailleurs, le taux de mortalité infantile a baissé de 10 points sur la même période, passant de 47 à 37 % (DGPPE, 2019). Il en va de même pour la mortalité néonatale, mais avec une baisse moins prononcée (29 % en 2010 à 23 % en 2018). Les principales causes de mortalité infantile et juvénile sont les affections néonatales

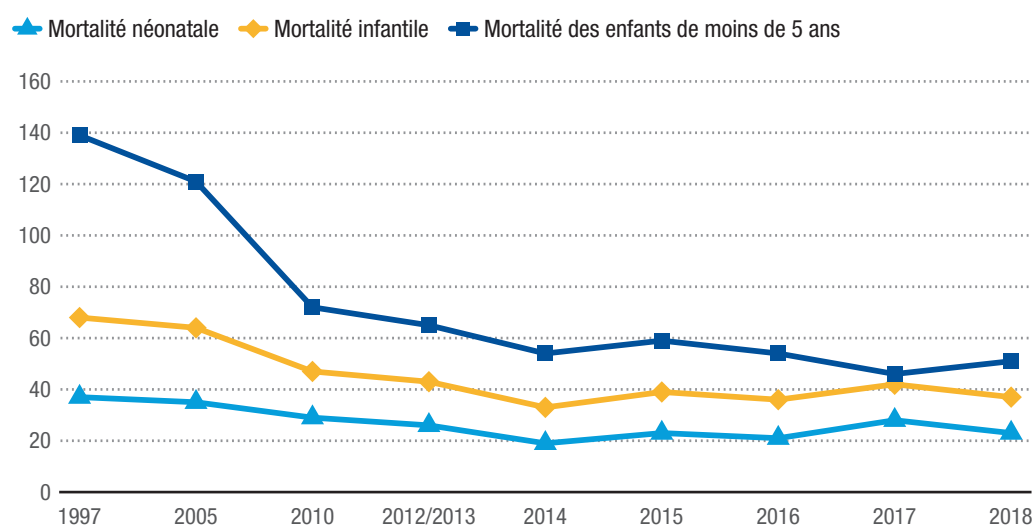
(prématurité, asphyxie, septicémie, anomalies congénitales), qui sont responsables de 37 % des décès d'enfants de moins de 5 ans, suivies du paludisme (14 %), de la pneumonie (12 %), de la diarrhée (8 %), des blessures (4 %), du VIH (2 %) et de toutes les autres causes (23 %). La malnutrition est associée à un tiers

des décès d'enfants de moins de 5 ans. En 2017, la prévalence de la malnutrition aiguë et chronique était respectivement de 9 % et 17 %. La prévalence de l'anémie est élevée : 71 % des enfants de moins de 5 ans sont touchés, dont 3 % de manière sévère (DGPPE, 2019).



Figure 29.

Sénégal : nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes au cours des cinq années précédant l'Enquête démographique et de santé, 1997-2018



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la DGPPE (2019).

Cette amélioration générale de la santé est due aux progrès accomplis dans la lutte contre la malnutrition infantile et dans la vaccination des enfants entre 2010 et 2018. La proportion d'enfants complètement vaccinés est passée de 76 % en 2015 à 84 % en 2018 (DGPPE, 2019). Ce résultat est dû à l'augmentation des ressources allouées à l'achat de nouveaux vaccins et à la promotion des campagnes de vaccination locales.

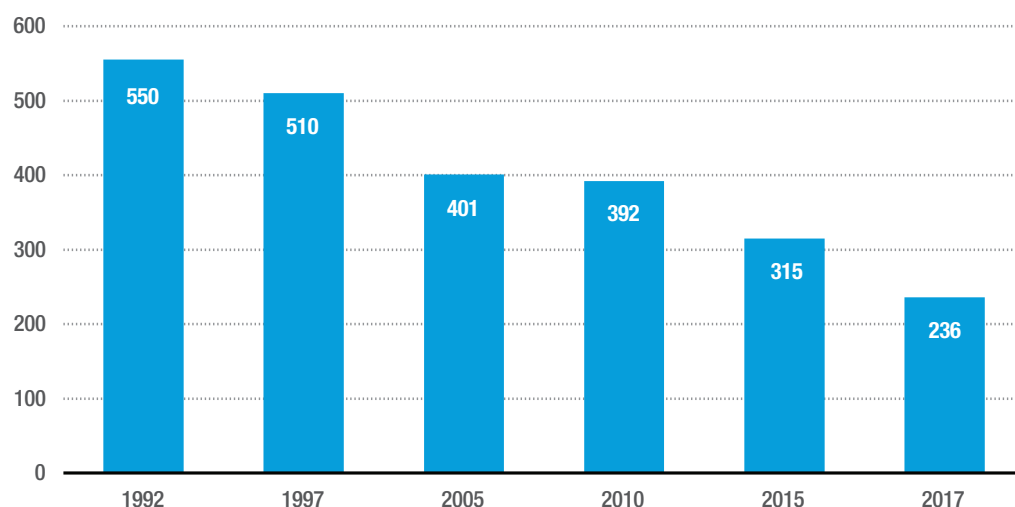
Mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle au Sénégal a atteint 260,9 pour 100 000 naissances vivantes contre une valeur médiane dans les PMA de 284,1, selon les données internationales retenues pour l'examen

triennal de 2024. Les services de soins pendant la grossesse, l'accouchement et après l'accouchement sont importants pour la survie et le bien-être de la mère et de l'enfant. Afin d'assurer une amélioration durable de la santé maternelle et néonatale, diverses stratégies ont été mises en œuvre conformément aux lignes directrices du Plan national de développement sanitaire et social. La figure 30 présente les tendances de la mortalité maternelle au Sénégal entre 1997 et 2017, telles que rapportées par les sources nationales. Les résultats font apparaître une forte baisse du taux de mortalité maternelle, qui est passé de 392 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010 à 315 décès en 2015 et 236 décès en 2017.²⁵

²⁵ Malgré ces résultats encourageants, le Sénégal n'a atteint ni l'objectif 5 du Millénaire pour le développement (122 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015), ni son propre objectif national (200 décès pour 100 000 naissances vivantes).

Figure 30.
Sénégal : taux de mortalité maternelle, 1992-2017
 (décès pour 100 000 naissances vivantes)

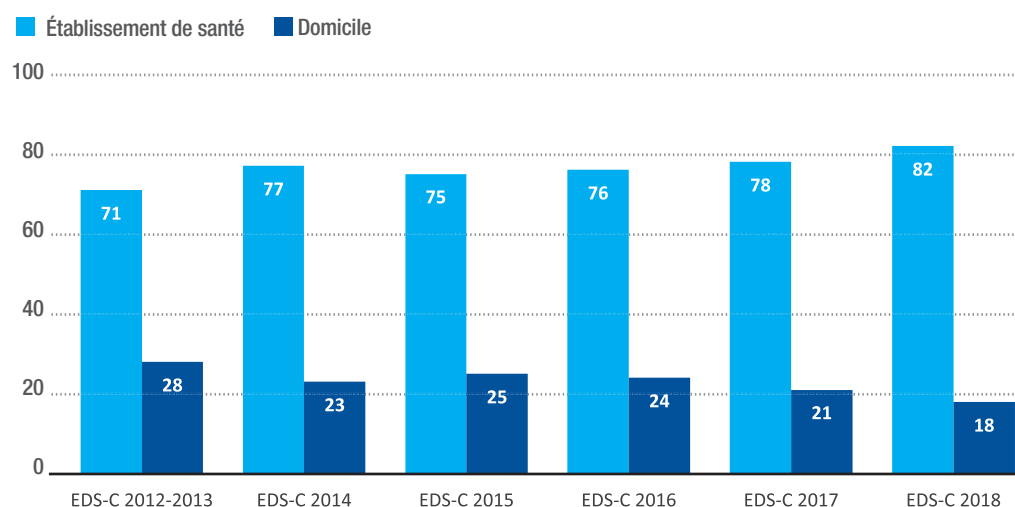


Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de l'Enquête démographique et de santé 2018.

Cette tendance s'explique notamment par le fait que la proportion d'accouchements assistés par un prestataire de soins qualifié a augmenté de 23 points de pourcentage en six ans, passant de 51 en 2012 à 74 en 2018. Par ailleurs, selon l'Enquête démographique et de santé continue (EDS - C) du Sénégal, plus de 80 % des naissances ont lieu dans une structure sanitaire figure 31). En définitive, il existe

deux causes principales de mortalité maternelle : a) les causes directes telles que les hémorragies, les maladies hypertensives, la dystocie, la septicémie, les avortements à risque et autres causes directes ; et b) les causes indirectes telles que l'anémie, le paludisme, et le VIH/ SIDA. Enfin, cette tendance masque de grandes disparités entre les populations urbaines et rurales, et entre les régions.

Figure 31.
Sénégal : lieu de naissance
 (en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

L'évolution du taux de mortalité maternelle au Sénégal doit être interprétée en tenant compte de l'Indice synthétique de fécondité et de la prévalence de la contraception.²⁶ Le score de l'Indice synthétique de fécondité du Sénégal est passé de 5,7 enfants par femme en 1997 à 4,6 enfants par femme en 2017, tandis que son taux de prévalence contraceptive est passé de 12 % en 2011 à 25,4 % en 2018 (Ministère de la Santé, 2018) grâce à l'augmentation du nombre de sages-femmes itinérantes, au renforcement des capacités des prestataires de services de santé et à la mise à disposition de structures sanitaires mieux équipées.

Prévalence des retards de croissance

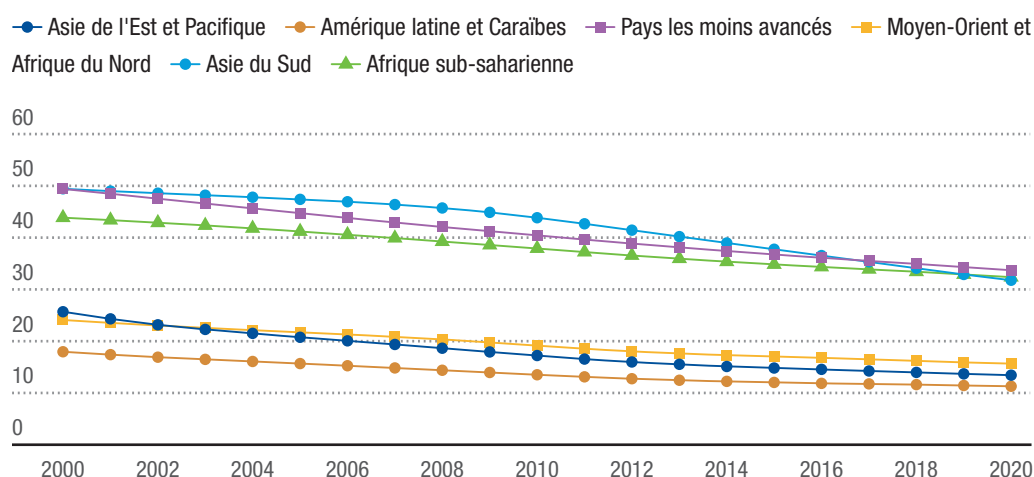
Le retard de croissance est défini comme un Z-score faible de taille pour l'âge, généralement inférieur ou égal à deux écarts types de la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).²⁷ Malgré les

effets dévastateurs du retard de croissance à l'âge adulte, il reste répandu dans le monde entier et est resté durablement élevé en Afrique subsaharienne. Au niveau mondial, des progrès ont été accomplis dans la lutte contre le retard de croissance, comme le montre la baisse continue entre 1990 et 2020 dans les différentes régions observée à la figure 32. L'Afrique subsaharienne a toujours eu le deuxième niveau de retard de croissance le plus élevé après l'Asie, mais contrairement à l'Asie, le taux de diminution a été lent. En 2020, dans le monde, 22 % des enfants de moins de 5 ans (149,2 millions d'enfants) souffraient d'un retard de croissance, et 32,3 % d'entre eux (52,2 millions d'enfants) vivaient en Afrique subsaharienne. En Afrique de l'Ouest, la prévalence du retard de croissance touche 39,9 % des enfants de moins de 5 ans, soit 20,2 millions (UNICEF et al., 2021).



Figure 32.
Tendances mondiales et régionales de la prévalence du retard de croissance, 2000–2020

(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

²⁶ L'Indice synthétique de fécondité exprime le nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si, pendant cette période, son comportement correspondait, à chaque âge, à celui reflété par les taux de fécondité par âge en vigueur.

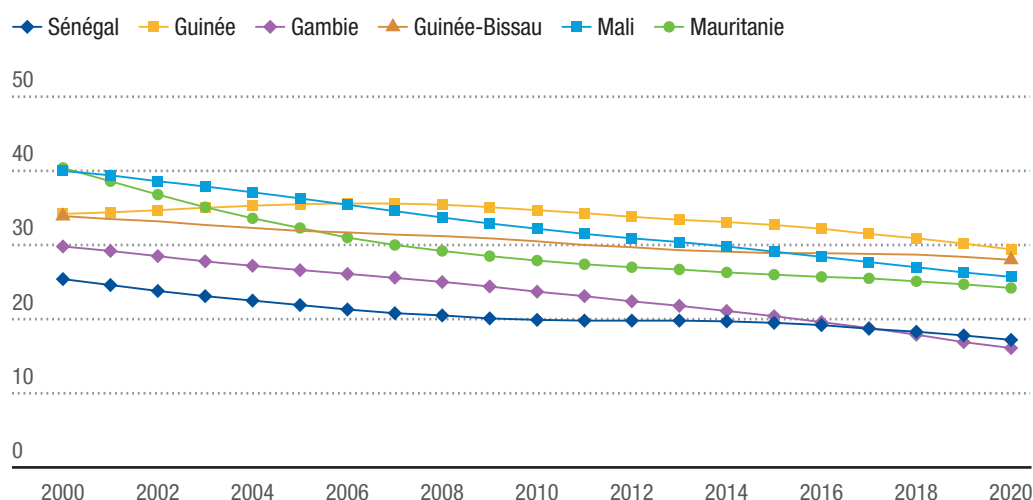
²⁷ Système d'information sur le paysage nutritionnel de l'Organisation mondiale de la santé, disponible à l'adresse suivante <https://apps.who.int/nutrition/landscape/help.aspx?menu=0&helpid=391&lang=EN> (consulté le 16 septembre 2022).

De même, la prévalence des retards de croissance au Sénégal est en baisse et s'établissait à 17,2 % en 2020 (figure 33), ce qui équivaut à 449 800 enfants, soit 0,3 % du chiffre mondial correspondant. Le chiffre du Sénégal pour 2020 reflète une diminution de 2,6 points de pourcentage du retard de croissance par rapport à 2012 (UNICEF et al., 2021). Par rapport aux pays voisins, la prévalence au Sénégal a été la plus faible au fil des ans, à l'exception de l'année 2000, où la Gambie a enregistré le niveau de retard de croissance le plus bas. A cet

égard, le niveau de retard de croissance au Sénégal est classé comme moyen, à savoir un seuil situé entre 10 % et 20 %. Toutefois, les effets de la pandémie de COVID-19 sont susceptibles d'inverser la tendance à la baisse et d'exacerber la prévalence. Cela risque de compromettre la réalisation de la cible de l'ODD consistant à réduire le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance de 40 et 50 % d'ici 2025 et 2030 respectivement, l'objectif ultime étant d'éliminer la malnutrition infantile.

Figure 33.
Tendances du retard de croissance au Sénégal et dans les pays voisins, 2000–2020

(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Malgré ces résultats positifs, le secteur de la santé reste confronté à un problème de couverture en termes d'infrastructures sanitaires et de personnel qualifié. En effet, selon l'OMS, le Sénégal est loin de respecter les normes en vigueur dans ce domaine. Par ailleurs, les indicateurs de couverture révèlent une répartition inégale de l'offre de soins dans le pays, au détriment des zones rurales. Il en va de même pour la disponibilité et la qualité des plateformes techniques. A cela s'ajoute le manque d'entretien des infrastructures et des équipements pour assurer la pérennité des investissements. Enfin, il convient de souligner que, faute

de données plus récentes, il reste à voir comment le système de santé a réagi aux pressions supplémentaires déclenchées par la pandémie de COVID-19, et comment il s'adaptera aux défis futurs.

3.2.2 Résultats en matière d'éducation

Taux brut d'achèvement des études secondaires et indice de parité entre les sexes

Au Sénégal, la loi 2004-37 (du 15 décembre 2004) a rendu l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, ce

qui a entraîné une augmentation de la scolarisation. L'effet est particulièrement prononcé dans les taux bruts de scolarisation. En 2018/2019, le taux de scolarisation dans le primaire était estimé à 78,2 % au niveau national, mais il variait en fonction de facteurs socioéconomiques tels que le lieu, le sexe et le bien-être (tableau 5). Le taux de scolarisation est plus élevé chez les filles (82,5 %) que chez les garçons (73,8 %), soit une différence de 8,7 points de pourcentage. Le taux de scolarisation des filles est supérieur à celui des garçons, quel que soit le lieu - dans les zones urbaines comme dans les zones rurales - ce qui se traduit par un score IPS en faveur des filles de 1,12 dans les zones urbaines et de 1,13 dans les zones rurales. Dans l'ensemble, cependant, l'écart entre les zones urbaines et rurales reste important, le taux de scolarisation dans les zones rurales accusant un

retard de 36,8 points de pourcentage par rapport aux zones urbaines.

Comme l'on peut s'y attendre, le taux brut de scolarisation est nettement plus élevé que le taux net.²⁸ Comme le montre le tableau 5, les données relatives au taux net de scolarisation indiquent qu'un peu plus de la moitié (53 %) des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ont suivi ce niveau d'éducation. Ce taux est considérablement plus élevé dans les zones urbaines (70,1 %) que dans les zones rurales (42,1 %). L'analyse par sexe révèle que la proportion de filles âgées de 6 à 16 ans fréquentant l'école primaire (55,9 %) est relativement plus élevée que celle des garçons (50,1 %), ce qui implique une parité de 1,12 en faveur des filles. Cette situation s'observe aussi bien en milieu urbain (72,7 % pour les filles contre 67,4 % pour les garçons) qu'en milieu rural (55,9 % pour les filles contre 50,1 % pour les garçons).



Tableau 5.
Sénégal : Effectifs bruts et nets par sexe et par niveau d'enseignement, 2018/2019

	Primaire				Secondaire			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité des sexes	Garçons	Filles	Total	Indice de parité des sexes
Effectifs bruts								
Urbain	96,1	107,4	101,7	1,12	63,0	65,1	64,1	1,03
Rural	59,3	66,9	63,1	1,13	29,2	28,6	28,9	0,98
Total	73,8	82,5	78,2	1,12	44,6	45,6	46,5	1,02
Effectifs nets								
Urbain	67,4	72,7	70,1	1,08	41,3	45,1	43,4	1,09
Rural	38,7	45,5	42,1	1,18	20,9	22,0	21,4	1,05
Total	50,1	55,9	53,0	1,12	30,2	33,3	31,8	1,10

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018/2019 réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, on observe une tendance

similaire pour les caractéristiques socio-économiques susmentionnées. Le taux brut

²⁸ Le taux brut de scolarisation est le rapport entre tous les élèves inscrits dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, et la population de l'âge correspondant officiellement à ce niveau d'enseignement. Inversement, le taux net de scolarisation est le rapport entre tous les élèves de la classe d'âge théorique pour un niveau d'enseignement donné inscrits à ce niveau, et la population totale de cette classe d'âge.

de scolarisation est deux fois plus élevé dans les zones urbaines (64,1 %) que dans les zones rurales (28,9 %). La différence entre les sexes est minime, avec un score IPS en faveur des filles dans les zones urbaines (1,03) mais en faveur des garçons dans les zones rurales (0,98). D'autre part, le taux net de scolarisation dans le secondaire montre que moins d'un tiers (31,8 %) de la population en âge scolaire fréquente l'école à ce niveau. Le taux dans les zones urbaines (43,4 %) est plus de deux fois supérieur à celui des zones rurales (21,4 %). Le nombre net d'inscriptions par lieu varie également en fonction du sexe. En effet, les proportions de filles des zones urbaines (45,1 %) et rurales (22,0 %) inscrites dans le secondaire sont légèrement supérieures à celles des garçons (41,3 % et 20,9 % respectivement). Les scores IPS sont en faveur des filles tant dans les zones rurales (1,05) que dans les zones urbaines (1,09). Des taux de scolarisation relativement élevés ne se traduisent toutefois pas par un niveau d'éducation élevé. Le taux d'achèvement de l'enseignement secondaire (niveau 1) n'était que de 36,6 % en 2019 et 2020.

Malgré l'augmentation des dépenses publiques pour l'éducation et l'amélioration des taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire, la qualité du système éducatif sénégalais reste quelque peu déficiente. Même avant la pandémie, par exemple, les résultats de l'évaluation PASEC 2019 (évaluation de la qualité du système éducatif en Afrique subsaharienne francophone) montrent que près de 59 % des enfants sénégalais en fin de cycle primaire présentent une éducation déficiente, à-dire à-dire que leur niveau de lecture était inférieur au niveau minimum de compétence défini par l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage dans le cadre de l'ODD 4.1.1b (suivi de la lecture). Si l'on ajoute le fait que certains enfants n'étaient pas scolarisés, 68,7 % de l'ensemble des enfants se trouvaient dans une situation de « pauvreté éducative » (Nations Unies, 2023). En outre, la pandémie a vraisemblablement entraîné une augmentation de la pauvreté éducative et exacerbé les inégalités en

matière d'éducation. Dans le même ordre d'idées, la modernisation des daaras (écoles coraniques traditionnelles) et leur intégration dans le système d'éducation formelle restent inachevées. L'ensemble de ces facteurs contribue à d'importantes disparités dans l'accès à l'éducation.

Dans l'ensemble, ces résultats sont également assez faibles par rapport à d'autres pays africains, surtout si l'on considère que le gouvernement sénégalais consacre environ 5,5 % de son PIB à l'éducation, soit plus que les pays voisins tels que la Côte d'Ivoire (3,4 %), le Niger (3,8 %) et le Togo (4 %). Fondamentalement, les faibles performances du système éducatif sénégalais sont liées à plusieurs facteurs, dont a) la non-maîtrise des compétences fondamentales en lecture et en mathématiques par les élèves ; b) la mauvaise qualité de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage ; et c) les taux élevés de redoublement et d'abandon.

Taux d'alphabétisation des adultes

Le faible niveau de capital humain du Sénégal est exacerbé par un faible taux d'alphabétisation, qui s'est établi en moyenne à 51,8 % en 2018/2019 et a stagné depuis la précédente enquête en 2011. Le taux est encore plus faible en fonction du lieu, du sexe ou du revenu (tableau 6). Les taux d'alphabétisation sont plus élevés dans les zones urbaines (65,1 %) que dans les zones rurales (37,3 %), et les différences entre les sexes sont importantes, avec un indice IPS de 0,76 en faveur des hommes. Dans l'ensemble, le taux d'alphabétisation des hommes (63,1 %) est supérieur à celui des femmes (43 %). Cette disparité entre les sexes se retrouve aussi bien dans les zones urbaines (75 % contre 49,6 %) que dans les zones rurales (57 % contre 28,2 %). Le taux d'alphabétisation varie aussi fortement en fonction de la répartition des revenus. Alors qu'un tiers seulement des individus du quintile le plus pauvre sont alphabétisés, le taux est plus élevé pour ceux du quintile supérieur. La disparité entre les sexes

persiste en fonction du revenu, l'IPS étant en faveur des hommes et exacerbé pour les quintiles inférieurs. On observe également des inégalités géographiques, Dakar ayant le taux d'alphabétisation le plus élevé (72 %) et Matam (24 %), Louga (32 %) et Tambacounda (34 %) étant les régions où l'analphabétisme est le plus répandu (Nations Unies, 2023).

Des degrés élevés de scolarisation et d'achèvement des études, en particulier au niveau de l'école primaire, sont des résultats scolaires clés pris en compte pour établir l'amélioration du niveau d'alphabétisation. Au Sénégal, les faibles taux de scolarisation peuvent s'expliquer par la structure du système éducatif, considérée comme

inadaptée aux besoins des élèves, ainsi que par les normes culturelles et religieuses. Les taux d'achèvement de la scolarité primaire dépendent fortement des niveaux de redoublement de classes et des taux d'abandon, entre autres facteurs. La figure 34 présente des statistiques sur ces indicateurs scolaires clés pour la période 2011–2020. Elle montre que ni les taux de scolarisation ni les taux d'achèvement ne se sont améliorés de manière significative au cours de la dernière décennie. Un tel résultat n'est pas surprenant si l'on considère le rôle probablement essentiel que joue un taux d'abandon faible dans l'achèvement de l'école primaire.



Tableau 6.
Sénégal : taux d'alphabétisation par sexe, lieu et revenu, 2018–2019
(en pourcentage)

	Hommes	Femmes	Total
Localisation			
Urbain	75,0	57,0	65,1
Rural	49,6	28,2	37,3
Revenu (quantile de richesse)			
Le plus pauvre	43,4	24,5	32,5
Q2	50,9	31,1	39,7
Q3	61,3	40,7	49,6
Q4	69,7	45,5	56,6
Le plus riche	80,8	64,8	72,0
Total	63,1	40,0	51,8

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018/2019 réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

La formation professionnelle et technique est un moyen de s'assurer que les élèves qui décrochent ont la possibilité d'acquérir des compétences qui feront d'eux des citoyens productifs. Les formations dispensées par les établissements professionnels et techniques, qui sont également accessibles aux diplômés de différents niveaux d'enseignement, sont bien adaptées aux besoins du marché du travail et offrent des possibilités d'apprentissage qui débouchent souvent sur des emplois. Fort de ce

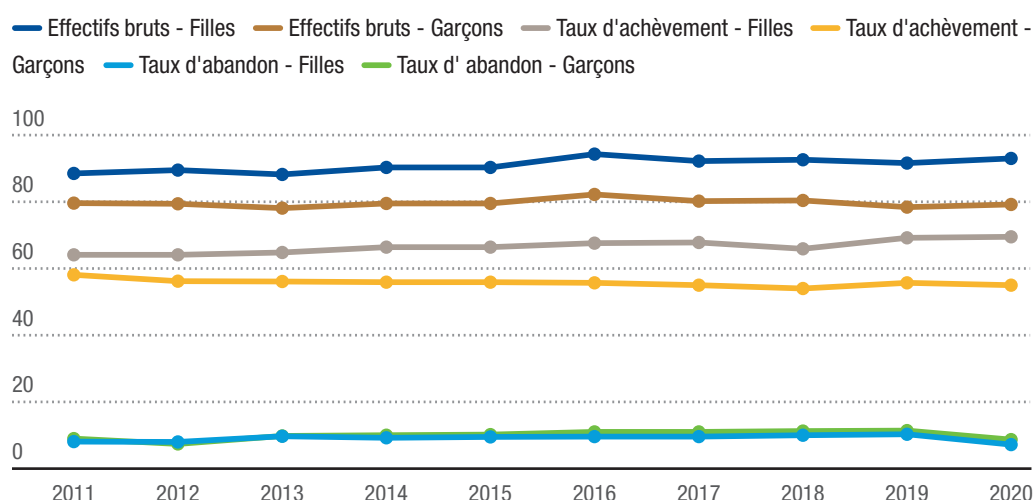
potentiel, le Sénégal a lancé en 2015 le Programme de Formation Professionnelle pour l'Emploi et la compétitivité. Le gouvernement n'a cessé d'augmenter les fonds alloués à la formation professionnelle et à l'enseignement technique, passant de moins de 20 milliards de FCFA (environ 39,2 millions de dollars) en 2012 à 38,4 milliards de FCFA (environ 69,1 milliards de dollars) en 2018 (DGPPE, 2019). En 2018, le taux d'inscription en formation professionnelle et technique augmentait

au rythme de 21 %, atteignant 600 pour 100 000 habitants (contre 402 pour 100 000 en 2013). Il est intéressant de noter que la dynamique liée au genre dans la formation professionnelle et technique

est telle que les femmes représentent 57 % des étudiants, un résultat potentiellement dû à des mesures volontaristes pour favoriser l'admission des jeunes filles et leur accès au financement (DGPPE, 2019).

Figure 34.
Sénégal : indicateurs clés pour l'école primaire : taux brut de scolarisation, d'achèvement et d'abandon, 2011-2020

(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education

3.3 Planète

Comme le montre la figure 26, parmi les PMA examinés par le Comité des politiques de développement dans le cadre de l'examen triennal de 2024, le Sénégal n'a pas atteint le seuil de sortie de la catégorie des PMA au titre du troisième critère des PMA, à savoir l'indice de vulnérabilité économique (IVE). Cette situation s'explique principalement par la persistance d'une forte vulnérabilité environnementale au Sénégal. Par conséquent, cette section traite des indicateurs liés à l'IVE.

3.3.1 Vulnérabilité économique

La vulnérabilité économique du Sénégal est mise en évidence par la lenteur des changements structurels, le poids important de son secteur primaire, et la tertiarisation en cours de son économie. La part de l'agriculture, de la sylviculture et de la

pêche dans le PIB est restée pratiquement inchangée au cours des deux décennies entre 2002 et 2021, diminuant légèrement de 18 % en 2002 à 16,6 % en 2021. Selon les données officielles prises en compte pour l'examen triennal de 2024, la part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB du Sénégal est de 17,8 %, contre 24,3 % pour le PMA médian. Cette proportion constante suggère qu'il n'y a pas eu de changement structurel au Sénégal, dans la mesure où les secteurs de l'industrie manufacturière et des services n'ont pas connu une croissance suffisamment rapide pour entraîner une baisse de la part du secteur primaire.

Concernant le deuxième indicateur de vulnérabilité économique, l'éloignement et l'enclavement, le score de l'indice d'éloignement du Sénégal selon les données officielles retenues pour l'examen triennal 2024 est de 45,5, contre une médiane PMA

de 55,1.²⁹ Ce score est inférieur à celui de pays non enclavés comparables comme la Côte d'Ivoire (50,0), le Ghana (48,9) et le Kenya (55,8). Le Sénégal est en effet une nation côtière située à l'extrême ouest de l'Afrique. Il bénéficie d'une situation géographique stratégique grâce à sa proximité avec les continents européen et américain et à ses frontières avec cinq pays du continent africain (Mauritanie, Mali, Gambie, Guinée Bissau, Guinée). Il bénéficie également de l'un des plus grands ports d'Afrique de l'Ouest et, récemment, d'un nouvel aéroport international moderne, qui facilitent le transit et le commerce à destination et en provenance du pays. Les coûts d'exportation et d'importation sont donc nettement inférieurs à ceux des autres pays côtiers de la région et des autres PMA. Cependant, le Sénégal doit encore faire des progrès significatifs pour

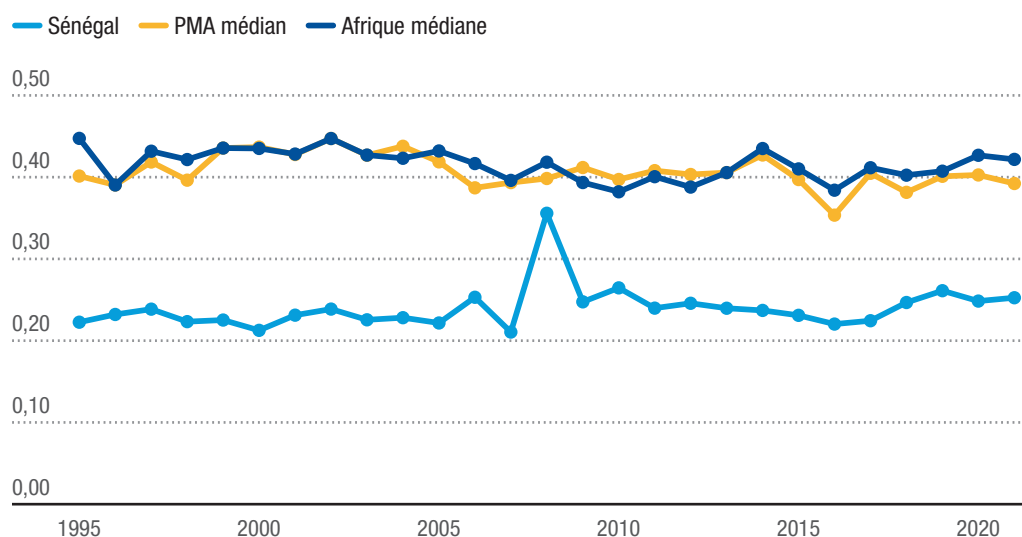
atteindre la compétitivité internationale moyenne des pays en développement en général (Briceño-Garmendia et al., 2011).

Le score du Sénégal s'agissant de l'Indice de Concentration des Exportations a une valeur moyenne sur 26 ans (1995 à 2021) de 0,24.³⁰ Ce résultat est resté relativement constant au cours de cette période, passant de 0,22 en 1995 à 0,36 en 2008, avant de redescendre à 0,25 (figure 35). Au fil des ans, le score du Sénégal pour cet indice a toujours été inférieur à celui du PMA médian et du pays africain médian. Cela souligne le large éventail de produits que le Sénégal exporte et le fait que le pays ne dépend pas d'un seul produit ou d'un groupe étroit de produits pour ses exportations, contrairement au PMA ou au pays africain médian.



Figure 35.

Indice de concentration des exportations, 1995–2020



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

Selon l'indice d'instabilité des exportations, la variabilité des exportations du Sénégal (5,2) est considérablement inférieure à celle des autres PMA (24,5) et d'autres pays

de comparaison riches en ressources. L'indice est compris entre 0 et 100 et mesure la variabilité de la valeur des exportations autour de sa tendance,

²⁹ L'éloignement est défini comme la moyenne pondérée par les échanges de la distance par rapport aux marchés mondiaux, et l'indice correspondant varie de 0 à 100.

³⁰ L'indice de concentration des exportations - un indice Herfindahl-Hirschmann - est une mesure du degré de concentration des produits. L'indice est normalisé entre 0 et 1, les valeurs les plus élevées indiquant une plus grande concentration, c'est-à-dire une part importante des exportations du pays représentée par un petit nombre de produits.

calculée sur une période de 20 ans, les valeurs les plus élevées indiquant une plus grande volatilité autour de la tendance.

La composition des exportations du Sénégal explique en grande partie sa tendance sur cet indice, car l'absence de grande dotation en ressources du pays rend ses exportations moins sujettes aux fortes variations qui caractérisent les prix des matières premières.³¹

3.3.2 Vulnérabilité environnementale

Le Sénégal a un climat soudano-sahélien caractérisé par l'alternance d'une saison sèche (novembre à mai) et d'une saison des pluies (juin à octobre). Les précipitations annuelles moyennes vont de 1200 mm dans le sud à 300 mm dans le nord du pays, avec de grandes variations d'une année à l'autre. Comme dans de nombreuses autres régions du monde, le changement climatique, qui se manifeste par l'augmentation des températures moyennes de l'air et des océans et par la hausse du niveau moyen des mers, est devenu une réalité au Sénégal. Les tendances actuelles montrent une augmentation des températures minimales allant de 0,58°C à Dakar (à l'ouest) à environ 1,88°C à Ziguinchor (au sud) entre 1961 et 2010 (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2018). D'ici 2035, toutes les simulations climatiques prévoient une augmentation de la température moyenne allant de 0,5°C (dans le centre-ouest) à 1,7°C; le nord-est, le centre-est et l'extrême sud-est enregistrant les températures maximales. Comme beaucoup d'autres PMA, le Sénégal se retrouve donc en première ligne de la crise climatique, fortement exposé aux effets négatifs du changement climatique, alors qu'il n'a qu'une responsabilité négligeable dans la déstabilisation du système climatique mondial. En effet, en 2019, les émissions de gaz à effet de serre ont été estimées à environ 0,7 tonne de CO₂ par

habitant, contre une moyenne mondiale de 4,4 tonnes et une moyenne de 9,8 tonnes pour les pays à revenu élevé.

À l'avenir, le changement climatique devrait avoir des conséquences graves, interdépendantes et souvent irréversibles sur les principaux écosystèmes, avec de vastes répercussions pour les segments (souvent vulnérables) de la population qui dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance (CNUCED, 2022a). Par exemple, il a déjà modifié l'aire de répartition et les schémas de migration d'espèces de poissons, ce qui a eu des incidences néfastes sur la pêche, un secteur clé de l'économie sénégalaise. La menace du changement climatique est aggravée par la prévalence de la surpêche (et notamment la pêche illégale, non déclarée et non réglementée), qui a un impact particulièrement préjudiciable sur les petites pêcheries artisanales. Dans le même ordre d'idées, le changement climatique devrait exacerber d'autres problèmes environnementaux, tels que la désertification et la dégradation des sols, qui affectent environ deux tiers des terres arables du Sénégal (Nations Unies, 2023). Là encore, le changement climatique a accru la variabilité des précipitations, modifiant la fréquence des jours de pluie et la durée de la saison des pluies. Selon les prévisions, les précipitations moyennes auront tendance à diminuer sur la majeure partie du pays, en particulier dans le nord-ouest, tandis que le sud-ouest connaîtra des pluies plus extrêmes (GIEC, 2015). Globalement, les modèles prévoient une augmentation de l'incidence des événements climatiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations, l'élévation du niveau de la mer, et la recrudescence de l'érosion du littoral sur la bande côtière. On sait que les changements du niveau de la mer et l'intensité accrue des ondes de tempête entraînent une érosion côtière, ce qui constitue une

³¹ La nature assez diversifiée des exportations du Sénégal et la stabilité des recettes correspondantes ne devraient pas changer radicalement avec le début prochain de la production de combustibles fossiles, car les réserves correspondantes sont relativement faibles.

menace majeure pour la population et l'économie du Sénégal. L'élévation du niveau de la mer est exacerbée par la géologie du pays (notamment les déficits sédimentaires, l'instabilité naturelle des pentes et le ruissellement de surface), et menace 74 % des ménages vivant dans les zones côtières.³²

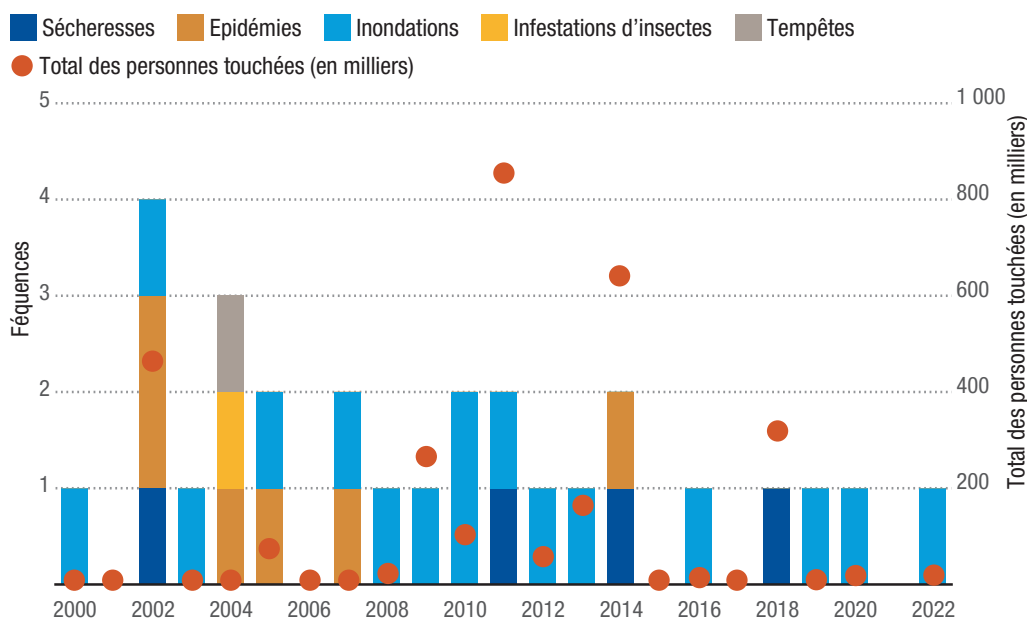
Les risques naturels font partie des principaux risques de catastrophe auxquels le Sénégal est confronté. La sécheresse sahélienne exceptionnelle qui s'est produite dans les années 1970 a mis en évidence les incidences potentielles de la variabilité climatique à long terme sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les dernières décennies ont révélé la grande vulnérabilité des secteurs agricoles des pays du Sahel face aux conséquences des sécheresses, notamment la réduction des rendements, l'inflation des prix des denrées alimentaires dans les zones urbaines et la baisse des revenus des populations pauvres dans les zones rurales, les poussant ainsi

vers les villes. Depuis 2000, le Sénégal a connu quatre grandes sécheresses, qui ont chacune touché entre 284 000 et 850 000 personnes, ainsi que d'autres catastrophes naturelles qui ont affecté directement et indirectement le secteur agricole, comme les inondations ou les infestations (figure 36).

La fréquence accrue des vagues de chaleur est une autre conséquence du changement climatique dans les régions du Sahel, dont le Sénégal. Au Sahel, les vagues de chaleur sont étroitement associées à une forte évapotranspiration qui, combinée à un déficit pluviométrique, est susceptible d'avoir un impact négatif sur les ressources en eau. Par conséquent, les secteurs qui dépendent de la disponibilité des ressources en eau (agriculture, élevage, pêche, écosystèmes, etc.) seront également fortement touchés. Par ailleurs, d'un point de vue économique, les vagues de chaleur affectent à la fois la productivité humaine (Heal et Park, 2013) et la productivité agricole (Schlenker et Roberts, 2009).



Figure 36.
Sénégal : fréquence des aléas naturels et nombre de personnes touchées, 1990–2022



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données sur les catastrophes (EM-DAT) [date de consultation : novembre 2022].

³² Banque mondiale, Knowledge Portal Vulnerabilities, Senegal. Disponible à l'adresse <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/senegal/vulnerability> (consulté le 7 juillet 2022).

La fréquence des inondations, qui constituent une contrainte économique, sociale, sanitaire et environnementale majeure, devrait également augmenter. Depuis de nombreuses années, les inondations pendant la saison des pluies sont récurrentes dans les banlieues de Dakar et d'autres grandes villes. Les inondations dans le pays sont le résultat de débordements de rivières (en particulier dans les fleuves Gambie et Sénégal en raison de fortes pluies) — une combinaison de fortes pluies et d'infrastructures de drainage insuffisantes (à Kaolack et Dakar en particulier) — et d'ondes de tempête entraînant la pénétration d'eau salée dans les terres agricoles (en particulier dans le delta du Saloum). Les zones urbaines et rurales ont été vulnérables aux inondations, mais les zones les plus exposées sont celles de Dakar, Saint-Louis, Matam, Kaolack, Thiès, Diourbel, Kolda, Kaffrine et Tambacounda et leurs environs. Depuis 1983, le Sénégal a connu pas moins de 21 inondations qui ont touché au total plus de 1,2 million de personnes. L'inondation de 2009, l'une des pires de mémoire récente, a causé des dommages estimés à 104 millions de dollars, principalement à Dakar, avec des coûts de redressement/réhabilitation estimés à 204 millions de dollars (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2018). En 2012, les inondations ont touché 287 384 personnes, causé 26 décès, détruit 6 524 habitations et endommagé 4 884 autres (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2018). Cette catastrophe a marqué un tournant dans la politique de gestion durable des risques d'inondation au Sénégal, incitant le gouvernement à adopter le Programme décennal de gestion des inondations, doté d'un budget de plus de 700 milliards de FCFA (environ 1,4 milliard de dollars). Outre les pertes et les dommages causés, les inondations ont des répercussions sur la santé. En général, la vulnérabilité de la santé aux aléas climatiques est plus grande dans les communautés pauvres.

Indice de vulnérabilité économique et environnementale

Dans le cadre du reclassement des PMA, l'IVE combine quatre facteurs de risque clés. Le premier concerne la part élevée de la population vivant dans des zones de faible altitude. Ces populations sont sensibles à l'élévation du niveau de la mer qui érode les lignes côtières et submerge les masses terrestres de faible altitude. En 2020, pas moins de 7 % de la population sénégalaise (soit plus de 1,4 million de personnes) vivait dans des zones côtières de faible altitude, contre 6 % dans l'ensemble des PMA. La proportion de personnes résidant dans des zones de basse altitude au Sénégal est restée stable depuis 2002.

La deuxième vulnérabilité environnementale concerne la part de la population vivant dans les zones arides. Ces populations ont peu de possibilités de gagner leur vie et sont particulièrement vulnérables aux sécheresses, qui aggravent une situation déjà précaire. Au Sénégal, environ 91 % de la population vit dans des zones arides, contre seulement 33 % en moyenne dans les PMA.

Selon les données de la base de données sur les catastrophes (EM-DAT), le Sénégal a été touché par 28 catastrophes entre 2000 et 2022. Les inondations ont été les catastrophes les plus fréquentes (16 événements), suivies des épidémies (6) et des sécheresses (4) (figure 37). Si les inondations sont plus fréquentes que les sécheresses, ces dernières ont des conséquences plus graves et plus durables et ont tendance à toucher beaucoup plus de personnes par événement (CNUCED, 2022a). Au Sénégal, les sécheresses se concentrent principalement dans les régions sahéliennes arides et semi-arides du nord et du centre du pays. Entre 1977 et 2002, six épisodes de sécheresse majeurs ont touché le pays. La tendance à long terme du nombre de victimes de catastrophes fait apparaître une augmentation progressive de la vulnérabilité, qui devrait s'aggraver car le changement climatique est susceptible

d'accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles (CNUCED, 2022a).

Le dernier indicateur pris en compte dans le calcul de l'IVE est l'instabilité de la production agricole. La production agricole au Sénégal dépend des précipitations et est donc très vulnérable aux conditions météorologiques et, en particulier, aux sécheresses et aux niveaux de précipitations, qui peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Les risques qui pèsent sur la production agricole peuvent sérieusement ralentir la croissance économique et accroître le niveau de pauvreté dans les zones rurales, car l'agriculture représente une part importante du PIB.

Le Sénégal a enregistré des chiffres d'instabilité nettement plus élevés (64,9 sur 100) que la moyenne des PMA (26,9). Cela reflète la volatilité inhabituellement élevée de la production agricole du Sénégal - l'un des niveaux les plus élevés de l'Afrique subsaharienne (Hathie et al., 2017). En fait, la production et l'approvisionnement alimentaire au

Sénégal sont irréguliers en raison de la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, des conditions climatiques défavorables et de la faible disponibilité de l'eau, moins de 4 % des terres arables étant équipées pour l'irrigation. Ajoutés au manque d'infrastructures de stockage et aux problèmes de transport, ces facteurs constituent des obstacles pour la stabilité de l'approvisionnement alimentaire.

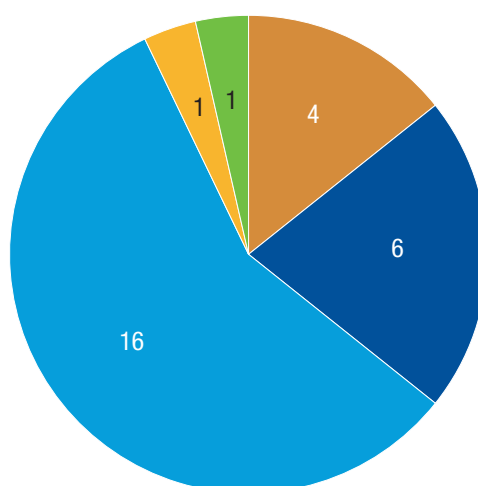
Le Sénégal se situe également bien en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, tant pour les rendements céréaliers que pour la valeur ajoutée agricole par travailleur (Hathie et al., 2017). Le rendement céréalier moyen du Sénégal (1 157 kg/ha) est inférieur à celui de l'Afrique subsaharienne (1 355 kg/ha) et à la moitié de celui des pays en développement (2 432 kg/ha). De même, en termes de valeur ajoutée agricole par travailleur, le Sénégal est 10^e en Afrique de l'Ouest et 22^e en Afrique subsaharienne. Par conséquent, tout choc négatif est susceptible d'entraîner une chute de la production.



Figure 37.

Sénégal : nombre de catastrophes naturelles, par type, 1990– 2023

■ Sécheresses ■ Epidémies ■ Inondations ■ Infestations d'insectes ■ Tempêtes



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données sur les catastrophes (EM-DAT).

Les effets induits par les principales tendances climatiques observées au cours des dernières décennies se manifestent rarement de manière isolée. Les incidences

sur un secteur donné peuvent également être ressenties dans d'autres secteurs. Ainsi, la baisse des précipitations et l'augmentation de la température ont

entraîné un déficit des ressources en eau, et ont eu un impact négatif sur les secteurs productifs ainsi que sur l'écosystème. L'agriculture, l'élevage et la pêche - des secteurs clés de l'économie nationale dont l'exploitation repose essentiellement sur l'utilisation des services écosystémiques - sont particulièrement vulnérables.

3.4 Paix

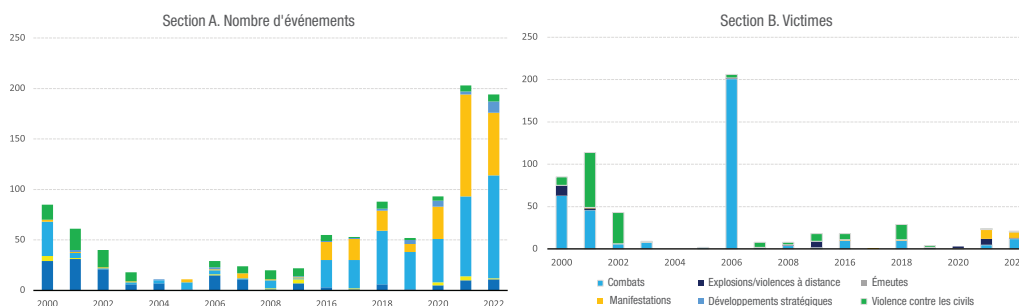
Le développement économique et social durable n'est possible que dans un environnement de paix, de stabilité et de sécurité. Le Sénégal est un pays diversifié et une société multiethnique, composée majoritairement de Wolofs représentant 37 % de la population, de Peulhs (26 %) et de Sérères (17 %). Dans une région caractérisée par l'instabilité politique, le Sénégal est resté relativement stable depuis l'indépendance, avec des institutions formelles stables et des transitions démocratiques pacifiques. Depuis l'indépendance, le pays n'a connu ni coup d'État militaire ni conflit ethnique. Bien qu'il s'agisse d'une démocratie relativement stable, le Sénégal n'est toutefois pas à l'abri de périodes occasionnelles d'instabilité sociale et politique, comme le montrent la rébellion de longue date du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) et les émeutes survenues lors des années électorales.

La figure 38 présente le nombre d'incidents critiques et de décès associés au cours de la période 2000-2022, en les distinguant par

type d'incident. Les données révèlent que le nombre d'incidents critiques a augmenté au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne les manifestations et les émeutes. Comme dans d'autres parties du monde, cela suggère que la pandémie de COVID-19 et la crise du coût de la vie ont exacerbé les tensions sociales. D'autre part, les données indiquent que le nombre de victimes est resté relativement faible (13 par an, en moyenne, depuis 2019).

Comme d'autres pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal est exposé à la menace terroriste. Les groupes terroristes islamistes continuent de représenter une menace de déstabilisation. Les attaques perpétrées au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso au cours des dix dernières années ont notamment intensifié les risques géopolitiques dans toute la région du Sahel et au Sénégal en particulier, 2019 étant l'année la plus meurtrière pour la région selon le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Ces activités peuvent mettre en péril la confiance des populations et des investisseurs et compromettre les politiques publiques. Pour faire face à ce risque, il est nécessaire de renforcer les forces de défense et de sécurité en investissant dans les équipements et les ressources humaines, d'améliorer les systèmes de renseignement, et de renforcer la coopération militaire et sécuritaire entre les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Figure 38.
Sénégal : nombre d'incidents critiques et nombre de décès consécutifs par an et par type d'incident, 2000–2022



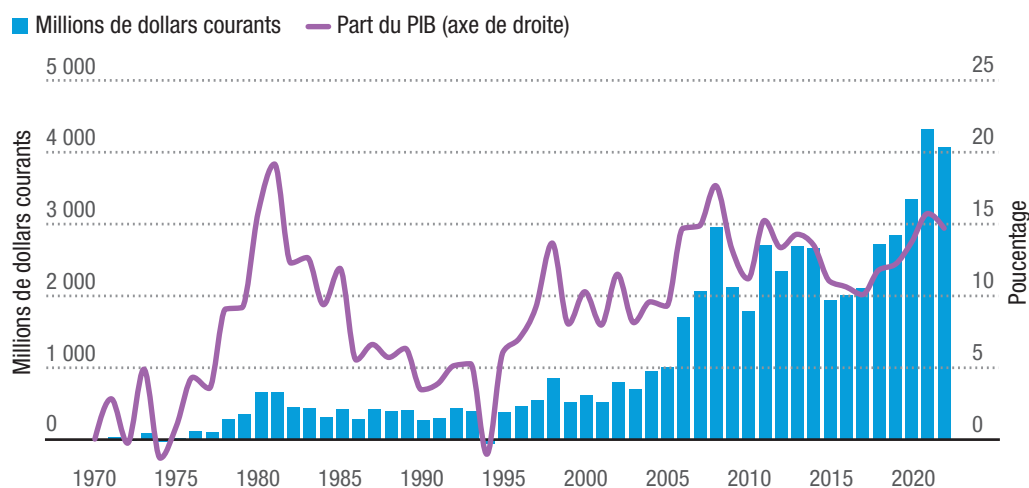
Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après des données provenant de l'ACLED (Armed Conflict Location and Event Data).

3.5 Partenariat

Bien que le Consensus de Monterrey déclare que « chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social » (Nations Unies, 2015b), le partenariat mondial pour le développement durable est un élément essentiel du Programme 2030 et, à ce titre, il est inscrit dans l'ODD 17. Le partenariat mondial concerne de nombreux domaines interdépendants, allant du commerce international et des flux d'investissement au transfert de technologies et à la coopération internationale. Quel que soit le domaine d'action, le partenariat mondial pour le développement durable est particulièrement crucial pour les PMA, compte tenu de leurs spécificités et de leurs besoins accrus en matière de développement. Les questions de commerce et d'investissement ayant déjà été abordées dans d'autres parties de ce profil de vulnérabilité, la présente section se concentre sur le financement extérieur et la coopération internationale.

Comme la plupart des PMA, le Sénégal a traditionnellement compté sur l'épargne étrangère pour financer son processus d'accumulation de capital. Le déficit de ressources, défini comme la différence entre l'épargne intérieure et la formation brute de capital fixe, est passé de moins d'un milliard de dollars par an au début des années 2000 à 2,5 milliards de dollars avant la pandémie de COVID-19, puis a dépassé les 4 milliards de dollars au cours des deux années qui ont suivi la pandémie (figure 39). Par rapport au PIB, le déficit de ressources a oscillé autour de 12 % du PIB entre 2000 et 2017, puis a augmenté régulièrement entre 2017 et 2021 pour s'établir à 15 % du PIB en 2022. Si l'existence d'un large déficit de ressources est un phénomène courant dans les PMA, reflétant en fin de compte la faiblesse des capacités productives, sa nature structurelle représente une source de vulnérabilité, en particulier dans un contexte économique mondial complexe, et appelle à un renforcement des efforts pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures.

Figure 39.
Le déficit de ressources du Sénégal, 1970–2022



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat [date de consultation : novembre 2022].

La situation particulière du Sénégal réside dans la composition de ses entrées financières extérieures qui contribuent à combler le déficit de ressources (figure 40). Les envois de fonds ont connu

une augmentation remarquable, en particulier depuis 2014, et ont toujours représenté la composante la plus importante de ces flux.³³ En 2021, les envois de fonds ont totalisé 2,6 milliards

³³ Les questions liées à la migration sont cruciales pour le Sénégal, non seulement en raison de l'importance

de dollars (11 % du PIB), dont la majeure partie a été affectée à la consommation et, dans une moindre mesure, à la constitution d'un capital humain.

L'Aide publique au développement (APD) représente traditionnellement la deuxième source de financement extérieur, ce qui montre l'importance des flux d'aide et de la coopération internationale pour le Sénégal. Depuis 2015, cependant, le poids des investissements étrangers directs (IED) a également augmenté, au point qu'en 2021, ils représentaient la deuxième source de financement extérieur, avec 2,5 milliards de dollars, soit 9 % du PIB, et plus de 25 % de la formation brute de capital fixe. Ce chiffre est à comparer aux 1,5 milliard de dollars de flux d'APD. Les placements de portefeuille, en revanche, ont joué un rôle discret, avec des flux très volatils.

L'importance croissante des IED est un signe bienvenu de la confiance des investisseurs mais elle ne doit pas conduire à une approche complaisante reposant sur les ressources naturelles et les secteurs extractifs. La promotion des investissements devrait plutôt cibler les IED à la recherche de marchés et d'efficacité, étant donné que la mise en œuvre prochaine de la ZLECAf pourrait ouvrir de nouvelles opportunités pour la création de valeur ajoutée régionale. Dans ce contexte, le Sénégal, à l'instar d'un nombre croissant de pays en développement, met en place plusieurs zones économiques spéciales (ZES) en tant que mesure clé pour mobiliser des IED.³⁴ Toutefois, si les ZES sont de plus en plus populaires, leur succès n'est pas garanti, et une grande partie de leur impact sur le développement dépend de l'émergence de liens productifs et de retombées en termes de connaissances sur l'économie nationale au sens large (Oqubay et Lin, 2020 ; CNUCED, 2021c). Cela nécessite une forte cohérence entre la proposition de valeur des ZES et la stratégie de transformation

et de politique commerciale du pays, ainsi qu'une analyse convaincante des coûts attendus (investissements et recettes publiques non perçues) et des avantages (création d'emplois, recettes d'exportation, retombées en termes de connaissances et de productivité). Tout aussi important, le succès des ZES dépendra d'une mise en œuvre efficace et de bonnes performances, qui à leur tour reposent sur une capacité à fournir des services clés aux investisseurs, à garantir la disponibilité des ressources humaines nécessaires et une coordination étroite entre les parties prenantes, et à contrôler l'impact, notamment en termes de durabilité environnementale et de résilience au changement climatique (Oqubay et Lin, 2020).

En ce qui concerne l'APD et les autres flux officiels, les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) confirment que les flux vers le Sénégal ont été multipliés par 2,7 en termes réels entre 2010 et 2022, avec une accélération significative dans la seconde moitié de la période, en dépit de la crise COVID-19 (figure 41). Depuis 2019, plus de 2 milliards de dollars par an ont été versés au Sénégal, en additionnant l'APD et les autres flux officiels. Toutefois, l'augmentation des flux de coopération s'explique principalement par l'accroissement des prêts d'APD et d'autres flux officiels, ce qui a entraîné une diminution progressive du degré de concessionnalité. Dans le même temps, les prises de participation (qui correspondent également à l'APD) et le financement privé du développement (c'est-à-dire la philanthropie) jouent un rôle marginal. Comme le montre le rapport UNCTAD (2019), le poids croissant des prêts d'APD et, dans une moindre mesure, des autres flux officiels est une tendance à relativement long terme qui était commune à la plupart des PMA bien avant la pandémie de COVID-19. Cependant, les inquiétudes

relative de ses envois de fonds et de sa diaspora, mais aussi en raison de la complexité liée au fait que le Sénégal est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination des migrants.

³⁴ Le Bangladesh, par exemple, (l'un des PMA actuellement en cours de reclassement) met en œuvre son plan de 2015 visant à créer 100 ZES d'ici 2030.

concernant le déclin de la concessionnalité prennent une importance accrue à l'heure actuelle, alors que le resserrement monétaire

dans les principaux centres financiers fait monter les taux d'intérêt internationaux et exerce une pression sur les taux de change.

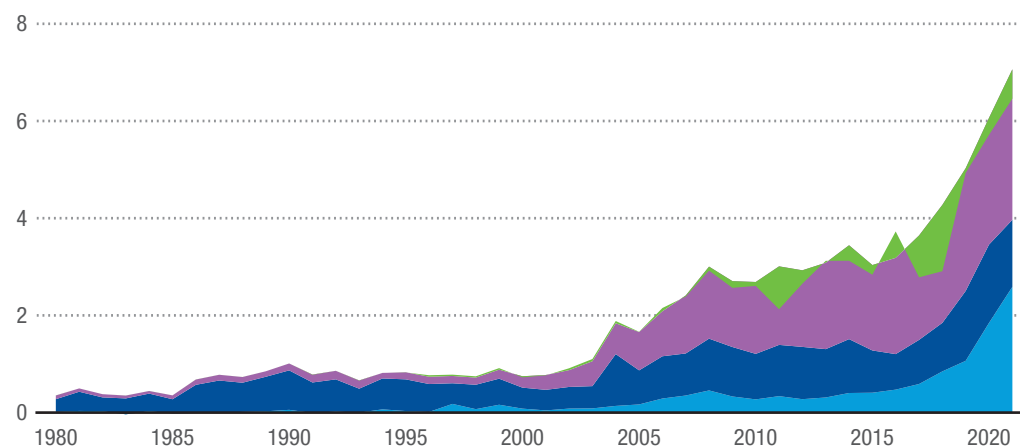


Figure 40.

Sénégal : principaux flux de financement externe, par type, 1980–2021

(en milliards de dollars actuels)

Investissements étrangers directs, entrées nettes Aide publique au développement nette et aide publique officiellement reçue Envois de fonds des particuliers, reçus Investissements de portefeuille, nets



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale [date de consultation : novembre 2022].

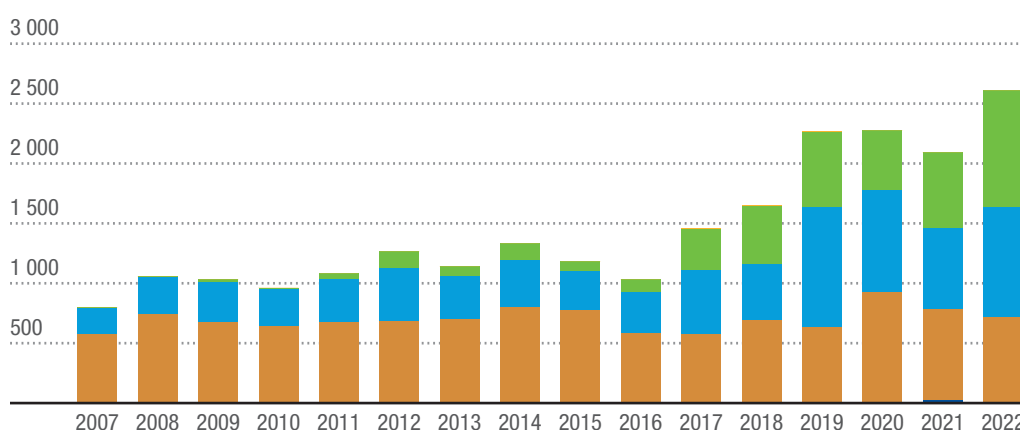


Figure 41.

Évolution de l'aide publique au développement, des autres flux officiels et du financement privé du développement au Sénégal, 2007–2022

(Millions de dollars en prix constants 2022)

Prise de participation Subventions APD Prêts APD Autres flux officiels (crédits non liés à l'exportation) Financement du développement privé



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données du Système de notification des créanciers de l'OCDE [date de consultation : novembre 2024].

L'intérêt croissant que portent les partenaires du développement à la mobilisation de ressources pour le

développement auprès du secteur privé, par le biais d'instruments tels que les crédits syndiqués, le cofinancement, les véhicules



d'investissement collectif, les garanties, les investissements directs et les lignes de crédit constitue une évolution intéressante. Comme nous l'avons déjà évoqué ailleurs (UNCTAD 2019, 2020a), pour des raisons liées à l'ampleur des investissements, à la perception des risques, à la complexité des instruments connexes et à la faiblesse du secteur privé et financier national, la mobilisation du financement privé a jusqu'à présent joué un rôle marginal (bien que croissant) dans la plupart des PMA. Les données de l'OCDE révèlent qu'au Sénégal, la mobilisation de l'investissement privé pour le développement s'est élevée en moyenne à quelque 209 millions de dollars par an (figure 42) au cours de la période 2012-2022, soit un montant bien inférieur à celui de l'APD traditionnelle. La majeure partie de la mobilisation s'est faite par le biais de la réduction des risques et de l'octroi de garanties, bien qu'en 2020, on ait observé une évolution notable vers les lignes de crédit et les prêts syndiqués. En outre, les financements mixtes ont presque exclusivement ciblé les secteurs productifs et les infrastructures (principalement l'énergie et les transports), tandis que les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation sont restés largement sous-financés, ce qui confirme l'attrait moindre de ces secteurs pour les investisseurs privés.

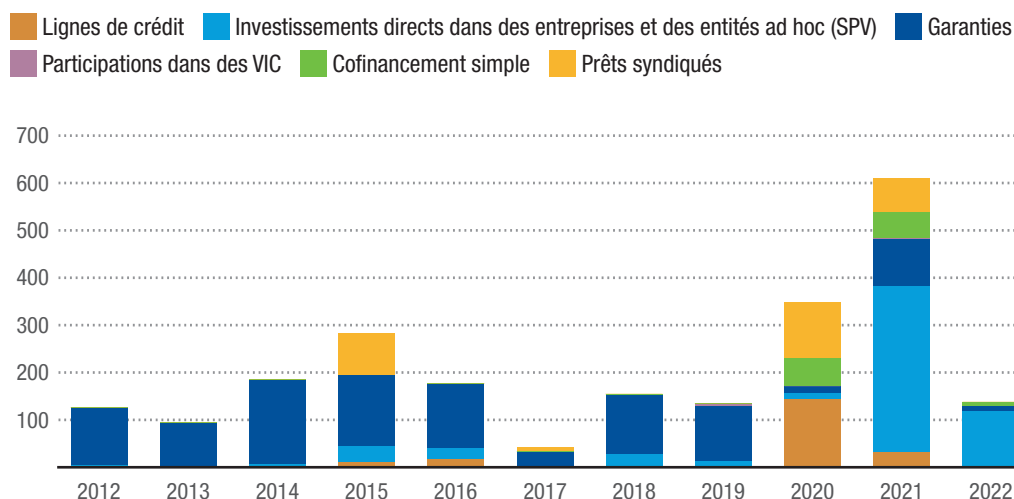
Les préoccupations concernant l'ampleur de l'aide financière et les modalités connexes s'appliquent également à la sphère du financement climatique, comme on peut le voir dans le contexte du Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP) que le Sénégal est en train de négocier avec le Groupe des Sept (G7). Avec le démarrage de la production de pétrole et de gaz naturel en 2024, le JETP est considéré comme une initiative clé pour accélérer la transition du pays vers les sources d'énergie renouvelables et vers une économie sobre en carbone. Cependant, des investissements importants sont nécessaires pour combiner l'accélération des progrès vers l'accès universel à

l'énergie, le renforcement de la sécurité énergétique et la réduction de l'intensité carbone du secteur de l'énergie. En outre, les attentes sont également élevées en termes d'améliorations macroéconomiques et de résultats budgétaires découlant de l'exploitation des réserves de combustibles fossiles. Dans ce contexte, il sera essentiel de veiller à ce que le JETP soit aligné sur les stratégies nationale et sectorielles, et qu'il soit véritablement maîtrisé par le pays. Il est également important qu'il fournisse un cadre de financement adéquat et suffisamment généreux pour concilier les besoins en développement, les ambitions environnementales et les préoccupations relatives à la viabilité de la dette.

La discussion ci-dessus sur le financement externe souligne essentiellement le rôle des instruments financiers générateurs de dette comme un moyen de financer l'accumulation de capital au Sénégal, en particulier au cours des dernières années. En septembre 2024, le Sénégal continuait d'être classé comme présentant un risque modéré de surendettement selon l'analyse de viabilité de la dette menée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, mais les données à long terme confirment la hausse du niveau d'endettement extérieur du pays (figure 43). Après l'allègement de la dette de 2006 dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, l'encours de la dette a, comme on pouvait s'y attendre, commencé à augmenter, avec une accélération visible depuis 2016 - à la fois en valeur absolue et en part du RNB - car les instruments de la dette ont été utilisés pour financer principalement des investissements dans les infrastructures. En 2020, la situation s'est encore aggravée avec la pandémie de COVID-19. En conséquence, l'encours de la dette a atteint 120 % du RNB en 2022, tandis que le service de la dette extérieure s'est maintenu à 28 % des exportations de biens et de services et des revenus primaires.


Figure 42.
Sénégal : montants mobilisés auprès du secteur privé pour le développement, par mécanisme de levier, 2012–2022

(en millions de dollars)

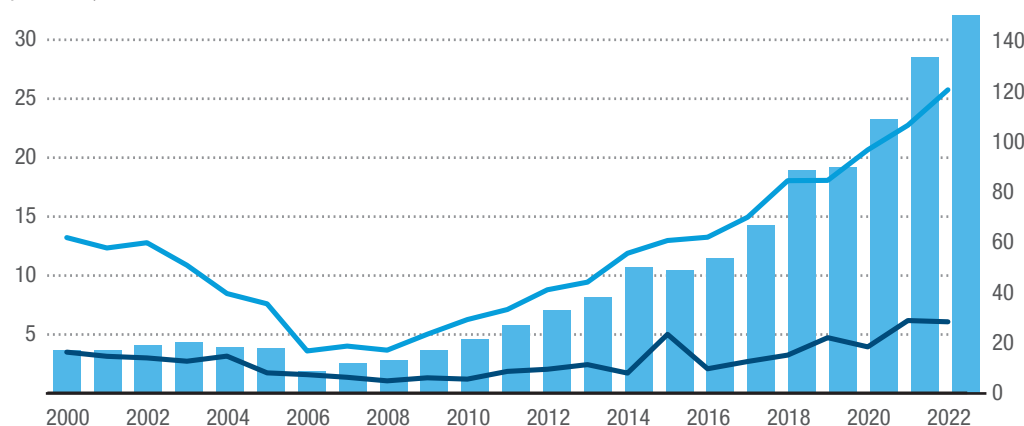


Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données du Système de notification des créanciers de l'OCDE.

Note : VIC : véhicule d'investissement collectif ; SPV : véhicule d'investissement spécial.


Figure 43.
Principaux indicateurs de l'endettement extérieur du Sénégal, 2000–2022

Total de l'encours de la dette extérieure (milliards de dollars courants) — Encours de la dette extérieure (en pourcentage du RNB) — Service total de la dette (en pourcentage des exportations de biens, services et revenus primaires)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données des Statistiques de la dette internationale du FMI [date de consultation : novembre 2024].

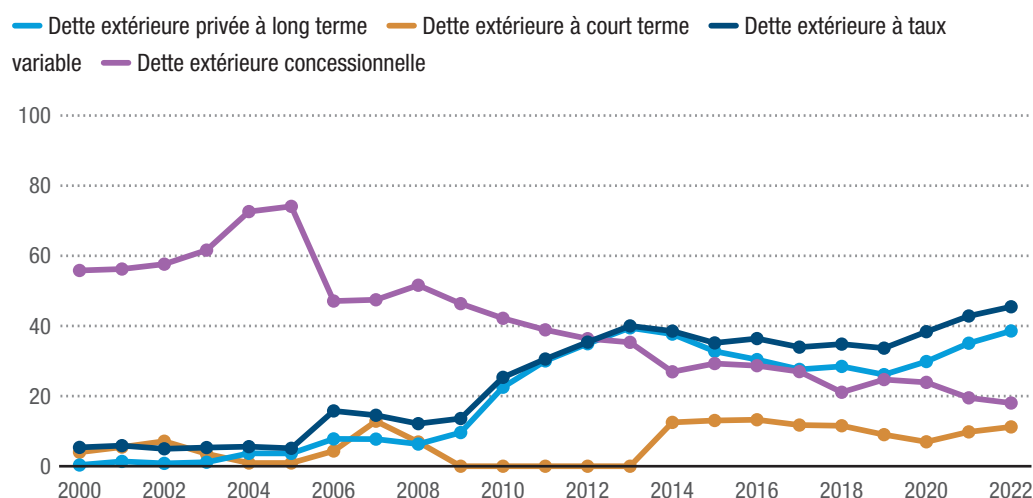
Si ces tendances ne sont pas inquiétantes en soi, notamment au vu des fondamentaux macroéconomiques du pays, elles justifient une certaine prudence, en particulier au vu de la situation mondiale actuelle et de la hausse des taux d'intérêt internationaux. Au fil du temps, la composition de la dette extérieure du Sénégal a évolué vers des instruments plus coûteux et plus risqués (figure 44). Le poids de la

dette concessionnelle, par exemple, a considérablement diminué et ne représente actuellement pas plus de 18 % du total, tandis que la proportion de la dette à taux variable a évolué dans la direction opposée, atteignant un taux estimé à 45 % en 2022. Enfin, la dette extérieure à court terme ne représente que 11 % du total. Entre 2009 et 2013, en particulier, la hausse de l'endettement extérieur a été largement

alimentée par la dette privée non garantie. La dette publique et la dette garantie par l'État représentent aujourd'hui environ 45 % de l'encours total de la dette extérieure (contre 85 % en 2006), même si l'encours de cette dette a doublé en termes absolus entre 2016 et 2021. Du point de vue du

risque de change, il convient également de noter que l'exposition à la dette libellée en dollars a augmenté au fil du temps, les instruments correspondants représentant aujourd'hui la moitié de l'encours de la dette publique et de la dette garantie par l'État.

Figure 44.
Sénégal : Composantes sélectionnées de l'encours de la dette extérieure en proportion du total, 2000–2022
 (en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données des Statistiques de la dette internationale du FMI [date de consultation : novembre 2024].

Les données nationales confirment que l'endettement public a augmenté parallèlement à la dette extérieure : en 2022, la dette publique devrait atteindre 66 % du PIB, contre 42 % en 2014. Selon le Ministère des finances, environ 42 % de la dette publique est financée par des instruments concessionnels, 27 % par des euro-obligations, 13 % par des bons du Trésor nationaux (principalement à taux fixe), 9 % par des instruments semi-concessionnels et les 8 % restants par des dettes commerciales (CNDP, 2020). Dans ce contexte, la stratégie de gestion de la dette à moyen terme du Sénégal vise à renforcer le recours du pays au marché obligataire national, tout en stabilisant son exposition à la dette extérieure. Cela semble raisonnable, compte tenu de la détérioration des conditions internationales et de la nécessité de renforcer progressivement le marché financier national.

La composition des sources de financement extérieures et intérieures a une incidence sur la possibilité de mobiliser des ressources à des fins de développement, ainsi que sur les risques macroéconomiques connexes et la volatilité prévue dans le temps. Si la mobilisation des transferts de fonds et d'autres ressources nationales privées à des fins d'investissement à long terme reste une priorité, il sera tout aussi important - en particulier dans le contexte du reclassement des PMA - d'engager les partenaires de développement à veiller à ce que les leviers importants de la coopération internationale et du financement du développement ne soient pas brusquement interrompus. Il sera également fondamental de conserver une véritable appropriation des stratégies de développement du pays, en canalisant la participation du secteur privé national et étranger vers les secteurs stratégiques qui peuvent tenir la promesse d'un développement durable.



4. Vers un programme d'action pour un reclassement dynamique

Alors que les autorités sénégalaises mettent en œuvre la SND 2025-2029, qui constitue le segment quinquennal de l'ANS, le pays se trouve à un tournant décisif. Après avoir relativement bien surmonté la série de chocs exogènes de ces dernières années - de la pandémie de COVID-19 à la crise du coût de la vie - le pays doit maintenant s'engager à nouveau sur la voie d'une croissance soutenue et inclusive. Ceci sera essentiel pour atténuer (et finalement résorber) les coûts sociaux persistants des crises, mais aussi pour assurer la durabilité du type de dynamisme socio-économique qui a précédé la pandémie. Le démarrage de la production de combustibles fossiles est de bon augure pour un rebond durable. Toutefois, pour atteindre les objectifs ambitieux de l'ANS, il faut une exploitation durable des ressources naturelles, dans le cadre d'une stratégie capable de favoriser la création de valeur ajoutée nationale et la diversification économique, au lieu d'exacerber la dépendance à l'égard des produits de base et d'enfermer les technologies à forte intensité de carbone dans des gains éphémères.

Au niveau international, l'environnement global évolue rapidement, ce qui aura inévitablement une incidence sur la marge de manœuvre dont disposeront les responsables politiques sénégalais pour mettre en œuvre leur stratégie de développement. Les événements récents ont entraîné de profonds changements sur les marchés internationaux, notamment en termes d'augmentation et de volatilité des prix des produits de base, ainsi que de hausse des taux d'intérêt internationaux. Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues et d'effets plus visibles du changement climatique, le discours international actuel accorde encore plus d'attention à la fiabilité

des chaînes de valeur mondiales, à l'importance de la sécurité énergétique et à la nécessité de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets.

L'évolution de l'environnement international dépendra directement des progrès réalisés par le Sénégal pour sortir de la catégorie des PMA et s'adapter à la perte progressive de l'accès aux mesures de soutien international spécifiques aux PMA qui en résultera. En 2024, le Sénégal a rempli les critères de sortie des PMA pour la première fois, dépassant le seuil de reclassement selon les critères du revenu et du capital humain (s'agissant de ce dernier, de très peu toutefois), mais est encore loin d'atteindre le seuil de reclassement prévu s'agissant de l'indice de vulnérabilité économique. L'examen triennal du CDP a recommandé le reclassement du pays, avec une période de transition de cinq ans. Dans ce contexte, il sera essentiel de parvenir à un rebond économique durable et généralisé pour maintenir les progrès encourageants vers la sortie du statut de PMA.

Indépendamment du calendrier spécifique de reclassement du Sénégal, ce profil de vulnérabilité et les discussions qui s'y rapportent offrent une occasion précieuse d'intégrer efficacement les questions de reclassement des PMA dans le processus de planification nationale à moyen terme, en commençant par la SND 2025-2029. Il est important de noter que cela impliquera d'utiliser les MSI disponibles aussi efficacement et aussi longtemps que possible, tout en se préparant de manière adéquate à leur disparition progressive. Pour ce faire, il convient d'anticiper l'évolution probable des principales conditions extérieures, d'entreprendre les actions de sensibilisation nécessaires et d'impliquer les partenaires pour assurer

une transition en douceur. L'expérience d'autres PMA reclassés et en cours de reclassement peut être extrêmement utile à cet égard (encadré 5), en fournissant

l'inspiration nécessaire à l'élaboration d'une feuille de route pour un reclassement dynamique et à l'engagement plus efficace des partenaires de développement.



Encadré 5.

Expériences de pays les moins avancés reclassés

La nature des défis et des options politiques liés au reclassement des pays les moins avancés (PMA) dépend des caractéristiques structurelles de chaque pays. Toutefois, l'expérience d'autres PMA reclassés ou en voie de l'être peut fournir des indications instructives pour aider à concevoir une feuille de route en vue d'un reclassement dynamique (CNUCED, 2016). Cet encadré présente une sélection d'initiatives politiques prises par des PMA reclassés qui pourraient s'avérer pertinentes pour le Sénégal.

Politiques sectorielles : la pêche aux Maldives

Représentant plus de 90 % des exportations de marchandises et constituée principalement de thon, la pêche a traditionnellement joué un rôle fondamental pour les Maldives. Au fil du temps, l'industrie du thon a évolué, passant d'une pêche artisanale à une entreprise commerciale utilisant des technologies modernes en termes de bateaux et d'engins, ainsi que des approches contemporaines du commerce sur le marché mondial des produits du thon (Jaleel et Smith, 2022). À l'approche de leur sortie de la catégorie des PMA, qui a eu lieu en 2011, les Maldives devaient renforcer le secteur de la pêche, notamment en raison de la disparition des traitements préférentiels à laquelle le pays était confronté. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé d'axer sa stratégie sectorielle sur la durabilité, créant ainsi des synergies avec d'autres industries de l'« économie bleue », notamment le tourisme maritime. Les Maldives ont obtenu la certification de durabilité du Marine Stewardship Council (obtenue en 2012) et sont devenues membres de la Commission du thon de l'océan Indien. La certification a nécessité des améliorations en matière de contrôle et de gestion, mais les pratiques des pêcheurs et de leurs navires n'ont pas été affectées de manière significative, car les pêcheries fonctionnaient déjà sur la base de pratiques largement durables et qu'un système de licence était déjà en place (Hohne-Sparborth et al., 2015). Associée à l'utilisation prédominante de la technique de la canne et de la ligne, qui permet des captures de grande qualité avec un impact environnemental minimal, la certification a permis aux Maldives d'obtenir des prix élevés pour leurs exportations de thon. Cela a également créé une incitation supplémentaire à la transformation et à la valorisation locale, permettant de conserver des aspects essentiels des caractéristiques de la pêche artisanale dans la répartition du travail, dans laquelle les hommes partent en mer et les femmes jouent un rôle clé dans l'industrie côtière. L'orientation stratégique vers la durabilité s'est poursuivie longtemps après le reclassement, comme en témoigne la loi sur la pêche des Maldives (entrée en vigueur en septembre 2019) qui encourage les formes durables de pêche tout en imposant une interdiction totale des méthodes nuisibles telles que la pêche au chalut.

Atténuer la perte de l'accès préférentiel au marché spécifique aux pays les moins avancés : Cabo Verde et le SPG+

L'une des principales préoccupations des PMA sortants est de conserver une certaine marge de préférence sur les principaux marchés de destination. Dans le cas de Cabo Verde, qui est sorti de la catégorie des PMA en 2007, l'Union européenne était de loin le principal partenaire commercial. Grâce à un engagement précoce et à des négociations avec l'Union européenne, Cabo Verde a obtenu une extension de trois ans de son



éligibilité dans le cadre de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA) — actuellement la pratique standard pour les bénéficiaires de l'initiative — suivie d'une période de transition supplémentaire de deux ans jusqu'au 1er janvier 2012. Fin 2013, Cabo Verde est devenu l'un des dix premiers pays à bénéficier du régime commercial renforcé du Système de préférences généralisées Plus (SPG+) de l'Union européenne, qui est accessible aux pays vulnérables ayant ratifié et mis en œuvre les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la bonne gouvernance (CNUCED, 2016).

Une réforme du Système de préférences généralisées de l'Union européenne était prévue pour la fin de l'année 2023 (Commission de l'UE, 2021), mais le 27 novembre 2023, la Commission de l'Union européenne a prolongé le règlement actuel jusqu'à fin 2027. Sur la base de la dernière version du projet de réforme, la possibilité de passer du régime TSA au SPG+ devrait rester ouverte au Sénégal, qui a déjà ratifié toutes les conventions requises pour être éligible au SPG+ (Commission européenne, 2021). Si le passage du régime TSA au régime SPG+ permettrait au Sénégal de conserver des marges de préférence significatives lors de sa sortie de la catégorie des PMA, il convient de garder à l'esprit que les différences dans les règles d'origine applicables peuvent également entraîner des coûts d'ajustement non négligeables. C'est particulièrement le cas dans le secteur de l'habillement, où la transition pourrait impliquer le passage d'une simple transformation à une double transformation pour pouvoir bénéficier d'un traitement préférentiel dans l'Union européenne.

Financement du développement durable : partenariats post-reclassement à Cabo Verde et à Samoa

Dans la perspective de son reclassement en 2007, Cabo Verde a signé un accord de partenariat spécial - un cadre de facilitation de la coopération (sans rapport avec l'accord de partenariat économique) couvrant un large éventail d'aspects, allant de la stabilité et de l'intégration régionale au développement et à la réduction de la pauvreté. Le pays a également conclu un accord de mobilité avec cinq membres de l'Union européenne (France, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne) autorisant la migration temporaire et circulaire des habitants de Cabo Verde. Enfin, Cabo Verde a également négocié avec des agences multilatérales, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, pour s'assurer de conserver un accès partiel au financement concessionnel (bien qu'à un coût un peu plus élevé) en tant que pays « mixte ».

Dans le même ordre d'idées, avant de quitter la catégorie des PMA en 2014, Samoa a approché les autorités australiennes pour négocier un programme d'emploi saisonnier favorisant la migration circulaire. En juillet 2012, le Programme des travailleurs saisonniers a été officiellement lancé dans le but de répondre aux besoins de l'industrie horticole australienne en matière de main-d'œuvre récurrente, tout en contribuant au développement économique des Samoa grâce à la contribution de ses migrants circulaires. Les pays participant au Programme des travailleurs saisonniers sont désormais les suivants : Fidji, Kiribati, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

Il est important de noter que l'ANS fournit déjà un cadre politique stratégique et complet, sur lequel le programme de reclassement dynamique peut être aligné. De même, l'ANS fournit un cadre propice

à l'engagement des partenaires de développement. Dans cette perspective, le reclassement pourrait en fait être considéré comme un processus externe offrant un « ancrage politique » potentiel pour soutenir

la mise en œuvre de la SND 2025-2029, stimuler la compétitivité et prévenir la recherche de profits systématique. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une fin en soi, la sortie de la catégorie de PMA pourrait également être utilisée comme une sorte de validation des progrès réalisés par le pays, contribuant à faire naître une nouvelle vision du « Sénégal émergent » et améliorant ainsi la position du pays vis-à-vis des investisseurs potentiels.

Eu égard aux vulnérabilités structurelles recensées ci-dessus, le présent profil de vulnérabilité a identifié quatre domaines qui se soutiennent mutuellement et qui sous-tendent un programme politique visant à un reclassement dynamique :

1. Accélérer les changements structurels et renforcer la compétitivité
2. Investir dans le capital humain pour créer des emplois productifs
3. Tracer la voie d'une transition inclusive à faible émission de carbone
4. Mobiliser des ressources adéquates pour le développement durable.

4.1 Accélérer les changements structurels et renforcer la compétitivité

L'un des principaux enseignements de la « polycrise » à laquelle le Sénégal a été confronté est que le meilleur moyen de parvenir à un développement durable et de renforcer la résilience endogène est de stimuler la transformation des processus, étayée par la mise à niveau technologique, l'accumulation de connaissances et l'évolution de la composition de la production et de l'emploi vers des activités de plus en plus sophistiquées. C'est ce que l'on appelle généralement le « changement structurel ». La résilience requiert une capacité d'adaptation qui, à son tour, repose sur des entreprises disposant de capacités de production techniques et de gestion adéquates, à même de saisir les opportunités potentielles et de comprendre quels ajustements sont possibles pour répondre aux tendances

du marché (CNUCED, 2020a). En outre, les résultats du développement inclusif dépendent largement de la création d'emplois productifs et de l'augmentation concomitante de la productivité du travail, qui à son tour stimule les ressources disponibles à des fins d'investissement. Par conséquent, le renforcement des capacités de production et la réorientation des ressources vers des activités plus productives restent des objectifs primordiaux pour l'avenir. La mise en œuvre de la ZLECAf pourrait s'avérer particulièrement utile à cet égard pour le Sénégal en ouvrant de nouvelles perspectives pour le commerce et la diversification économique.

La transformation de l'économie, la réduction de la pauvreté et la correction des inégalités spatiales dépendront inévitablement de la stimulation des investissements à long terme, notamment par le développement d'infrastructures résistantes au climat pour répondre aux exigences d'une économie viable et diversifiée. Le reclassement rend l'impératif de transformation encore plus crucial, puisque l'élimination progressive des MSI aura inévitablement un impact sur certains des moteurs de la compétitivité nationale et nécessitera peut-être certains ajustements dans la négociation autour du développement du pays (Dercon, 2022). L'approfondissement de l'intégration régionale, non seulement au sein de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi par la mise en œuvre rapide de la ZLECAf, pourrait s'avérer important dans cette transition, en permettant au Sénégal d'exploiter de nouveaux marchés continentaux où l'accès préférentiel ne serait pas conditionné par le statut de PMA. En tout état de cause, les entreprises - en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) - auront besoin d'un soutien et d'une préparation adéquats pour pouvoir faire face à la perte de l'accès préférentiel au marché dont bénéficient les PMA, ou aux changements apportés à l'aide au commerce au sens large lors de la sortie de la catégorie des PMA.

L'accélération du rythme de la transformation structurelle, notamment par le biais d'une industrialisation durable, peut aider le Sénégal à réduire les écarts de productivité intersectoriels, à améliorer la dynamique relativement faible de la PTF et à exploiter les possibilités de liens productifs entre les secteurs. Les sections précédentes de ce profil de vulnérabilité ont mis en évidence le potentiel de l'industrie agroalimentaire, mais un argument similaire peut être avancé pour les services, en particulier les segments du numérique, de la fintech et des services aux entreprises. De nombreuses opportunités de développement connexes dépendent en fin de compte d'une base industrielle dynamique, en tant que source essentielle de la demande — comme dans le cas des services aux entreprises, de la logistique et de la distribution — ou de synergies et de complémentarités avec la conception et la production de biens intégrant des services à forte intensité de connaissances (par exemple, le développement de logiciels ou l'installation et l'entretien de machines). Il convient donc d'intensifier les efforts en cours pour favoriser la création de valeur ajoutée sur le plan national, l'établissement de liens plus étroits entre les intrants et les extrants et la diversification des exportations, afin d'ouvrir la voie à un reclassement dynamique.

L'accélération et la localisation de la transformation structurelle seront tout aussi importantes pour corriger les inégalités spatiales, non seulement entre les zones urbaines et rurales, mais aussi entre Dakar et d'autres villes intermédiaires. Le renforcement des liens intersectoriels peut fortement contribuer à stimuler la valeur ajoutée nationale et à créer davantage d'opportunités économiques pour les groupes vulnérables. En outre, le déblocage des activités rurales non agricoles et la stimulation de la croissance manufacturière dans les villes intermédiaires pourraient jouer un rôle important pour alléger la pression dans les zones situées autour de Dakar.

Cet agenda politique nécessitera un dialogue régulier entre les secteurs public et privé, ainsi que l'engagement stratégique d'autres partenaires de développement afin d'assurer une transition en douceur hors de statut de PMA. Il devra également s'accompagner de politiques d'entrepreneuriat efficaces répondant aux besoins distincts de tous les types d'entreprises — start-up, PME et grandes entreprises en place — étayées par un cadre stratégique de politique commerciale et industrielle conçu pour favoriser le renforcement progressif des capacités de production. Au-delà des politiques horizontales (telles que l'amélioration de l'environnement des entreprises ou l'élargissement de l'accès au crédit), des mesures sectorielles bien conçues et soigneusement mises en œuvre — telles que soutien aux agro-pôles ou au secteur pharmaceutique — font, à juste titre, partie des options politiques disponibles. À cet égard, la flexibilité accordée aux PMA par le biais des MSI (y compris le traitement spécial et différencié) devrait être utilisée dans la mesure du possible, même si l'on se prépare à leur disparition progressive. Cela pourrait être particulièrement pertinent en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, car l'utilisation efficace de la flexibilité accordée aux PMA pourrait jouer un rôle important dans le renforcement de la base industrielle locale et l'appropriation des technologies dans les secteurs fondés sur la connaissance, comme l'a montré l'expérience de l'industrie pharmaceutique au Bangladesh (OCDE et CNUCED 2023).

4.2 Investir dans le capital humain pour créer des emplois productifs

Malgré l'augmentation des investissements dans l'éducation et l'amélioration constante des taux de scolarisation, la pauvreté éducative généralisée et la lenteur des progrès en matière de qualité de l'éducation continuent d'entraver de manière significative l'économie sénégalaise.

En outre, le taux élevé d'analphabétisme parmi la population adulte représente une difficulté importante pour l'accumulation du capital humain, en particulier dans les zones rurales. On craint par ailleurs, à juste titre, que les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 n'aient des effets persistants et ne creusent les inégalités. Dans ce contexte, il est essentiel de déployer des efforts audacieux et renouvelés pour investir dans le capital humain.

La population active du Sénégal devant augmenter de près de 400 000 travailleurs par an entre 2022 et 2025, il est essentiel de remédier aux pénuries de compétences pour que les projections de croissance soutenue se traduisent par une création plus rapide d'emplois productifs, plutôt que par une augmentation de l'informalité et de l'emploi vulnérable. Il faut donc prendre des mesures énergiques pour améliorer la qualité de l'éducation formelle et développer la formation professionnelle, les programmes d'apprentissage, les programmes de formation en alternance et les initiatives d'amélioration des compétences en cours d'emploi. Cela doit se faire en étroite collaboration avec le secteur privé pour s'assurer que les programmes d'études correspondent à la demande du marché. Un déploiement rapide et efficace des initiatives connexes en cours, y compris la création de centres départementaux de formation professionnelle, pourrait être très utile à cet égard.

À l'autre bout du spectre, il reste essentiel de renforcer les pôles d'excellence dans l'enseignement supérieur, car les compétences techniques spécialisées sont au cœur de l'écosystème de la science, de la technologie et de l'innovation et ont une incidence majeure sur les perspectives d'adoption des technologies d'accumulation des connaissances et d'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre. En outre, une collaboration plus étroite entre les différentes parties prenantes de l'écosystème de la science, de la technologie et de l'innovation sera importante à l'avenir pour améliorer les

flux de connaissances et garantir des partenariats plus étroits entre les acteurs privés, les instituts de recherche et d'enseignement et leurs homologues d'État.

Bien que l'investissement dans le capital humain nécessite une approche globale touchant toutes les disciplines, deux domaines de l'éducation en particulier semblent mériter un soutien spécifique dans le cadre d'un programme de reclassement dynamique :

1. Science, technologie, ingénierie et mathématiques, qui sera essentielle pour soutenir un engagement plus important et plus fructueux dans les technologies avancées, notamment celles liées à l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique.
2. Compétences numériques pour soutenir l'adoption des technologies numériques, favoriser les entreprises du secteur numérique et tirer parti de la numérisation pour un développement inclusif et durable.

4.3 Tracer la voie d'une transition inclusive à faible émission de carbone

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, l'évolution des modes de consommation, des cadres réglementaires, des options technologiques et de l'intérêt des investisseurs a commencé à affecter les avantages comparatifs, déclenchant un transfert des ressources productives des industries à fortes émissions vers celles à faibles émissions. Le positionnement stratégique du Sénégal face à cette tendance mondiale sera donc crucial, compte tenu de son exposition accrue aux effets néfastes du changement climatique, de ses besoins en matière de développement et de ses ressources naturelles. La vulnérabilité environnementale du Sénégal repose sur une exposition accrue aux « risques physiques », et ses diverses dotations en ressources naturelles l'exposent aux deux éléments du « risque de transition » - à savoir le

risque d'actifs inexploités et le risque de dépendance technologique lié au secteur des combustibles fossiles. D'autre part, le Sénégal dispose de « fenêtres d'opportunité vertes », telles que celles liées à l'exploitation de minéraux stratégiques comme le titane ou le zirconium ou à son abondant potentiel en matière d'énergies renouvelables (CNUCED, 2022a).³⁵

Dans ce contexte, il sera essentiel pour le Sénégal de trouver un juste équilibre entre l'exploitation des « fenêtres d'opportunité vertes » et le recours à des technologies plus matures (et peut-être à plus forte intensité carbone) afin de poursuivre ses progrès en matière de développement. Il sera tout aussi important de veiller à ce que l'exploitation des ressources naturelles — notamment dans le secteur naissant des combustibles fossiles — soit axée sur la stimulation de la valeur ajoutée nationale et le soutien à la diversification de l'économie, plutôt que sur le renforcement de la dépendance à l'égard des produits de base. Les objectifs des gouvernements concernant l'utilisation des revenus du pétrole et du gaz semblent prometteurs pour a) augmenter les recettes publiques et les devises, b) renforcer l'approvisionnement en énergie et la sécurité correspondante, et c) promouvoir la transformation en aval et les liens intersectoriels. Toutefois, le financement et la mise en œuvre de ces initiatives – notamment en termes de suivi des performances sectorielles, de contrôle de la recherche de profits et de maintien de fondamentaux macroéconomiques stables – seront essentiels. Les politiques industrielles vertes pour les secteurs à faible teneur en carbone (par exemple les énergies renouvelables ou les minéraux stratégiques) jouent également un rôle important dans la mobilisation des investissements clés (et notamment des partenariats public-

privé), la promotion de l'internalisation des technologies et le soutien à l'accumulation des capacités de production.

Avec une part de 30 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, le Sénégal peut tirer des avantages considérables d'une transition progressive vers une économie à faible émission de carbone, et le gouvernement a montré sa détermination à cet égard. Néanmoins, le rythme de cette transition devrait refléter les besoins de développement du pays et tenir compte du fait qu'en 2019, les émissions de gaz à effet de serre étaient estimées à environ 0,8 tonne de CO₂ par habitant, contre une moyenne mondiale de 4,4 tonnes par habitant et une moyenne de 9,8 tonnes par habitant dans les pays à revenu élevé. En outre, la vitesse à laquelle les pays peuvent passer à une économie à faible émission de carbone dépend des compétences et du savoir-faire disponibles, ainsi que de l'existence d'un financement adéquat et de l'accès aux technologies avancées à faible émission de carbone. Par conséquent, le renforcement du soutien international — à commencer par des conditions audacieuses et généreuses pour le JETP en cours de négociation avec le G7 — reste impératif pour faciliter la transition du Sénégal vers une économie à faible émission de carbone, d'autant plus au cours du processus de sortie du statut de PMA.

4.4 Mobiliser des ressources adéquates pour le développement durable

L'accélération de la transformation de l'économie sénégalaise et la dynamique de reclassement nécessitent inévitablement des ratios investissement/PIB relativement élevés. La mobilisation de ressources proportionnées aux dépenses de

³⁵ Le « risque physique » désigne l'exposition au changement climatique et/ou aux phénomènes météorologiques extrêmes qui touchent directement l'économie réelle, endommagent les biens et perturbent le commerce. Le « risque de transition » découle des changements réglementaires, technologiques et du côté de la demande qui pourraient avoir un impact important sur les prix des actifs. Enfin, les « fenêtres d'opportunité vertes » sont définies comme des conditions favorable mais limitées dans le temps pour un développement tardif, découlant de changements dans les institutions, les marchés ou les technologies associés à la transformation verte (Lema et al., 2021).

développement durable sera donc essentielle pour maintenir des fondamentaux macroéconomiques stables. La mobilisation des ressources nationales est d'autant plus importante dans la conjoncture actuelle que le Sénégal est déjà un « pays mixte » selon les classifications de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement et qu'il est donc confronté à des conditions plus difficiles pour l'accès aux prêts concessionnels. Le reclassement peut également s'accompagner d'une concessionnalité moindre pour d'autres sources de financement du développement ou du climat.

Du côté des ressources publiques, les recettes fiscales du Sénégal ont oscillé autour de 16-18 % du PIB pendant la plupart des dix dernières années, près des deux tiers de ces recettes étant constituées d'impôts indirects tels que la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres taxes sur les biens et les services. Il faudra donc redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 20 % adopté par l'UEMOA, notamment pour renforcer la contribution des impôts directs, tels que l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés. En outre, une plus grande utilisation des technologies numériques pourrait améliorer l'efficacité de l'administration fiscale tout en rationalisant les procédures commerciales. C'est ce qui ressort, par exemple, du déploiement d'ORBUS, le guichet unique sénégalais, et de l'évolution en cours vers le commerce sans papier. À cet égard, l'expérience de GAINDE 2000, la société locale qui a créé et exploite ORBUS, pourrait offrir des enseignements importants sur les partenariats public-privé pour le déploiement des technologies numériques dans l'administration publique. De plus, à un moment où les ressources se font rares, il est important de continuer à améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

Bien que les ressources publiques jouent certainement un rôle important et souvent catalyseur, la transformation structurelle restera impossible sans une mobilisation plus efficace des investissements privés, en

particulier dans les secteurs économiques clés. L'amélioration de l'accès au crédit et aux services financiers, en particulier pour les PME et les producteurs ruraux, pourrait fortement contribuer à débloquer les investissements privés. Le secteur bancaire, en particulier, semble avoir la possibilité d'élargir son champ d'action et de s'engager plus activement dans des prêts aux secteurs productifs, plutôt que d'investir dans des obligations et d'autres actifs financiers. Cette évolution serait la bienvenue, car les banques sont mieux placées que les institutions de microfinance ou les tontines pour répondre aux besoins d'un secteur commercial en expansion composé de PME, d'entreprises manufacturières, d'entreprises agricoles et d'autres entreprises en croissance ayant des besoins d'investissement relativement élevés et à long terme. Il va sans dire que l'expansion du crédit bancaire au secteur privé devra se faire dans le cadre d'une vigilance et d'une supervision appropriées afin de maintenir la stabilité financière et la crédibilité du secteur.

Le maintien de la dynamique de mobilisation des IED représente une autre priorité politique pertinente en ce qui concerne l'investissement privé. Les flux d'IED ont augmenté de manière considérable ces dernières années, malgré la pandémie, et cela pourrait s'avérer extrêmement utile pour soutenir le programme de transformation du Sénégal, en particulier si les entreprises étrangères étoffent progressivement leurs liens productifs avec l'économie nationale, générant ainsi des retombées en termes de connaissances et de technologie. Dans cette optique, il est important de continuer à attirer davantage d'IED dans les secteurs prioritaires des ODD, en bénéficiant de l'adhésion considérable des partenaires internationaux. Avec la sensibilisation nécessaire, le processus de reclassement pourrait également être mis à profit à des fins de promotion des investissements, contribuant ainsi à améliorer l'image du pays et son attrait pour les investisseurs étrangers.

En outre, l'exploitation de sources innovantes de financement à long terme, des partenariats public-privé jusqu'aux obligations liées aux ODD et autres instruments similaires, peut contribuer à diversifier et à élargir la réserve de ressources pour le développement durable. D'autres options méritent d'être envisagées, notamment l'engagement actif de la diaspora sénégalaise en vue de canaliser davantage de ressources à des fins d'investissement plutôt que de consommation, comme le font, par exemple, l'Inde ou l'Éthiopie par le biais de leurs obligations de la diaspora. Avec un financement du développement de plus en plus complexe et multiforme, il sera essentiel de mettre en place un cadre institutionnel propice, conformément au Cadre national de financement intégré (INFF), ainsi que des capacités renforcées pour négocier des instruments financiers innovants, assurer l'alignement sur les

stratégies de développement nationales et sectorielles, effectuer un suivi approprié (en particulier dans le cas de passifs éventuels pour les caisses publiques), et évaluer l'impact sur le développement.

À la lumière de l'analyse ci-dessus, l'intégration du reclassement dans la mise œuvre de l'INFF sera une étape importante pour anticiper tout impact négatif et assurer un soutien continu à la sortie de la catégorie de PMA et au-delà. Cela fournira également des points d'entrée utiles pour un engagement précoce avec les principaux partenaires de développement, afin d'assurer une transition en douceur hors de la catégorie des PMA. Entre autres objectifs, ce profil de vulnérabilité et la feuille de route connexe en vue d'un reclassement dynamique visent à contribuer à ces résultats importants, soutenant ainsi le programme de transformation du Sénégal.

Bibliographie

- Abramovitz M (1989). *Thinking about Growth: And Other Essays on Economic Growth and Welfare*. Cambridge, UK and New York. Cambridge University Press.
- Abrego L, Amado MA, Gursoy T, Nicholls GP et Perez-Saiz H (2019). *The African Continental Free Trade Agreement: Welfare Gains Estimates from a General Equilibrium Model*. Document de travail du FMI n° 2019/124. Fonds monétaire international. Washington, DC.
- Amin M et Islam A (2015). Are Large Informal Firms More Productive than the Small Informal Firms? Evidence from Firm-Level Surveys in Africa. *World Development*. 74: 374–385.
- ANSD (2016). *Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal - 2015*. Agence Nationale de la Statistique et de Démographie.
- ANSD (2021a). *Tableau trimestriel du PIB*. Agence Nationale de la Statistique et de Démographie.
- ANSD (2021b). *Note d'Analyse du Commerce Extérieur, Edition 2020*. Agence Nationale de la Statistique et de Démographie. Dakar.
- ANSD (2022). *Le Sénégal en Bref*. Agence Nationale de la Statistique et de Démographie. Disponible à l'adresse https://www.ansd.sn/index.php?option=com_sess&view=sess&Itemid=418.
- CUA et OCDE (2022). *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*. Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques. Éditions de l'OCDE. Paris. https://www.oecd.org/fr/publications/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2022_f92ecd72-fr.html.
- Banerjee AV et Duflo E (2005). *Growth Theory through the Lens of Development Economics*. Dans: Aghion P et Durlauf SN, eds, *Handbook of Economic Growth*. Volume 1, partie A. Elsevier : 473–552.
- BCEAO (2021). *Balance des paiements et position extérieure globale du Sénégal - 2020*. Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.
- Briceño-Garmendia CM, Torres C et Dominguez C (2011). *Senegal's Infrastructure: A Continental Perspective*. Country Report. *Africa Infrastructure Country Diagnostic*. Banque mondiale. Washington, DC. Disponible à l'adresse <https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/sites/ppp.worldbank.org/files/2022-06/AICD-Senegal-country-report.pdf>.
- Caselli F (2005). *Accounting for Cross-Country Income Differences*. Dans: Aghion P et Durlauf SN, eds, *Handbook of Economic Growth*. Volume 1, partie A. Elsevier : 679–741.
- CDP et DAES (2021). *Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés: Inclusion, Graduation and Special Support Measures*. Committee for Development Policy, Department of Economic and Social Affairs (United Nations publication. Sales No.: E.22.II.A.1. New York). Disponible à l'adresse <https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/LDC-Handbook-2021.pdf>.
- CNDP (2020). *Stratégies de gestion de la dette à moyen terme (2021-2023)*. Comité National la Dette Publique ; Ministère des Finances et du Budget. Dakar.
- Depetris Chauvin N, Ramos P et Porto G (2017). *Trade, Growth, and Welfare Impacts of the CFTA in Africa*. In *Proceedings of the CSAE Conference: Economic Development in Africa*. Oxford, Royaume-Uni.
- Dercon S (2022). *Gambling on Development: Why Some Countries Win and Others Lose*. Hurst. Londres, Royaume-Uni.
- DGPPE (2019). *Rapport d'avancement de la mise en oeuvre du programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la période 2011-2018*. Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques. Dakar.

- DGPPE (2022). Revue Annuelle Conjointe de la Politique Economique et Sociale 2021. Rapport de synthèse. Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques. Dakar.
- Diao X, Ellis M, McMillan MS et Rodrik D (2021). Africa's Manufacturing Puzzle: Evidence from Tanzanian and Ethiopian Firms. Document de travail du NBER n° 28344. National Bureau of Economic Research. Cambridge, MA. Disponible à l'adresse <https://www.nber.org/papers/w28344>.
- Dihel N et Goswami AG (2016). The Unexplored Potential of Trade in Services in Africa: From Hair Stylists and Teachers to Accountants and Doctors. Document de travail. Banque mondiale. Washington, DC.
- DPEE (2018). Impacts d'une amélioration de la productivité du secteur informel sur l'économie sénégalaise. Direction de la Prévision et des Etudes Economiques. Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération. Dakar.
- DPEE (2022). Situation économique et financière en 2022 et perspectives 2023. Direction de la Prévision et des Etudes Economiques. Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération. Dakar.
- Commission européenne (2021). Study in Support of an Impact Assessment to Prepare the Review of GSP Regulation No 978/2012: Final Report. Volume 1. Office des publications, <https://data.europa.eu/doi/10.2781/833241>.
- Feenstra RC, Inklaar R et Timmer MP (2015). The Next Generation of the Penn World Table. American Economic Review. 105(10):3150–182.
- Ghani E et O'Connell SD (2016). Les services peuvent-ils devenir un escalator de croissance pour les pays à faible revenu ? Revue d'économie du développement. 24(2):143–73.
- Hausmann R et Klinger B (2007). The Structure of the Product Space and the Evolution of Comparative Advantage. Document de travail n° 146. Centre for International Development. Hathie I, Seydie B, Samaké L et Sakho-Jimbira S (2017). Ending Rural Hunger: The Case of Senegal. Africa Growth Initiative at Brookings. Disponible à l'adresse <https://www.africaportal.org/publications/ending-rural-hunger-case-senegal/>.
- Heal G et Park J (2013). Feeling the Heat: Temperature, Physiology & the Wealth of Nations. Document de travail du NBER n° 19725. National Bureau of Economic Research. Cambridge, MA.
- Hidalgo CA, Klinger B, Barabási A-L et Hausmann R (2007). The Product Space Conditions the Development of Nations. Science. 317(5837):482–87.
- Hohne-Sparborth T, Adam MS et Ziyad A (2015). A Socio-economic Assessment of the Tuna Fisheries in the Maldives. Rapport technique de l'IPNLF n° 5. International Pole & Line Foundation. Londres.
- IFC (2020). Creating Markets in Senegal: Country Private Sector Diagnostic. International Finance Corporation/ Banque mondiale. Dakar.
- OIT (2020). Diagnostic de l'économie informelle au Sénégal. Organisation internationale du travail Genève.
- FMI (2019). Sub-Saharan Africa Regional Economic Outlook: Recovery amid Elevated Uncertainty. Fonds monétaire international. Washington, DC.
- GIEC (2015). Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- Isaksson A et Ng TH (2006). Determinants of Productivity: Cross-country Analysis and Country Case Studies. Research and Statistics Branch, United Nations Industrial Development Organization.
- Jaleel A et Smith HD (2022). The Maldives Tuna Fishery: An Example of Best Practice. Ocean Yearbook Online. 36(1):314–45.
- Kuznets S (1966). Modern Economic Growth. Rate, Structure, and Spread. New Haven, CT et Londres. Yale University Press.
- Lema R, Fu X et Rabellotti R (2021). Green Windows of Opportunity: Latecomer Development in the Age of Transformation toward Sustainability. Industrial and Corporate Change. 29(5):1193–209.

- Lewis A (1954). Economic Development with Unlimited Supplies of Labour. The Manchester School. 22(2):139–91.
- Maloney, WF (2004). Informality Revisited. World Development. 32(7):1159–1178.
- McMillan MS et Rodrik D (2011). Globalization, Structural Change and Productivity Growth. Document de travail du NBER n° 17143. National Bureau of Economic Research. Cambridge, MA.
- Mevel S et Karingi S (2013). Towards a Continental Free Trade Area in Africa: A CGE Modelling Assessment with a Focus on Agriculture. Dans : Bureau international du travail et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Shared Harvests : Agriculture, commerce et emploi. Genève. BIT : 281– 324.
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale (2018). Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS), 2019-2028.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2014). Plan Sénégal Émergent : Plan d'Actions Prioritaires, 2014-2018.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2018). Plan Sénégal Émergent : Plan d'Actions Prioritaires, 2019-2023.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2020). Plan Sénégal Émergent : Plan d'Actions Prioritaires 2 Ajusté et Accéléré (PAP 2A) pour la Relance de l'Économie 2019-2023.
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (2018). Programme-pays 2018-2030 du Fonds Vert pour le Climat du Sénégal. Gouvernement du Sénégal.
- OCDE et CNUCED (2023). Production Transformation Policy Review of Bangladesh: Investing in the Future of a Trading Nation. OECD Development Pathways. OCDE
- OPHI (2022). Global MPI Country Briefings - Senegal. Oxford Poverty and Human Development Initiative. Oxford, Royaume-Uni.
- Oqubay A et Lin JY, eds. (2020). The Oxford Handbook of Industrial Hubs and Economic Development. Oxford University Press. Oxford, Royaume-Uni et New York.
- Rodrik D (2013). Structural Change, Fundamentals and Growth: An Overview. Institute for Advanced Study (septembre).
- Rodrik D (2016). Premature Deindustrialization. Journal of Economic Growth. 21(1):1–33.
- Sarr M, Kimani ME et Jobo S (2022). The Political Economy of Fisheries Reform in Senegal. Dans : Wamboye EF et Fayissa B, eds. The Palgrave Handbook of Africa's Economic Sectors. Springer International Publishing : 65–85.
- Saygili M, Peters R et Knebel C (2017). African Continental Free Trade Area: Challenges and Opportunities of Tariff Reductions. UNCTAD Research Paper No. 15. Genève.
- Schlenker W et Roberts MJ (2009). Nonlinear Temperature Effects Indicate Severe Damages to U.S. Crop Yields under Climate Change. Proceedings of the National Academy of Sciences. 106(37):15594–598.
- Taylor L (2004). Reconstructing Macroeconomics: Structuralist Proposals and Critiques of the Mainstream. Harvard University Press. Cambridge, MA.
- CNUCED (2006). Rapport sur les pays les moins avancés 2006 : Développer les capacités productives (publication des Nations Unies. Numéro de vente F.06.II.D.9. New York et Genève).
- CNUCED (2016). Rapport sur les pays les moins avancés 2016 Le processus de reclassement et au-delà : Tirer parti de la dynamique (Nations Unies. Numéro de vente F.16.II.D.9. New York et Genève).
- CNUCED (2018). Rapport sur les pays les moins avancés 2018 : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle : Changer de cap (publication des Nations Unies). Numéro de vente F.18.II.D.6. New York et Genève).

- CNUCED (2019). Rapport sur les pays les moins avancés 2019 : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles (publication des Nations Unies. Numéro de vente F.20.II.D.2. New York et Genève).
- CNUCED (2020a). Rapport sur les pays les moins avancés 2020 : Des capacités productives pour la nouvelle décennie (publication des Nations Unies. Numéro de vente F.21.II.D.2. New York et Genève).
- CNUCED (2020b). UNCTAD's Productive Capacities Index: The Methodological Approach and Results. CNUCED. Genève. <https://doi.org/10.18356/9789210054096>.
- CNUCED (2021a). Rapport sur les pays les moins avancés 2021 : Les pays les moins avancés dans le monde post-COVID : tirer les enseignements de 50 ans d'expérience (publication des Nations Unies). Numéro de vente F.21.II.D.4. New York et Genève).
- CNUCED (2021b). Le développement économique en Afrique Rapport 2021 La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive (publication des Nations Unies. Numéro de vente F.21.II.D.3. New York et Genève).
- CNUCED (2021c). Guide sur les zones économiques spéciales en Afrique. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. UNCTAD/DIAE/IA/2021/3. Genève.
- CNUCED (2022a). Rapport sur les pays les moins avancés 2022 : la transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle (publication des Nations Unies. Numéro d'article E.21.II.D.4. New York et Genève).
- CNUCED (2022b). Le développement économique en Afrique Rapport 2022 : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique - Le rôle catalyseur des services financiers et des services aux entreprises. (Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.22.II.D.31. New York et Genève).
- CNUCED (2022b). Le développement économique en Afrique Rapport 2022 : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique - Le rôle catalyseur des services financiers et des services aux entreprises. (Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.22.II.D.31. New York et Genève).
- CEA (à paraître). Étude d'impact de la CEA sur l'industrialisation, la compétitivité et le développement des exportations pour le Sénégal dans le contexte de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Addis-Abeba
- UNICEF (2021). La course contre le Covid-19 : Surmonter la pandémie pour les enfants du Sénégal. Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Dakar. Disponible à l'adresse <https://www.unicef.org/wca/media/6761/file/unicef%20Senegal%20Report%20FR.pdf>.
- UNICEF, OMS et Banque mondiale (2021). Levels and Trends in Child Malnutrition: Key Findings of the 2021 Edition. Groupe de la Banque mondiale. Washington, DC.
- Nations Unies (2015a) Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Résolution de l'Assemblée générale A/RES/70/1. Nations Unies. New York.
- Nations Unies (2015b) Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. 13-16 juillet Disponible à l'adresse https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf.
- Nations Unies (2023). Analyse Commune de pays - Sénégal 2022. Dakar.
- ONU Femmes, UNHCR, UNICEF et ANSD (2020). Enquête rapide sur les effets de la COVID-19 au Sénégal : Une perspective genre. ONU Femmes. Dakar.
- Williams CC, Martinez-Perez A et Kedir AM (2017). Informal Entrepreneurship in Developing Economies: The Impacts of Starting Up Unregistered on Firm Performance. Entrepreneurship Theory and Practice. 41(5):773-799.
- Banque mondiale (2020). Zone de libre-échange continentale africaine : effets économiques et distributifs. Banque mondiale. Washington, DC.
- Banque mondiale (2023). Poverty & Equity Brief - Senegal. Groupe de la Banque mondiale. Washington, DC.

OMC (2019). Utilization Rates under Preferential Trade Arrangements for Least Developed Countries under the LDC Duty Scheme. Note by the Secretariat No. G/RO/W/185. Organisation mondiale du commerce. Genève.

OMC (2021). Utilization of Trade Preferences by Least Developed Countries: 2015-2019 Patterns and Trends. Note by the Secretariat No. G/RO/W/204. Organisation mondiale du commerce. Genève.





unctad.org